

# Les familles en Suisse

Rapport statistique 2008



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2008

La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

# Les familles en Suisse

## Rapport statistique 2008

|                                 |                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rédaction</b>                | Heidi Stutz (Büro BASS, Berne)                                                                                                                                                         |
| <b>Avec la collaboration de</b> | Amélie de Flaugergues, Céline Schmid, Zita Vicente                                                                                                                                     |
| <b>Auteurs</b>                  | Katja Branger, Eric Crettaz, Ueli Oetliker,<br>Vanessa Robatti Mancini, Sylvie Rochat,<br>Floriane Roulet, Jacqueline Schön-Bühlmann,<br>Heidi Stutz, Emanuel von Erlach, Isabel Zoder |
| <b>comité de rédaction</b>      | Marco Buscher, Stéphane Cotter, Jürg Furrer,<br>Marcel Heiniger                                                                                                                        |
| <b>Editeur</b>                  | Office fédéral de la statistique (OFS)                                                                                                                                                 |

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** Centre d'information, Section Démographie et migration, OFS,  
Tél. 032 713 67 11, e-mail: info.dem@bfs.admin.ch

**Réalisation:** Section Démographie et migration, OFS

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel  
Tél. 032 713 60 60 / Fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

**Numéro de commande:** 1011-0800

**Prix:** 19 francs (TVA excl.)

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 1 Population

**Langue du texte original:** Allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Page de couverture:** typisch gmbh, Berne

**Graphisme/ Layout:** OFS

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2008  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée

**ISBN:** 978-3-303-01242-0

# Table des matières

|                                                                       |           |                                                                                |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Avant-propos</b>                                                   | <b>5</b>  | <b>4 Le budget des familles</b>                                                | <b>53</b> |
| <b>1 Les familles en Suisse: les principaux changements</b>           | <b>7</b>  | <b>4.1 Revenus</b>                                                             | <b>53</b> |
| <b>1.1 Structure des ménages et formes familiales</b>                 | <b>7</b>  | <b>4.2 Dépenses</b>                                                            | <b>55</b> |
| <b>1.2 Situation financière des familles</b>                          | <b>11</b> | <b>4.3 Conclusion</b>                                                          | <b>65</b> |
| <b>1.3 Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales</b> | <b>19</b> | <b>5 Conciliation entre emploi et famille</b>                                  | <b>66</b> |
| <b>1.4 Offres d'accueil extra-familial</b>                            | <b>22</b> | <b>5.1 Besoins de conciliation</b>                                             | <b>66</b> |
| <b>1.5 Conditions de vie des familles</b>                             | <b>26</b> | <b>5.2 Solutions choisies pour concilier emploi et famille</b>                 | <b>70</b> |
| <b>2 Coûts des enfants</b>                                            | <b>32</b> | <b>5.3 Difficultés à concilier emploi et famille</b>                           | <b>75</b> |
| <b>2.1 Introduction</b>                                               | <b>32</b> | <b>5.4 Conclusion</b>                                                          | <b>76</b> |
| <b>2.2 Coûts directs moyens des enfants</b>                           | <b>33</b> | <b>6 Environnement familial et éducatif</b>                                    | <b>77</b> |
| <b>2.3 Coûts indirects moyens des enfants</b>                         | <b>35</b> | <b>6.1 Influence du milieu socio-économique sur les performances scolaires</b> | <b>77</b> |
| <b>2.4 Estimation des autres facteurs de coûts liés aux enfants</b>   | <b>37</b> | <b>6.2 Origine migratoire des élèves et performances scolaires</b>             | <b>79</b> |
| <b>2.5 Différences selon l'âge des enfants</b>                        | <b>41</b> | <b>6.3 Structure familiale et performances scolaires</b>                       | <b>80</b> |
| <b>2.6 Différences selon les catégories de revenus</b>                | <b>42</b> | <b>6.4 Environnement familial et parcours de formation</b>                     | <b>80</b> |
| <b>2.7 Différences régionales</b>                                     | <b>43</b> |                                                                                |           |
| <b>2.8 Conclusion</b>                                                 | <b>43</b> |                                                                                |           |
| <b>3 Familles et pauvreté</b>                                         | <b>45</b> |                                                                                |           |
| <b>3.1 Ampleur de la pauvreté dans les familles</b>                   | <b>45</b> |                                                                                |           |
| <b>3.2 Influence combinée des facteurs déterminant le revenu</b>      | <b>46</b> |                                                                                |           |
| <b>3.3 Les familles à l'aide sociale</b>                              | <b>48</b> |                                                                                |           |
| <b>3.4 Conclusion</b>                                                 | <b>52</b> |                                                                                |           |



# Avant-propos

La famille est une institution en pleine mutation et ses changements sont déterminants pour la société d'aujourd'hui et de demain, puisqu'elle en constitue l'élément de base. En tant que première cellule de socialisation, elle véhicule nombre de valeurs et influence autant de comportements. Elle régit ainsi la vie de tout individu. La famille joue un rôle primordial également en prenant en charge l'éducation des enfants, les soins de proches ou la transmission de l'héritage social et culturel. Traduits en termes financiers, ces prestations ont une valeur économique importante pour la société, le temps consacré aux tâches familiales représentant un montant équivalent à la moitié du produit intérieur brut. Il n'est dès lors pas étonnant que, sur le plan politique, la famille fasse l'objet d'une attention particulière qui vise à reconnaître et à soutenir ses contributions. Afin de développer une politique familiale qui réponde aux besoins des familles et de la société ainsi que pour évaluer ses effets, des informations et des analyses statistiques régulières et détaillées sont nécessaires.

L'objectif de la présente publication est de décrire la situation actuelle des familles ainsi que son évolution récente à partir des statistiques produites par l'OFS et par d'autres offices fédéraux. A l'aide d'une série d'indicateurs et de données de référence, elle fournit des informations de base pour la compréhension des mutations actuelles, nécessaires à la politique familiale. Cette publication constitue une suite au «Rapport sur les familles» publié en 2004 par le Département fédéral de l'intérieur. Ce dernier avait été réalisé sous la responsabilité de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et contenait des contributions de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et d'experts extérieurs. A la différence de ce dernier rapport, ce travail ne contient pas de partie consacrée spécifiquement aux politiques familiales.

La publication comprend deux parties principales. La première s'intitule «Familles en Suisse: les principaux changements» et s'adresse aux lecteurs désireux d'avoir un aperçu général des évolutions récentes. La deuxième, qui est constituée de cinq articles thématiques, intéressera les lecteurs recherchant des informations plus détaillées.

La première partie présente les données les plus récentes et les évolutions depuis 2004 dans cinq domaines centraux pour la politique familiale: la structure des ménages et les formes familiales, la situation financière des familles, l'activité professionnelle et les tâches domestiques et familiales, l'offre d'accueil extra-familial et les conditions de vie des familles.

Les thèmes faisant l'objet des articles détaillés ont été sélectionnés en fonction de la disponibilité des données statistiques et de leur importance pour la politique familiale. Ils traitent respectivement des coûts des enfants, des familles et de la pauvreté, du budget des familles, de la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale ainsi que de l'environnement familial et l'éducation. L'article sur les coûts des enfants présente de nouvelles estimations depuis celles réalisées en 1998, et sont publiées ici pour la première fois.

A l'exception de quelques tableaux synthétiques, cette publication ne contient pas d'annexe statistique. Toutes les données utilisées pour le texte et pour les graphiques ainsi que des données complémentaires sont publiées sur le portail internet de l'OFS (<http://www.statistique.admin.ch> -> Thèmes -> 01 – Population -> Familles, ménages -> Analyse: rapport statistique 2008) sous forme de fichiers téléchargeables. Ces données seront actualisées au fur et à mesure de la disponibilité de nouveaux résultats.

L'observation statistique de la famille pose de nombreux défis. Les différentes sources utilisées ne prennent pas systématiquement la famille comme unité d'observation et, toutes ne s'accordent pas sur une définition des termes relatifs au concept de la famille. Ainsi, il est nécessaire d'exploiter les données de manière particulière pour obtenir les informations utiles, et admettre qu'une harmonisation n'est pas toujours possible. Par ailleurs, l'absence de données ne permet pas d'observer certains aspects importants, telle que l'offre complète d'accueil extra-familial pour les enfants ou des informations portant sur la situation des enfants adoptés et des enfants placés. Les projets de modernisation en cours à l'OFS, notamment la nouvelle méthode de recensement (RFP2010) – qui prévoit de nouvelles enquêtes thématiques, dont une sur les familles et les générations – et la mise en place d'un système intégré d'information statistique sur les personnes et les ménages (SHAPE), permettront de combler certaines lacunes statistiques et d'obtenir une harmonisation des concepts de base.



# 1 Les familles en Suisse: les principaux changements

Comment les familles en Suisse vont-elles? Quelles informations livre la statistique à leur sujet? Quelles évolutions peut-on constater depuis le rapport sur les familles de 2004? Le présent travail prend comme point de départ la partie statistique de cette dernière étude, en actualisant toutes les données qui ont pu l'être, et en apportant des informations supplémentaires à partir de nouvelles sources<sup>1</sup>. L'organisation du texte est maintenue et se découpe en six parties: les structures des ménages et les formes familiales, les coûts des enfants, la situation financière des familles, l'activité professionnelle et les tâches domestiques, les offres d'accueil extra-familial et, enfin, divers aspects des conditions de vie des familles. Ce rapport n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il porte son attention spécialement sur les changements intervenus depuis 2004.

## 1.1 Structure des ménages et formes familiales

Basée sur le recensement fédéral, l'observation des structures familiales n'était possible jusqu'à présent que tous les dix ans. Pour connaître les changements intervenus depuis 2000, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a alors élaboré divers scénarios qui aboutissent sur la poursuite des évolutions relevées en 2004.

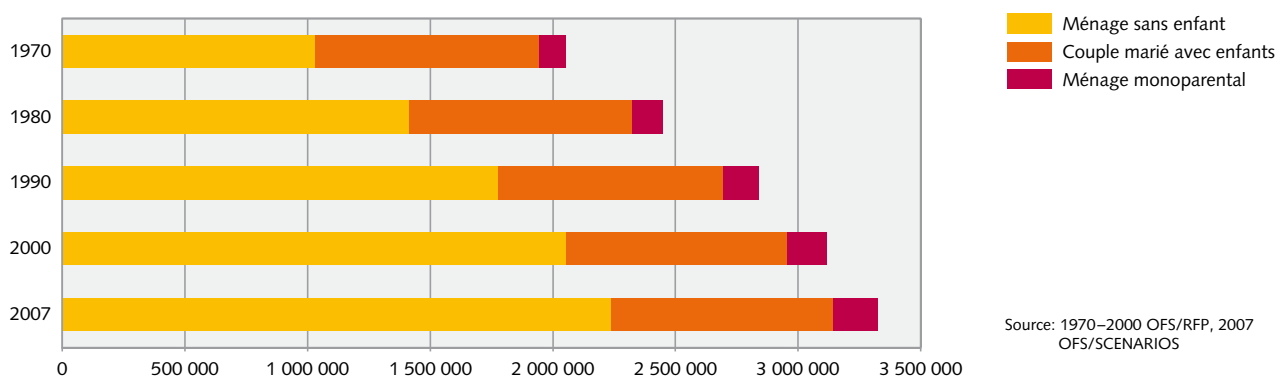
### 1.1.1 Structures familiales

#### Les ménages avec enfants sont toujours moins nombreux<sup>2</sup>.

En 1970, les ménages avec enfants étaient encore à peu près aussi nombreux que les ménages sans enfant (voir graphique G1). En termes de personnes, la vie de famille

Ménage privé, selon le type de ménage\*, de 1970 à 2007

G 1



\* A partir de 2001, pas de distinction entre les couples mariés et non mariés.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>1</sup> Département fédéral de l'Intérieur (éd., 2004): *Rapport sur les familles 2004. Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins*. Berne. Tous les indicateurs publiés en 2004 ont été actualisés pour la présente mise à jour, à quelques exceptions près. Il n'existe aucune nouvelle donnée pour les statistiques qui reposent sur le recensement fédéral de la population de 2000 (en particulier celles sur la structure des ménages et les formes familiales). Seule une partie des principaux résultats sera commentée ici, en particulier là où des changements sont intervenus depuis le rapport de 2004.

<sup>2</sup> Les chiffres du recensement fédéral de la population et les scénarios de l'OFS ne sont pas tout à fait comparables, car la population de base n'est pas définie de manière identique (RFP: population résidente; scénarios: population résidente permanente).

était la forme de vie la plus courante. Depuis, la situation n'a cessé d'évoluer, y compris depuis 2000. Des 3'324'300 ménages recensés en Suisse en 2007, plus d'un quart (27%) sont composés de parents avec enfants; deux tiers (67%) sont des ménages sans enfant et 5,4%, des familles monoparentales. Bien qu'en moyenne les personnes vivant dans un ménage avec enfants sont toujours plus nombreuses, le nombre des personnes vivant sans enfant continue d'augmenter. Il s'agit non seulement de jeunes adultes et de personnes âgées, mais aussi d'un nombre toujours plus grand d'adultes qui n'auront jamais d'enfant.

### Un adolescent sur six vit dans une famille monoparentale.

De plus en plus d'enfants ne passent pas toute leur jeunesse avec leurs deux parents de sang. A la fin de 2007, 1'628'400 enfants, soit 86,5% des jeunes de moins de 25 ans, vivaient dans un ménage composé de deux adultes (voir graphique G2). On ne peut toutefois connaître le nombre de couples composés d'un ou de deux parents «non biologiques». En revanche, on sait que 254'700 enfants vivent dans des familles monoparentales (soit 13,5% du total des enfants). Depuis 2000, la part de ces enfants a continué de progresser dans toutes les classes d'âges; en 2007, un adolescent sur six (soit 17%) parmi les 15–19 ans vivait avec un seul de ses parents.

#### 1.1.2 Naissance, mariage et divorce

##### Persistance du recul de l'âge au premier enfant.

L'âge moyen des mères mariées à la naissance de leur premier enfant a augmenté de près d'un an entre 2002

et 2007, pour s'établir à 29,8 ans. Les mères célibataires sont en moyenne une année plus jeunes. Les pères, toujours plus âgés en moyenne que les mères, ont probablement également retardé la naissance de leur premier enfant. Parallèlement, l'âge au premier mariage est passé à 28,9 ans chez les femmes et à 31,2 ans chez les hommes. L'explication du recul de l'âge au mariage et au premier enfant repose sur les caractéristiques de notre société actuelle. En effet, l'allongement de la durée des études, une insertion difficile sur le marché du travail et un besoin de s'établir rapidement professionnellement conduisent à reporter fréquemment la décision de fonder une famille.

##### Le taux de natalité a légèrement augmenté.

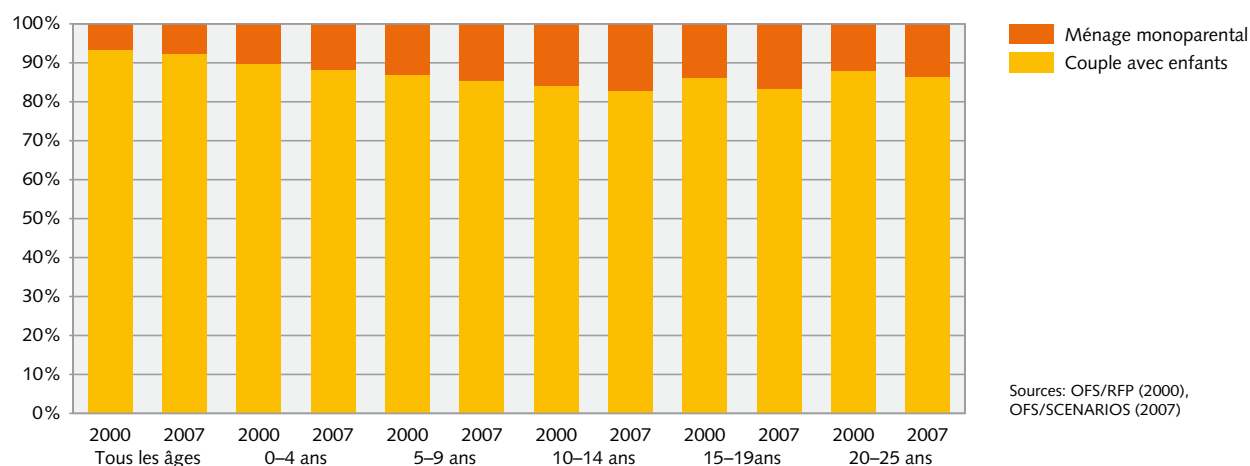
Le nombre d'enfants nés en Suisse s'est stabilisé durant ces dernières années. En 2007, on compte 74'500 naissances (graphique G3), ce qui rehausse légèrement l'indice conjoncturel de fécondité à 1,46 enfant. Ce nombre moyen d'enfants qu'une femme met au monde au cours de sa vie nous indique qu'on est loin du niveau de renouvellement naturel de la population, établi à un peu plus de 2.

##### Le nombre de naissances hors mariage s'est accru, mais reste extrêmement bas en comparaison européenne.

Même si le concubinat est depuis longtemps devenu la norme chez les jeunes couples, le mariage reste d'actualité quand un enfant est planifié ou attendu. La part des mères non mariées – catégorie incluant les mères célibataires, divorcées et veuves – continue toutefois d'aug-

Enfants, selon la classe d'âges et le type de ménage, en 2000 et 2007

G 2

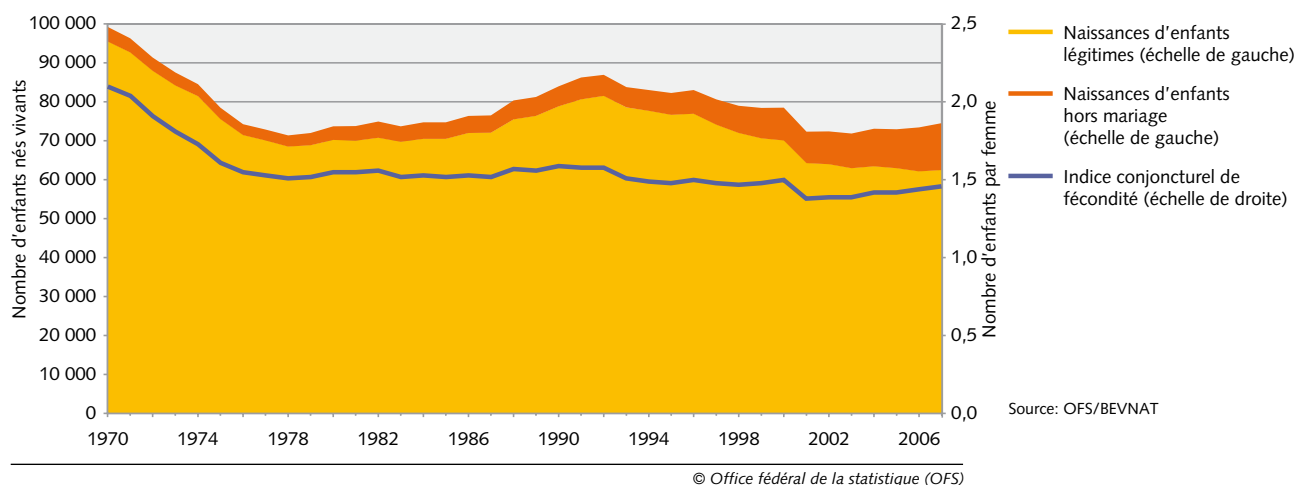


Sources: OFS/RFP (2000), OFS/SCENARIOS (2007)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Naissances selon l'état civil de la mère et indice conjoncturel de fécondité, de 1970 à 2007

G 3



menter, pour atteindre 16,2% en 2007. Comme le montre le graphique G4, ce chiffre est toutefois très bas en comparaison européenne. Si le mariage reste donc plus important chez nous qu'ailleurs, il l'est avant tout pour des raisons pratiques, notamment juridiques, dont l'avantage apparaît même lors de la séparation – droit des successions, par exemple. C'est en tout cas ce que semble indiquer le taux élevé de divorces en Suisse rapporté aux autres pays européens.

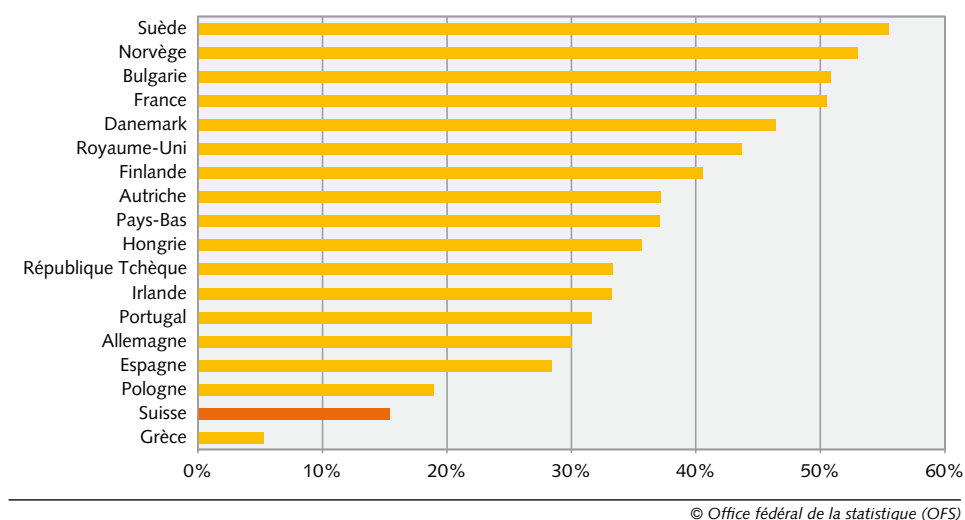
#### Les naissances de mères adolescentes sont extrêmement rares en Suisse.

Le taux de natalité des adolescentes varie considérablement à l'intérieur de l'Europe (voir graphique G5).

Avec 3,5 naissances par an pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans, la Suisse affiche l'un des taux de natalité des adolescentes les plus bas d'Europe. Ceci peut s'expliquer par le fait que dans les pays riches tel que la Suisse, les naissances de mères adolescentes sont considérées comme annonciatrices de difficultés, tant pour la mère que pour l'enfant. Il est en effet très probable qu'une jeune mère ne termine pas de formation professionnelle et qu'elle perçoive par conséquent un bas revenu. Elle présente aussi un risque élevé d'être au chômage et d'être exposée à la pauvreté. Par ailleurs, on remarque très souvent un phénomène de synergie négative; les enfants de mères adolescentes issues de milieux défavorisés grandissent à leur tour dans un environnement précaire.

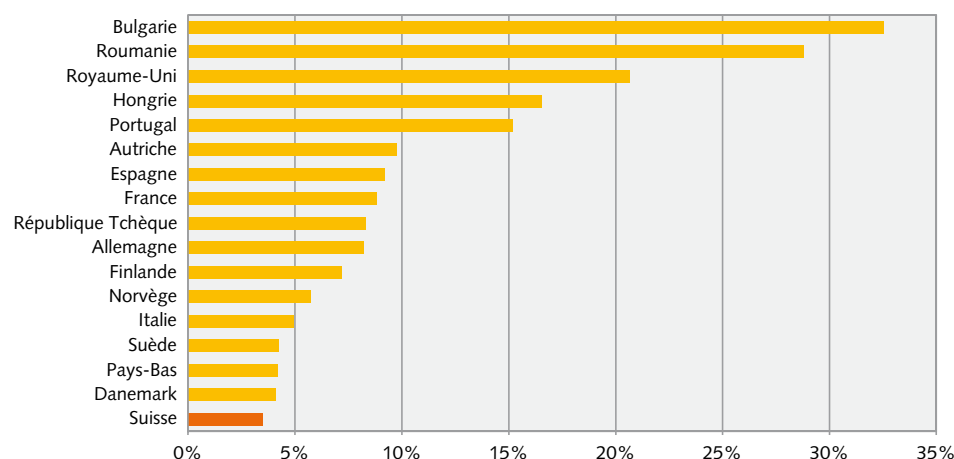
### Pourcentage des naissances hors mariage en comparaison européenne, en 2006

G 4



## Taux de natalité des adolescentes\* en comparaison européenne, en 2005

G 5



\* Nombre de naissances pour 1000 femmes de 15 à 19 ans

Source: OFS et Eurostat

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Les enfants ayant subi un divorce sont toujours plus nombreux.

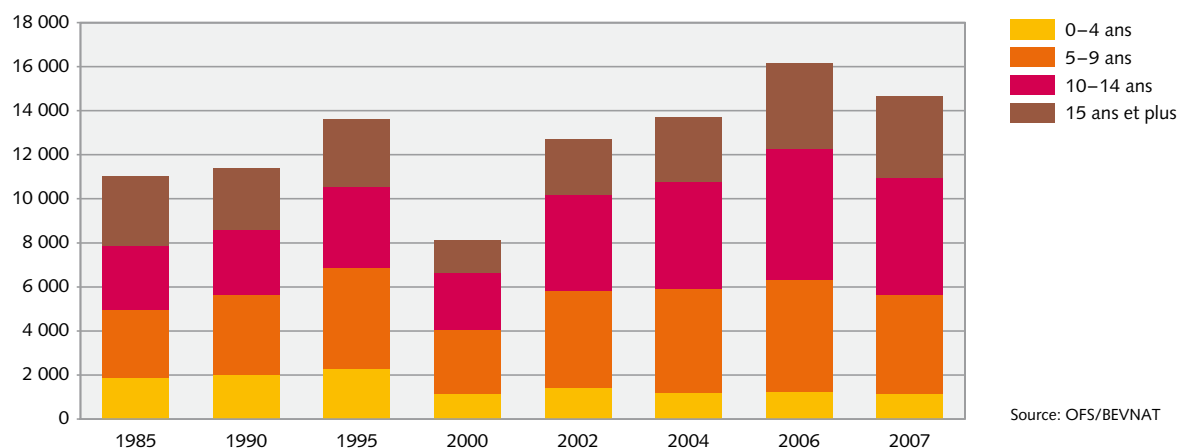
Près d'un couple sur deux qui divorcent a des enfants. En 2007, 14 700 enfants mineurs ont vécu le divorce de leurs parents, contre 12'700 en 2002, et 14'700 en 2007 (voir graphique G6). Si on assiste à une légère baisse en comparaison de l'année dernière – et comme ce fut le cas en 2000 –, on ne peut pas encore parler de véritable tendance. L'évolution du nombre de divorces est bien en progression et peut s'expliquer, en partie, par l'entrée en vigueur de la révision du droit du divorce de 2004 qui prévoit une réduction du délai de séparation<sup>3</sup>. Bien que

la plupart des enfants aient entre 5 et 14 ans au moment du divorce de leurs parents, la part des enfants plus âgés augmente.

En 2007, le droit de garde a été accordé à la mère dans 60% des cas et au père dans seulement 5% des cas. L'autorité parentale conjointe de la mère et du père est exercée dans 34% des cas. Ces proportions n'ont guère varié à l'échelle du pays durant ces dernières années. Si, de manière générale, il est donc rarissime que le père obtienne la garde exclusive des enfants, les pratiques diffèrent considérablement d'une région à l'autre du pays pour le droit de garde conjoint. Ainsi, les cantons de

## Enfants mineurs touchés par un divorce, selon l'âge, de 1985 à 2007

G 6



Source: OFS/BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>3</sup> A la suite de la révision du droit du divorce de 2004, le délai de séparation en cas de demande de divorce d'un seul conjoint a été réduit de 4 à 2 ans. Autre facteur d'influence à noter également: l'âge de la majorité a été abaissé de 20 à 18 ans en 1996.

Genève, Vaud et Neuchâtel se distinguent en l'attribuant presque aussi souvent que le droit de garde à la mère.

### 1.1.3 Famille et migration

#### Un quart des enfants nés en Suisse n'ont pas le passeport à croix blanche.

La population étrangère en Suisse se concentre dans les catégories d'âges des familles avec enfants. Cette réalité reflète le parcours migratoire classique; l'immigrant arrive jeune et fonde ensuite une famille dans sa société d'accueil. Ainsi, en 2007, environ un quart des naissances sont le fruit de parents étrangers. Ces enfants grandissent en Suisse, apprennent une langue nationale et fréquentent notre système éducatif.

Souvent, la famille est un motif d'immigration, comme le révèle le graphique G7. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Il s'agit soit d'un/-e étranger/-ère qui épouse un/-e Suisse/-sse, soit d'enfants qui rejoignent leurs parents, ou alors d'un Suisse/-sse qui épouse une personne domiciliée à l'étranger et qui émigre en Suisse avec ses enfants, même si un tel cas est rare. Depuis 2002, ce type d'immigration est en léger recul.

fonde en premier lieu sur les qualifications et la performance et ne tient pas compte de la situation familiale. Il en résulte des écarts de richesse que les allocations pour enfants et les allègements fiscaux en faveur des familles tentent quelque peu de combler. La question de savoir ce que coûtent les enfants en Suisse et dans quelle mesure les familles avec enfants sont davantage exposées au risque de pauvreté est particulièrement intéressante.

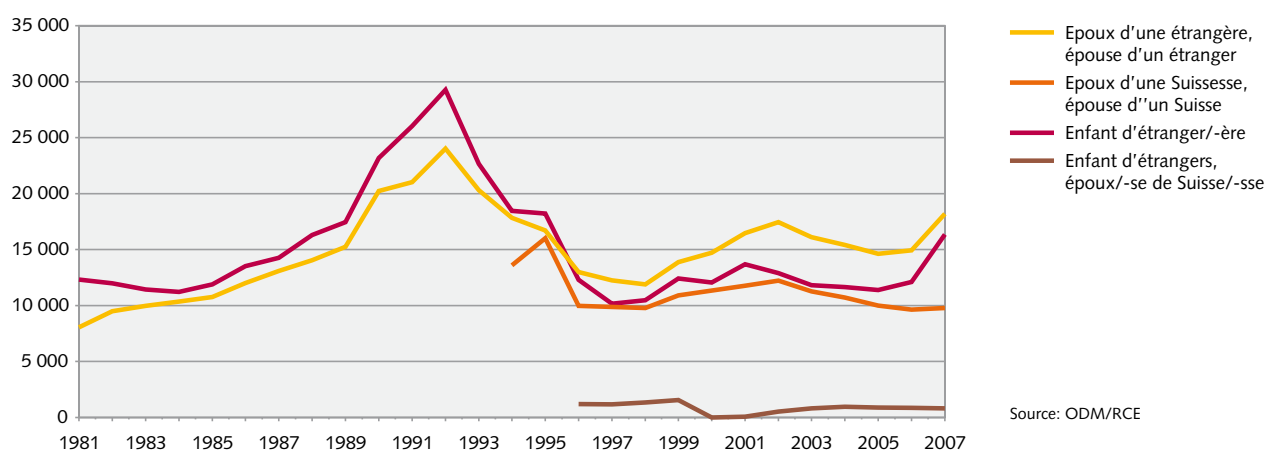
### 1.2.1 Ressources financières et pauvreté des familles

#### Les ménages avec enfants doivent vivre avec le même revenu que les ménages sans enfant.

Si l'on compare les revenus bruts moyens<sup>4</sup> de différents ménages (voir tableau T1), on constate que les couples avec enfants gagnent à peu près autant que les couples sans enfant. Les ménages monoparentaux ne disposent pas de beaucoup plus d'argent que les ménages d'une personne. Si l'on considère le revenu disponible, c'est-à-dire ce qui reste après le paiement des cotisations aux assurances sociales, des impôts et des primes des caisses-maladie, la situation se modifie peu: le revenu ne s'adapte donc guère à la taille des familles.

Les familles formées en partie par l'immigration, de 1981 à 2007

G 7



Source: ODM/RCE

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 1.2 Situation financière des familles

Pour la vaste majorité de la population, le revenu provient principalement de l'activité professionnelle et des transferts financiers, dont les droits et l'importance d'une grande part, directe ou indirecte, sont en rapport avec le revenu du travail (AVS, AI, PP, AC, etc.). Le salaire se

<sup>4</sup> Le revenu brut moyen peut paraître élevé au premier abord. Il est important de tenir compte des points suivants. D'abord, le revenu considéré est le revenu total du ménage; une ou plusieurs personnes peuvent ainsi y contribuer. En 2005, 37% de tous les ménages comptaient plus d'une personne active occupée. Ensuite, le revenu englobe tous les revenus qui reviennent au ménage sous une forme ou sous une autre. Enfin, en ce qui concerne la répartition des revenus, la valeur moyenne est plus influencée par les revenus élevés que par les revenus bas. En 2005, 57% de tous les ménages avaient un revenu disponible inférieur à la moyenne indiquée ici.

# T 1 Revenu des ménages composés d'adultes en âge de travailler, selon les types de familles, 2003–2005 (en francs par mois)

|                                         | Tous les ménages | Types de familles* |                         |                     |                       |                                     |                                    |                                |
|-----------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
|                                         |                  | Personnes seules   | Familles monoparentales | Couples sans enfant | Couples avec 1 enfant | Couples avec 2 enfants en bas âge** | Couples avec 2 enfants adolescents | Couples avec 3 enfants ou plus |
| <b>Revenu brut par mois</b>             | <b>8 727</b>     | <b>6 521</b>       | <b>6 834</b>            | <b>10 877</b>       | <b>10 563</b>         | <b>10 193</b>                       | <b>11 209</b>                      | <b>10 650</b>                  |
| Déductions obligatoires***              | -2 325           | -1 844             | -1 632                  | -3 000              | -2 960                | -2 583                              | -3 045                             | -2 697                         |
| Revenu disponible                       | 6 402            | 4 677              | 5 202                   | 7 877               | 7 603                 | 7 609                               | 8 164                              | 7 953                          |
| Nombre moyen de personnes par ménage    | 2,26             | 1,00               | 2,60                    | 2,00                | 3,00                  | 4,00                                | 4,00                               | 5,21                           |
| <b>Structure du revenu</b>              |                  |                    |                         |                     |                       |                                     |                                    |                                |
| Revenus du travail                      | 6 313            | 5 251              | 4 062                   | 9 183               | 9 248                 | 8 871                               | 9 870                              | 8 955                          |
| Revenus de la location et de la fortune | 356              | 218                | 123                     | 282                 | 215                   | 185                                 | 224                                | 205                            |
| Revenus issus de transferts             | 2 059            | 1 051              | 2 649                   | 1 413               | 1 099                 | 1 138                               | 1 115                              | 1 490                          |

\* Voir la définition au chapitre 4.

\*\* Les deux enfants ont moins de 11 ans.

\*\*\* Contributions aux assurances sociales, impôts, primes des caisses-maladie, paiements réguliers aux autres ménages et impôts fonciers.

Sources: OFS/ERC

Parmi les différents types de familles, les familles monoparentales disposent du revenu moyen le plus bas. Compte tenu de leur taille, les familles avec trois enfants ou plus font cependant aussi partie des ménages relativement défavorisés, étant donné que le revenu qui doit suffire n'est en moyenne pas plus élevé que celui des couples sans enfant.

Le revenu de l'activité professionnelle des familles monoparentales, des couples avec des enfants en bas âge et des familles nombreuses a tendance à être plus bas. En outre, si les revenus de la fortune sont en moyenne faibles dans tous les types de ménages, les revenus issus de transferts atteignent en revanche plus de 1000 francs en moyenne, et même 2649 francs dans les familles monoparentales. L'origine des revenus de transferts varie cependant sensiblement. Alors que les rentes représentent une part relativement élevée du revenu des personnes seules et des couples sans enfant, les familles comptent plutôt sur les allocations, notamment les allocations pour enfants. Dans le revenu des familles monoparentales s'ajoutent 1428 francs de transferts d'autres ménages, qui sont des pensions alimentaires mais aussi d'autres contributions de soutien versées dans le cadre privé.

Si des revenus à peu près identiques doivent suffire à un plus grand nombre de personnes dans un ménage, il est inévitable que les habitudes de consommation se modifient. Les dépenses réelles des ménages ainsi que leurs affectations seront examinées de manière détaillée dans le chapitre 4.

## Les familles sont plus fréquemment touchées par la pauvreté qu'en moyenne.

Comme en 2002, la pauvreté en Suisse frappe principalement les familles (voir graphique G8). Entre 2002 et 2006, le taux de pauvreté a légèrement augmenté dans l'ensemble<sup>5</sup>. Tous les types de familles sont concernés, à l'exception des familles avec deux enfants.

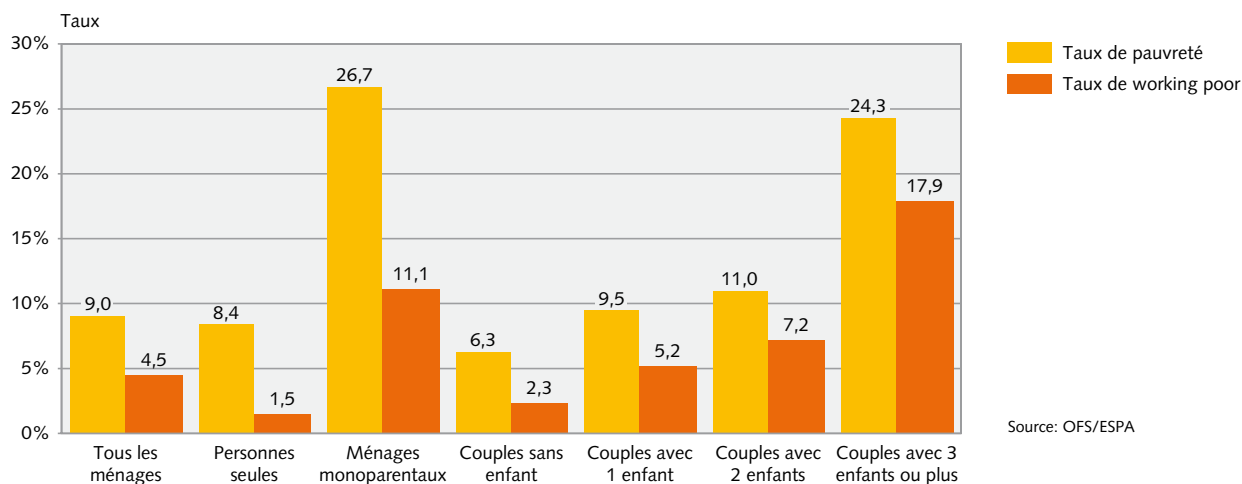
Un quart des familles monoparentales (27%) et presque autant de couples avec trois enfants ou plus (24%) vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Chez les couples avec un enfant, la proportion des ménages pauvres a également augmenté. Seules les familles avec deux enfants sont un peu moins concernées par la pauvreté qu'il y a quatre ans. Comme ils ont des enfants plus âgés qu'en moyenne – demandant donc moins d'attention – ils augmentent probablement leur temps de travail pour toucher un revenu plus élevé.

Contrairement aux ménages d'une personne, dont la pauvreté est le plus souvent la conséquence d'un faible degré d'occupation, beaucoup de familles comptent parmi elles des working poor. La situation des familles monoparentales est particulière; comme la personne adulte travaille rarement à 100%, ces dernières ne ressortent pas comme working poor, mais comme pauvres. Malgré cet état de fait, 11% d'entre elles, dont le parent est actif à plein temps, n'arrivent pas à se hisser au-dessus du seuil de pauvreté. Seuls les couples avec trois enfants ou plus enregistrent parmi eux une part encore plus grande de working poor: un couple sur six est en effet concerné par une telle situation.

<sup>5</sup> Deux modifications importantes sont survenues depuis le rapport sur les familles de 2004. D'une part, le seuil de pauvreté a été recalculé (méthodologie affinée et nouvelles directives de la CSIAS), d'autre part, le critère «vivre dans un ménage disposant d'au moins l'équivalent d'un poste à plein temps» a été ajouté pour compléter la définition du travailleur pauvre.

## Pauvreté et proportion de working poor selon le type du ménage, en 2006

G 8



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Seuil de pauvreté:** le seuil de pauvreté s'appuie sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Est considéré comme pauvre tout ménage dont le revenu mensuel, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil, calculé en 2006, de 2200 francs pour un ménage d'une personne, de 3800 francs pour un ménage monoparental avec deux enfants et, de 4650 francs pour un couple avec deux enfants.

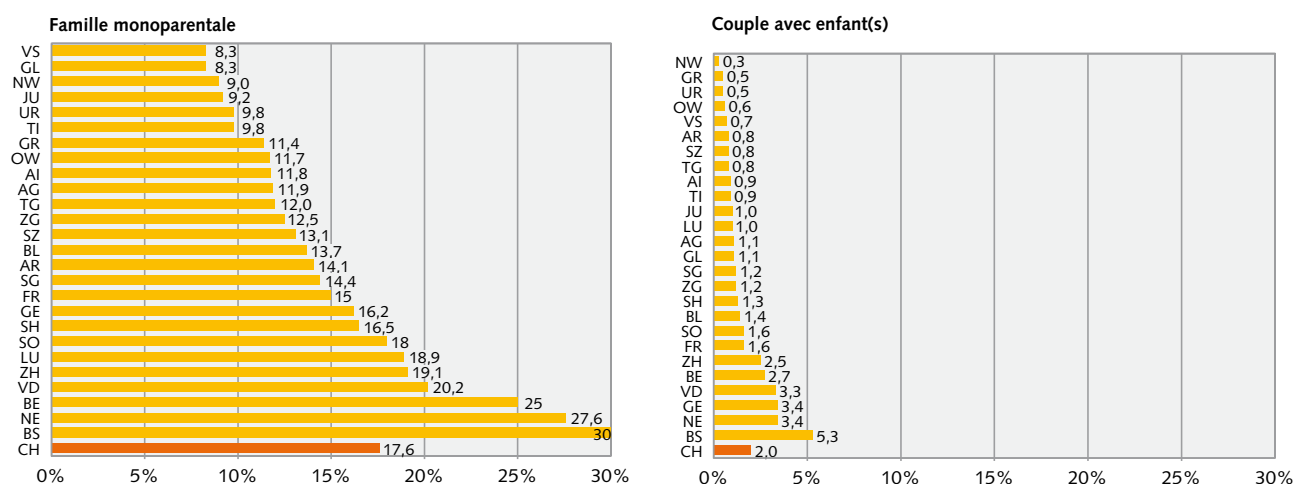
**Working poor:** Entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres les personnes actives occupées qui vivent dans un ménage dont les membres ont un volume de travail cumulé égal ou supérieur à 36 heures, c'est-à-dire équivalent au minimum à un emploi à plein temps.

## 18% des familles monoparentales recourent à l'aide sociale.

Les chiffres élevés de l'aide sociale indiquent par ailleurs que les mesures de politique familiale n'offrent pas une protection efficace contre la pauvreté (voir graphique G9). Près d'un ménage monoparental sur cinq bénéficiait de l'aide sociale en 2006; ce rapport tombe à un sur quatre dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Bâle-Ville. Parmi les couples avec enfants, le taux est de 2%, soit au-dessous de la moyenne de tous les ménages (3,3%). Ici aussi, les différences entre les cantons sont considérables. La situation des familles défavorisées sera présentée de manière approfondie dans le chapitre 3.

## Part des familles bénéficiant de l'aide sociale (taux d'assistance) selon le type de ménage et le canton, en 2006

G 9



© Office fédéral de la statistique (OFS)



### 1.2.2 Coûts des enfants

#### Le temps consacré aux enfants engendre un coût beaucoup plus élevé que les dépenses liées à leur consommation.

Sources de joie, les enfants coûtent aussi du temps et de l'argent. Le temps alloué à leur garde et à leur éducation entraîne des coûts directs et indirects. On entend par coûts indirects ce que les parents toucheraient s'ils n'avaient pas à s'occuper de leurs enfants, mais aussi de ce que coûterait, aux prix du marché, la rémunération des tâches domestiques et familiales. Comme le révèle le tableau T2, le coût mensuel total d'un enfant varie en fonction du nombre d'adultes (un seul parent ou les deux) et du nombre d'enfants dans le ménage. Ainsi, les dépenses de consommation pour un enfant unique s'élèvent en moyenne à 1092 francs dans un ménage monoparental, et à 819 francs dans un couple. L'analyse par âge montre, comme on pouvait s'y attendre, que le coût direct d'un enfant augmente avec l'âge, mais que son coût indirect diminue.

Pour financer une part des nouvelles dépenses à l'arrivée d'un enfant, les parents ont tendance à diminuer leur propre consommation, les revenus n'augmentant pas autant que celles-ci. Ce sacrifice est beaucoup plus élevée dans un couple (801 francs) que dans une famille monoparentale (348 francs). Cet écart s'explique d'abord par la marge de manœuvre plus restreinte dont dispose un adulte par rapport à celle de deux adultes qui font ménage commun. Aussi, le fait que les niveaux de revenus corrigés par la taille des ménages ne sont pas identiques influence en retour les possibilités d'économies.

Concernant les coûts indirects, on constate des différences entre les sexes, non seulement chez les couples, mais aussi dans les familles monoparentales. Comme le coût en temps continue d'être supporté principalement par les mères, seule la situation des femmes sera examinée dans l'exemple suivant: en réduisant au minimum son degré d'activité professionnelle, une femme élevant seule son enfant gagne 317 francs en moins qu'une femme seule sans enfant. Cette perte de gain est toutefois beaucoup plus faible que pour une mère en couple (1005 francs en moins en moyenne). En revanche et par conséquent, la mère élevant seule son enfant assume moins de tâches domestiques et familiales qu'une mère en couple: 64 heures par mois pour la première, contre 86 heures pour la seconde. Evalué avec un salaire de marché moyen, cela correspond à un montant respectivement de 2098 francs et de 2819 francs.

Par ailleurs, les mères exerçant une activité professionnelle à un taux élevé, recourent plus souvent aux offres d'accueil extra-familial que celles exerçant une activité professionnelle à un moindre taux. Cette observation est valable autant pour les mères en ménage monoparental que pour celles qui vivent en couple. On sait, en outre, qu'elles paient souvent elles-mêmes ce service. Ces coûts, de même que ceux issus de transferts des assurances sociales et des impôts n'étant pas pris en compte dans les coûts directs des enfants, une analyse supplémentaire a été effectuée (voir tableau T3).

Ainsi, on observe que les frais de garde d'un ou de deux enfants varient entre 400 et 500 francs. A partir de trois enfants, le montant moyen diminue notamment car les gardes sont moins fréquentes; d'une part, les frais

#### T2 Coûts directs et indirects moyens par enfant et par mois selon le type de ménage (en francs)

| Type de ménage                            | Coûts directs par enfant |                                    | Effets sur le revenu disponible  |                                 | Travail domestique et familial |                      |                   |                   |
|-------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
|                                           | Total                    | Dont diminution de la consommation | Revenu professionnel de la femme | Revenu professionnel de l'homme | Heures / mois Femmes           | Heures / mois Hommes | CHF / mois Femmes | CHF / mois Hommes |
| Personne seule, 1 enfant                  | 1 092                    | 348                                | -317                             | 103                             | 64                             | 40                   | 2 098             | 1 318             |
| Personne seule, 2 enfants                 | -                        | -                                  | -374                             | -                               | 45                             | -                    | 1 473             | -                 |
| Couple, 1 enfant                          | 819                      | 801                                | -1 005                           | 57                              | 86                             | 40                   | 2 819             | 1 305             |
| Couple, 2 enfants                         | 655                      | 523                                | -813                             | 115                             | 57                             | 22                   | 1 835             | 718               |
| Couple, 3 enfants                         | 528                      | 305                                | -682                             | 131                             | 49                             | 17                   | 1 589             | 560               |
| <b>Différence selon l'âge des enfants</b> |                          |                                    |                                  |                                 |                                |                      |                   |                   |
| Couple, 1 enfant, 0–10 ans                | 600                      | 787                                | -1 320                           | 20                              | 112                            | 54                   | 3 664             | 1 776             |
| Couple, 1 enfant, 11–21 ans               | 873                      | 505                                | -328                             | 134                             | 32                             | 10                   | 1 047             | 329               |
| Couple, 2 enfants, le dernier né 0–10 ans | 519                      | 517                                | -964                             | 103                             | 65                             | 26                   | 2 116             | 843               |
| Couple, 2 enfants, les 2 entre 11–21 ans  | 956                      | 505                                | -466                             | 139                             | 37                             | 14                   | 1 194             | 440               |

Les différents montants ne peuvent être additionnés. Quand aucun chiffre n'est publié, le nombre de cas est trop petit.

Source: coûts directs: OFS/ERC 2000–2005; coûts indirects: OFS/ESPA 2004. Calculs propres UNIBE / BASS



**T3 Autres coûts et allègements moyens par enfant et par mois, selon le type de ménage (en francs)**

| Type de ménage            | Offre d'accueil extra-familial (si utilisée) | Cotisations perdues dans les assurances sociales |        | Prime de caisse-maladie prise en charge par la famille | Allègement fiscal grâce aux déductions pour enfants (revenu médian)* | Allocation pour enfants |
|---------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                           |                                              | Femmes                                           | Hommes |                                                        |                                                                      |                         |
| Personne seule, 1 enfant  | 411                                          | 83                                               | -27    | 76                                                     |                                                                      | -144                    |
| Personne seule, 2 enfants | -                                            | 98                                               | -      | 76                                                     |                                                                      | -113                    |
| Couple, 1 enfant          | 490                                          | 262                                              | -15    | 76                                                     |                                                                      | -194                    |
| Couple, 2 enfants         | 428                                          | 213                                              | -30    | 76                                                     | -79                                                                  | -180                    |
| Couple, 3 enfants         | 223                                          | 178                                              | -34    | 76                                                     |                                                                      | -178                    |

Signe négatif: allègement ou recette du point de vue de la famille.

\* Selon la moyenne des chefs-lieux cantonaux, pour un couple, avec un revenu médian de 100 000 francs environ, modèle du père de famille. Les effets des assurances sociales des femmes et des hommes ne peuvent pas être calculés directement.

Sources: OFS/ERC 2000–2005, OFS/ESPA 2004, AFC 2004. Calculs propres BASS/UNIBE

seraient trop élevés, d'autre part, les aînés peuvent s'occuper des plus jeunes. Comme les mères ont un degré d'occupation moins élevé que les femmes sans enfant, elles paient moins de cotisations aux assurances sociales – entre 80 et 260 francs de moins par mois – d'où une moins bonne couverture d'assurance, en particulier dans la caisse de pensions. L'assurance maladie d'un enfant (assurance complémentaire incluse) coûte en moyenne 76 francs. C'est quasi équivalent de ce qu'un couple avec deux enfants, qui dispose d'un revenu médian et dont la répartition du travail est traditionnel, peut déduire aux impôts. Les allocations pour enfants, bien que plus élevées que les années précédentes, n'atteignent même pas le minimum prescrit de 200 francs par enfant<sup>6</sup>. De plus amples détails sur le calcul du coût des enfants sont publiés dans le chapitre 2.

**1.2.3 Dépenses des ménages****Les familles doivent limiter leurs dépenses.**

Puisque les revenus d'un ménage n'augmentent pas quand la famille s'agrandit, tel que constaté dans le tableau T1, les familles ne peuvent pas dépenser sans compter (voir tableau T4). Les dépenses des familles monoparentales (composées en moyenne de 2,6 personnes) dépassent de moins de 600 francs celles des ménages d'une personne. Ainsi que le révèle l'analyse différenciée des ménages formés de deux adultes, les couples avec un enfant dépensent à peine plus que les couples sans enfant. Et chez les couples avec deux enfants, l'effet de l'âge apparaît clairement: plus l'enfant est âgé, plus les dépenses augmentent. Sous l'effet conjugué du nombre d'enfants et de leur âge moyen plus élevé, les familles avec trois enfants ou plus dépensent elles aussi légèrement plus.

**T4 Dépenses moyennes par mois en francs, selon le type de famille, 2003–2005**

|                                                 | Total des ménages | Type de ménage* |                        |                    |                      |                                |                                   |                               |
|-------------------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------------|--------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
|                                                 |                   | Personne seule  | Famille mono-parentale | Couple sans enfant | Couple avec 1 enfant | Couple avec 2 jeunes enfants** | Couple avec 2 enfants adolescents | Couple avec 3 enfants ou plus |
| Personnes par ménage                            | 2,26              | 1,00            | 2,60                   | 2,00               | 3,00                 | 4,00                           | 4,00                              | 5,21                          |
| Dépenses mensuelles par ménage (valeur moyenne) | 7 820             | 6 082           | 6 665                  | 9 442              | 9 452                | 9 031                          | 10 273                            | 9 732                         |
| <b>Structure des dépenses</b>                   |                   |                 |                        |                    |                      |                                |                                   |                               |
| Dépenses de consommation                        | 4 814             | 3 772           | 4 643                  | 5 555              | 5 694                | 5 653                          | 6 303                             | 6 171                         |
| Dépenses de transfert                           | 3 006             | 2 310           | 2 023                  | 3 887              | 3 758                | 3 377                          | 3 970                             | 3 561                         |

\* voir la définition au chapitre 4

\*\* les deux enfants ont moins de 11 ans.

Source: OFS/ERC

<sup>6</sup> Pendant la période considérée (2000–2005), les personnes à temps partiel ne recevaient qu'une allocation réduite pour enfants. Les personnes sans activité lucrative et les indépendants n'en recevaient même aucune.

Si l'on examine la part des dépenses de consommation et la part des dépenses de transfert (p. ex. impôts ou primes d'assurance) au sein des différents types de ménages, on s'aperçoit que les ménages avec enfants ont des dépenses de transfert presque aussi élevées que les ménages sans enfant. La façon dont les familles organisent leurs dépenses de consommation pour parvenir à joindre les deux bouts est examinée en détail dans le chapitre 4.

#### 1.2.4 Prestations de politique familiale et aide sociale

##### Les dépenses publiques pour les familles sont moins élevées en Suisse qu'en moyenne européenne.

C'est généralement essentiellement en fonction de sa capacité économique qu'un Etat apporte son soutien aux familles. Ainsi, dans les comparaisons internationales, les dépenses au titre de la politique familiale sont exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), cette valeur mesurant la performance économique d'un pays.

En Suisse, les prestations sociales pour les familles et les enfants correspondent à 1,3% du PIB. Seuls les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne présentent des taux comparativement aussi bas. A l'inverse, les champions en la matière sont d'abord les pays scandinaves, puis nos voisins germano-phones, l'Allemagne et l'Autriche, suivi du Luxembourg. Etonnamment, certains pays d'Europe de l'Est comme l'Estonie, la Slovaquie et la Slovénie, affichent un taux relativement haut.

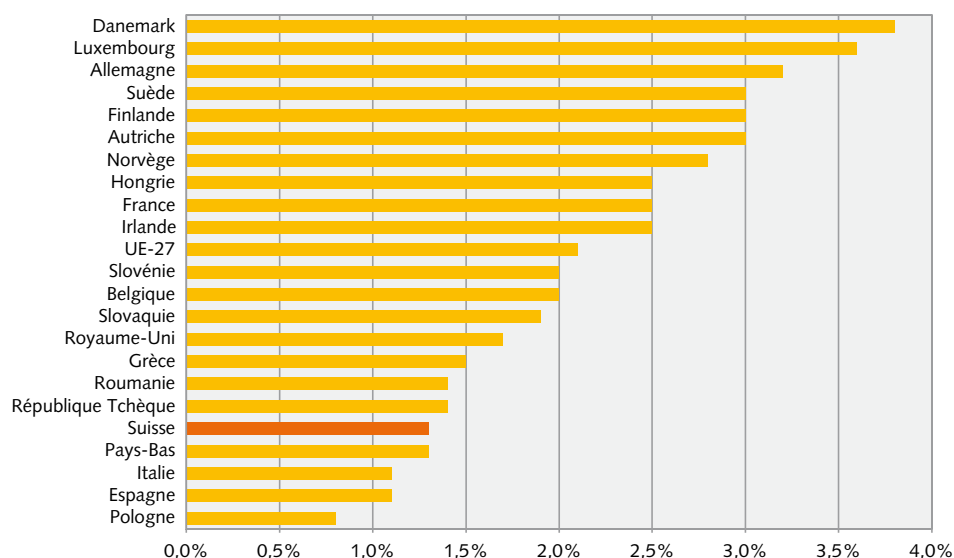
##### En Suisse, les prestations sociales pour les familles ont toutefois augmenté.

En l'espace de dix ans (1995–2005), les prestations de politique familiale ont augmenté d'un bon milliard de francs (voir tableau T5). La répartition entre les différents postes est restée à peu près constante, à l'exception de celui des crèches. Les allocations pour enfants représentent toujours le poste le plus important (77%), et ont été ponctuellement relevées au cours des quatre dernières années. Ce poste devrait encore augmenter avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2009 au plus tard, de l'allocation nationale minimale. Les subventions aux offres d'accueil (14%), qui figurent une nouvelle fois dans la rubrique «Protection des mineurs», est le deuxième poste le plus important en termes financiers. Pendant la période étudiée (2002–2005), les coûts dus au maintien du versement du salaire en cas de maternité ont, quant à eux, plus diminué qu'augmenté. Cette prestation est devenue obligatoire avec l'entrée en vigueur de l'assurance-maternité en juillet 2005.

Les prestations en faveur des familles n'ont qu'une importance marginale dans la croissance des prestations sociales. Leur part à l'ensemble des prestations sociales a en outre reculé de 5,1% à 4,8% entre 2000 et 2005.

**Prestations sociales pour les familles et les enfants en pourcent du produit intérieur brut (PIB), en comparaison européenne, en 2005**

G 10



Source: OFS, Eurostat

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**T5 Prestations sociales pour les familles et les enfants, en 1995, 2000 et 2005**

| Type de prestations                           | 1995           |            | 2000           |            | 2005           |            |
|-----------------------------------------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
|                                               | Mio. francs    | %          | Mio. francs    | %          | Mio. francs    | %          |
| Allocations familiales cantonales             | 3 695,8        | 77         | 4 116,0        | 78         | 4 587,3        | 77         |
| Protection des mineurs (hébergement, crèches) | 508,0          | 11         | 583,8          | 11         | 830,4          | 14         |
| Prestations de l'assurance maternité          | 393,7          | 8          | 362,0          | 7          | 391,5          | 7          |
| Autres                                        | 181,3          | 4          | 192,8          | 4          | 176,2          | 3          |
| <b>Total</b>                                  | <b>4 778,8</b> | <b>100</b> | <b>5 254,6</b> | <b>100</b> | <b>5 985,4</b> | <b>100</b> |

Montants exprimés en valeur nominale.

Source: OFS/CGPS

**La plupart des cantons n'auront que de petites adaptations à apporter pour être conformes à la nouvelle loi.**

La plupart des cantons accordent déjà des allocations familiales de 200 francs minimum par enfant, tel que la loi fédérale qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 le prévoit. Quatre cantons (ZH, BE, GR et AG) ne l'accordent pas encore. En revanche, les efforts devront se porter sur

les allocations de formation attribuées aux enfants qui poursuivent des études jusqu'à leur 25<sup>e</sup> année. En effet, neuf cantons doivent encore introduire le montant minimal de 250 francs. Partout en Suisse, les allocations pour familles sont financées par les contributions du travail. Les cotisations des employeurs aux caisses cantonales de compensation familiale varient entre 1,3 et 2,8% des

**T6 Allocations familiales selon les cantons, en francs, situation au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

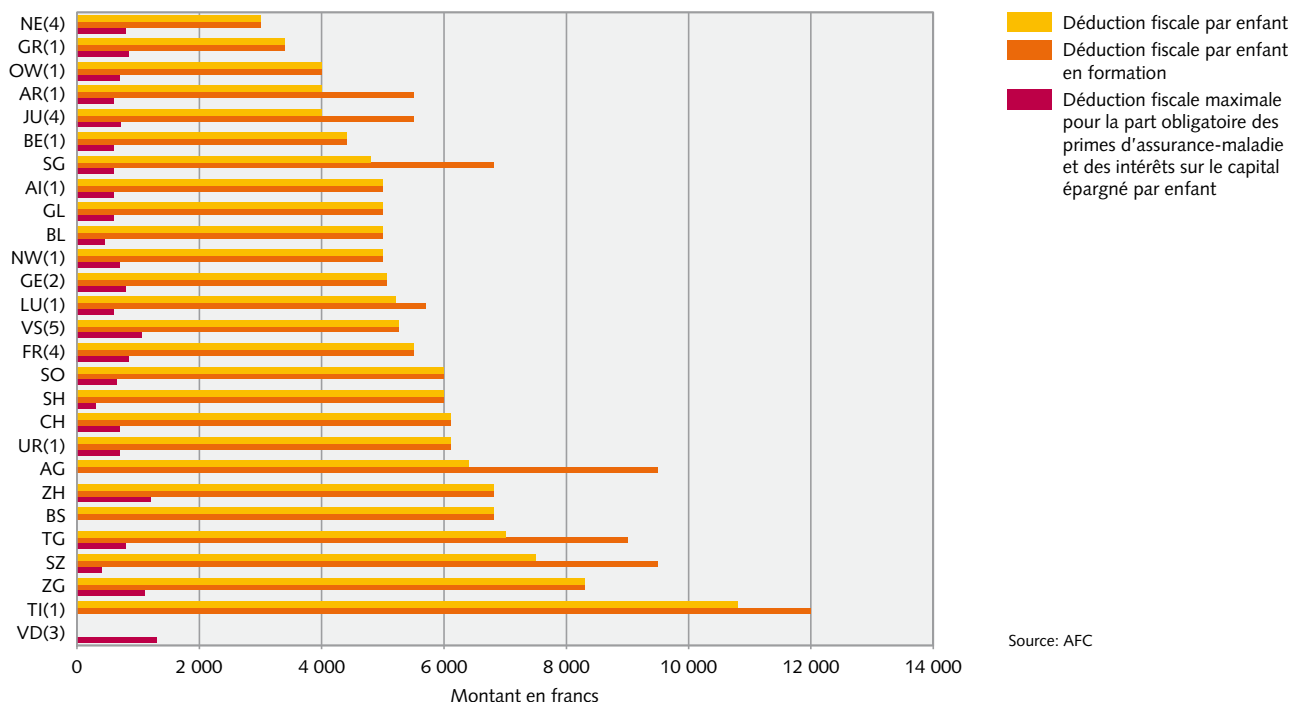
| Canton | Allocation pour enfant                    | Allocation de formation<br>(si plus élevée que l'allocation pour enfant) | Cotisation des employeurs aux caisses cantonales<br>de compensation familiale (pourcentage du salaire) |
|--------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AG     | 170                                       |                                                                          | 1,40                                                                                                   |
| AI     | 200                                       | 250                                                                      | 1,70                                                                                                   |
| AR     | 200                                       |                                                                          | 1,70                                                                                                   |
| BE     | 160/190 <sup>1</sup>                      |                                                                          | 1,60                                                                                                   |
| BL     | 200                                       | 220                                                                      | 1,80                                                                                                   |
| BS     | 200                                       | 220                                                                      | 1,30                                                                                                   |
| FR     | 230/250 <sup>2</sup>                      | 290/310 <sup>2</sup>                                                     | 2,45                                                                                                   |
| GE     | 200/220 <sup>1</sup>                      |                                                                          | 1,40                                                                                                   |
| GL     | 200                                       |                                                                          | 1,90                                                                                                   |
| GR     | 195                                       | 220                                                                      | 1,80                                                                                                   |
| JU     | «160/186(2)<br>+138 allocation de ménage» | 214<br>+138 allocation de ménage                                         | 2,80                                                                                                   |
| LU     | 200/210 <sup>1</sup>                      | 250                                                                      | 1,70                                                                                                   |
| NE     | 180/200/200/250 <sup>3</sup>              | 260/280/280/330 <sup>3</sup>                                             | 2,00                                                                                                   |
| NW     | 220                                       | 250                                                                      | 1,60                                                                                                   |
| OW     | 200                                       | 250                                                                      | 1,80                                                                                                   |
| SG     | 200                                       | 250                                                                      | 1,80                                                                                                   |
| SH     | 200                                       | 250                                                                      | 1,60                                                                                                   |
| SO     | 200                                       |                                                                          | 1,80                                                                                                   |
| SZ     | 200                                       |                                                                          | 1,60                                                                                                   |
| TG     | 200                                       | 250                                                                      | 1,60                                                                                                   |
| TI     | 200                                       | 250                                                                      | 1,60                                                                                                   |
| UR     | 200                                       | 250                                                                      | 2,00                                                                                                   |
| VD     | 200/370 <sup>2</sup>                      | 250/420 <sup>2</sup>                                                     | 2,15 <sup>4</sup>                                                                                      |
| VS     | 273/361 <sup>2</sup>                      | 378/466 <sup>2</sup>                                                     | ... <sup>5</sup>                                                                                       |
| ZG     | 250/300 <sup>2</sup>                      |                                                                          | 1,60                                                                                                   |
| ZH     | 170/195 <sup>1</sup>                      |                                                                          | 1,30                                                                                                   |

<sup>1</sup> Allocation plus élevée à partir de 12 ans<sup>2</sup> Le premier montant est versé pour les deux premiers enfants, le second pour le troisième enfant et chaque enfant suivant.<sup>3</sup> Les montants sont versés dans l'ordre pour le premier, le deuxième, le troisième et à partir du quatrième enfant.<sup>4</sup> Y compris une contribution de 0,08% pour l'accueil collectif de jour.<sup>5</sup> Aucune caisse cantonale de compensation familiale.

Source: OFAS/CQF

## Déductions fiscales dans les cantons et la Confédération, en 2007

G 11



(1) Pour les enfants qui suivent une formation à l'extérieur du canton, il est possible de déduire un montant plus élevé: OW de + 1600 à + 5700 francs, BE max. + 4400 francs, LU + 9700 francs, UR de + 4000, à + 12'000 francs, NW de + 1500, + 5000 à + 7000 francs, AR + 10'000 francs, AI + 3000 francs, GR de + 1700 à + 8400 francs, TI de + 1800, + 4500, + 6000 à 13'000 francs

(2) Montant additionnel pour charges de famille: 3377 francs et 6754 francs. De plus, les primes de l'assurance-maladie obligatoire et de l'assurance-accidents peuvent être déduites en intégralité. Peuvent également être déduits du revenu les intérêts échus des capitaux d'épargne à concurrence de 1500 francs; cette déduction est augmentée de 750 francs pour chaque charge de famille.

(3) VD tient compte de la situation familiale en imposant les familles selon le système des unités de consommation: le revenu familial global est divisé par un diviseur variable en fonction de la composition de la famille. Le taux afférent au revenu partiel ainsi obtenu est ensuite appliqué au revenu global.

(4) Déductions plus élevées à partir du 2<sup>e</sup> ou du 3<sup>e</sup> enfant: FR 6500 francs (pour le 2<sup>e</sup> enfant), 8000 francs (à partir du 3<sup>e</sup> enfant), AR 6000 francs (à partir du 3<sup>e</sup> enfant)

(5) Déductions échelonnées selon l'âge, entre 4210 et 6310 francs.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T7 Prestations sociales aux familles avec des enfants en bas âge – systèmes cantonaux, situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007

| Canton          | Nombre de mois maximum après la naissance pour demander le droit aux prestations | Versement maximal en francs par mois | Seuil déterminant l'existence d'un besoin, en francs par mois |         |                                          |                                         |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------|-----------------------------------------|
|                 |                                                                                  |                                      | Familles monoparentales                                       | Couples | 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant | 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> enfant |
| ZH              | 24                                                                               | 2 000                                | 1 225                                                         | 1 808   | 325                                      | 325                                     |
| LU <sup>1</sup> | 12                                                                               | -                                    | 960                                                           | 1 469   | 509/317                                  | 269                                     |
| GL <sup>2</sup> | 12                                                                               | -                                    | 2 250                                                         | 3 333   | 0/283                                    | 283                                     |
| ZG              | 12                                                                               | -                                    | 1 512                                                         | 2 268   | 322                                      | 322                                     |
| FR <sup>2</sup> | 12                                                                               | 2 000                                | 2 250                                                         | 3 000   | 300                                      | 300                                     |
| SH              | 24                                                                               | 2 000                                | 1 512                                                         | 2 268   | 790                                      | 527                                     |
| SG              | 6                                                                                | -                                    | 1 512                                                         | 2 268   | 397/317                                  | 265                                     |
| GR              | 10                                                                               | -                                    | 1 460                                                         | 2 190   | 292                                      | 292                                     |
| AG              | 6                                                                                | -                                    | 1 512                                                         | 2 268   | 527                                      | 527                                     |
| TI              | 36                                                                               | -                                    | 1 308                                                         | 1 963   | 688                                      | 459                                     |
| VD              | 6                                                                                | -                                    | 1 512                                                         | 2 268   | 790                                      | 527                                     |

<sup>1</sup> LU: selon les seuils minimaux de la CSIAS. Les montants par enfant suivent de près ceux qui valent pour les familles monoparentales.

<sup>2</sup> Dans les cantons de GL et FR, les coûts effectifs pour le loyer et les primes d'assurance-maladie sont pris en compte dans le calcul du seuil déterminant, alors qu'ils sont rajoutés dans les autres cantons.

Source: OFAS/FGS

revenus et, pour celles versées aux caisses privées, entre 0,1 et 5%, selon les cantons. Exception en Valais, les employeurs y contribuent, mais seulement à hauteur de 0,3% du revenu. A noter également, dans le canton de Vaud, ce taux comprend une contribution aux coûts des offres d'accueil des enfants.

### Les déductions fiscales varient entre 3'000 et 12'000 francs par enfant.

Comme le montre le graphique G11, les déductions fiscales pour enfants restent extrêmement inégales. Il serait toutefois erroné d'en tirer des conclusions prématurées; les déductions ne permettent pas de connaître la charge fiscale totale qui pèse sur les familles, et celle-ci fluctue également fortement. D'une manière générale, les déductions fiscales pour enfants ont été relevées en de nombreux cantons.

### Les prestations allouées aux jeunes familles à bas revenus sont adaptées au coût de la vie.

Onze cantons (soit un de moins qu'en 2004) soutiennent les jeunes familles à bas revenus en leur accordant des prestations spéciales (voir tableau T7)<sup>7</sup>. En outre, les montants, auxquels ont droit les familles qui le demandent dans un délai de 6 mois (SG, AG) à 36 mois (TI) après la naissance, ont été adaptés au renchérissement du coût de la vie.

## 1.3 Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales

Le chapitre 5 est consacré à la question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Les besoins sont évalués et les solutions actuelles en matière de répartition des tâches dans les ménages biparentaux et l'utilisation des offres d'accueil extra-familial sont présentées. Une partie synthétise ensuite les difficultés que rencontrent les parents. Nous nous intéresserons ici, à titre complémentaire, à la contribution des mères au revenu familial et à leur importance dans la population des personnes au chômage ou sous-employées, dans une vision européenne.

### 1.3.1 Participation au marché de l'emploi des femmes en âge de fonder une famille

**La participation des femmes au marché de l'emploi est élevée en comparaison européenne. Mais elle diminue avec la présence d'enfants.**

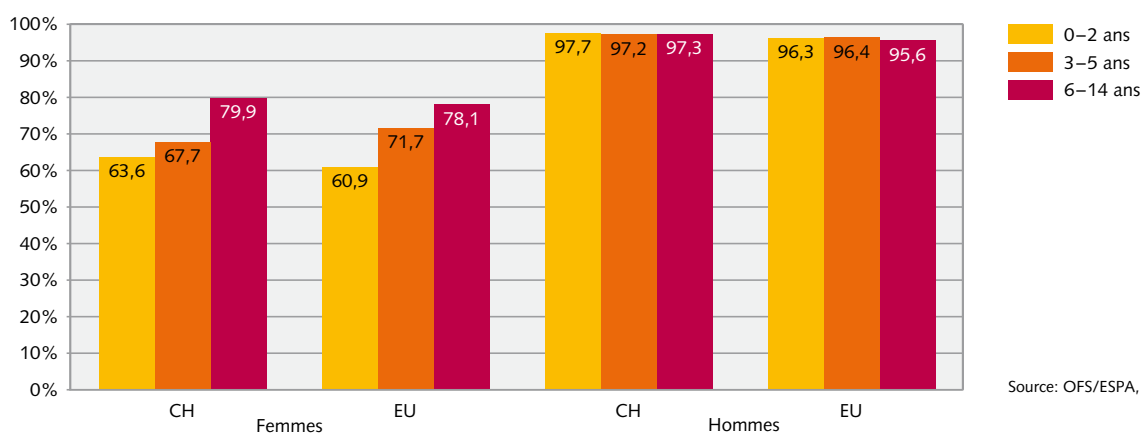
Le taux d'activité professionnelle des mères ayant des enfants de moins de 15 ans, c'est-à-dire la part des

**Taux d'activité:** Le taux d'activité exprime la proportion de personnes actives professionnellement dans la population de référence.

**Taux d'actifs occupés:** Le taux d'actifs occupés exprime la proportion de personnes actives occupées dans la population de référence.

**Taux d'activité professionnelle des mères et des pères (25–49 ans) selon l'âge du dernier né, en comparaison européenne\*, en 2006**

**G 12**



Source: OFS/ESPA, EUROSTAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>7</sup> Dans le canton de Neuchâtel, elle a été remplacée par une solution intégrée dans le cadre d'une harmonisation du système des prestations sous condition de ressources.

mères exerçant une activité lucrative sous quelque forme que ce soit, est en Suisse légèrement supérieure à la moyenne de l'UE (graphique G12).

Le taux d'activité professionnelle des hommes est indépendant de la situation familiale. Plus de 97% des hommes sont intégrés dans la vie active. La relation tend même plutôt à s'inverser, aussi bien en Suisse que dans l'UE: plus les enfants sont petits, plus la part des pères qui exercent une activité professionnelle est élevée.

### En Suisse, les femmes ont plus souvent un emploi à temps partiel que dans le reste de l'Europe.

Parmi les femmes actives professionnellement âgées de 25 à 49 ans, c'est-à-dire en âge d'avoir le cas échéant des enfants à charge, près de la moitié (48,1%) exercent en Suisse une activité professionnelle à temps partiel. Ce taux est nettement plus élevé que le taux d'activité professionnelle à temps complet (30,1%). Cette situation diffère sensiblement de la moyenne de l'UE, où les femmes de même âge exercent en effet beaucoup plus souvent une activité professionnelle à temps complet. Si l'on examine la classe d'âges suivante, soit entre 50 ans et l'âge de la retraite, on constate que la participation des femmes à la vie active diminue aussi bien en Suisse que dans l'UE, mais que les taux d'activité professionnelle à temps partiel et à temps complet ne varient guère. Dans cette catégorie d'âges aussi, le travail à temps partiel reste en Suisse l'apanage des femmes.

### 1.3.2 Répartition de l'activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales

**Etant donné les faibles degrés d'occupation des mères, leur contribution au revenu du ménage reste souvent modeste.**

La part des mères qui n'apportent aucune contribution au revenu du ménage était inférieure à 20% en 2004 (voir graphique G13). L'apport financier provenant de l'activité professionnelle à temps partiel de la mère n'est souvent pourtant qu'une petite contribution au revenu du ménage. Pour près des deux tiers des couples avec enfants, il était égal à zéro ou ne représentait même pas un quart du revenu. Dans les ménages où ne vit (plus) aucun enfant, la situation se présente différemment. En effet, dans plus de la moitié des cas, la femme assure entre un quart et la moitié du revenu du ménage. Si la contribution n'est pas tout à fait égale à la moitié, c'est aussi en raison du plus bas niveau des salaires des femmes en général. Dans plus d'un cinquième de ces ménages, la femme contribuait davantage que l'homme au revenu du ménage.

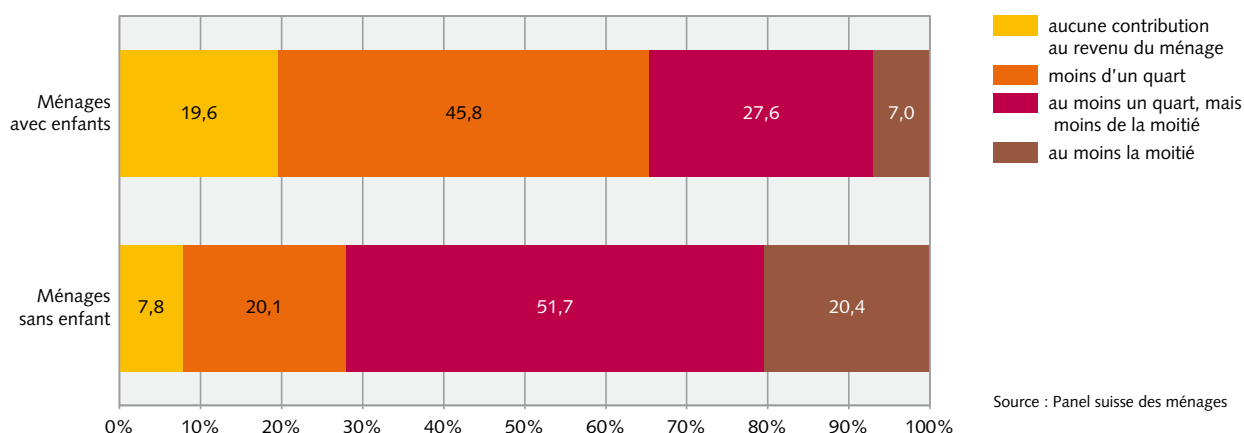
### 1.3.3 Chômage et sous-emploi

**Le chômage touche encore davantage les mères.**

Si les femmes sont plus fortement touchées que les hommes par le chômage, c'est avant tout parce qu'elles rencontrent plus de problèmes sur le marché du travail pendant la période d'éducation des enfants (graphique G14). Alors que les hommes avec des enfants de moins

**Contribution de la femme au revenu total du ménage, selon le type de ménage, en 2004**

**G 13**

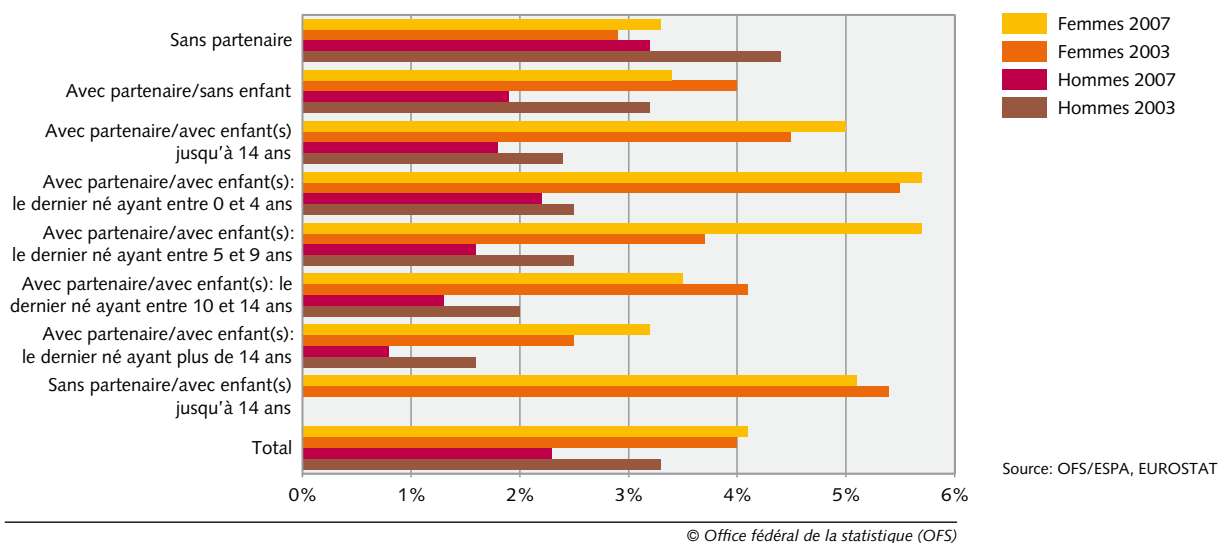


Source : Panel suisse des ménages

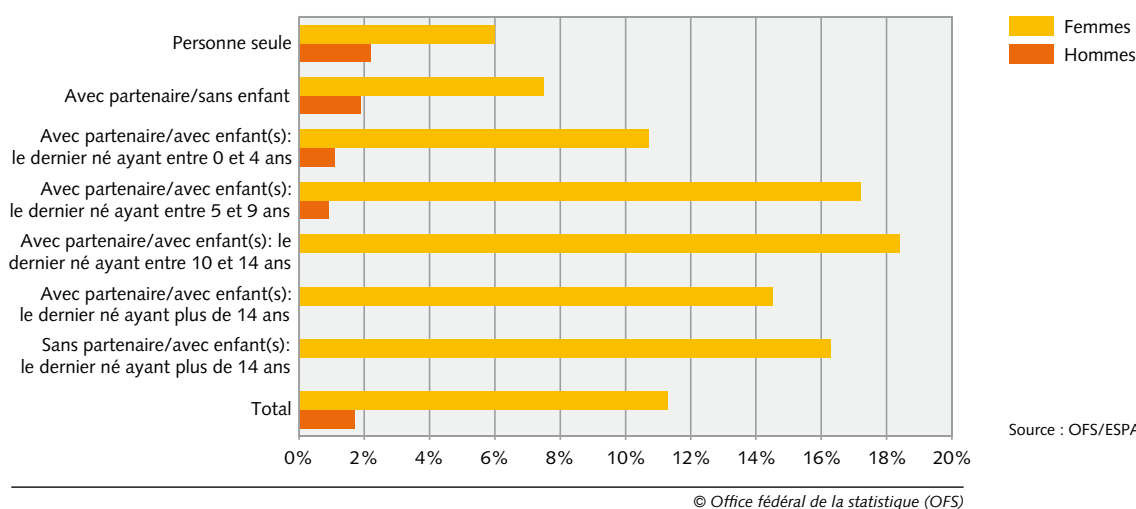
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Proportion de personnes (25–54 ans) sans emploi selon le sexe et la situation familiale, en 2003 et 2007**

G 14


**Taux de sous-emploi selon le sexe et la situation familiale chez les 25 à 54 ans, en 2007**

G 15



de 15 ans connaissent des taux de chômage inférieurs à la moyenne, les femmes avec des enfants de moins de 10 ans ont le taux de chômage le plus élevé. Le phénomène touche aussi bien les mères qui vivent en couple que les femmes élevant seules leurs enfants. Chez les femmes seules, en revanche, le taux de chômage n'est pas plus élevé que celui des hommes. Enfin, s'il existe une différence marquée entre les sexes chez les couples sans enfant, celle-ci s'explique probablement en grande partie par la répartition traditionnelle des tâches chez les couples âgés qui n'ont plus d'enfant à la maison.

Si l'on compare la situation de 2007 avec celle de 2003, on constate que les problèmes des femmes dus à leur situation familiale se sont plutôt accentués. A l'inverse des hommes qui ont profité de la reprise du marché du travail indépendamment de ce facteur, la recherche d'un emploi est devenue encore plus ardue pour les femmes, surtout pour celles ayant de jeunes enfants (au jardin d'enfants ou dans les premières années d'école obligatoire). Le fait que les jeunes mères soient plus souvent à la recherche d'une activité professionnelle qu'il y a encore cinq ans peut aussi jouer un rôle.



**Chômage:** répondent à la définition de chômeurs les personnes âgées de 15 à 74 ans, qui n'avaient aucune activité professionnelle pendant la semaine de référence, qui ont recherché activement un emploi durant les quatre semaines précédentes et qui auraient été prêtes à commencer une activité professionnelle.

### Aujourd'hui, de nombreuses mères occupées à temps partiel souhaitent travailler plus.

Comme le montre le graphique G15, de nombreuses personnes à temps partiel sont sous-employées<sup>8</sup>. Ce problème touche très rarement les hommes, et même si rarement dans certains cas qu'il ne peut même plus être mesuré statistiquement. Chez les femmes avec enfants, par contre, le phénomène est beaucoup plus répandu que le chômage complet. Avec 18%, le taux de sous-emploi est particulièrement élevé pendant l'école obligatoire de l'enfant le plus jeune, c'est-à-dire quand de nombreuses mères pourraient accroître à nouveau leur degré d'occupation. Ici aussi, la reprise observée sur le marché du travail n'a pas permis de détendre la situation.

**Sous-emploi:** une personne est sous-employée lorsque son taux d'occupation représente moins de 90% de la durée de travail ordinaire dans l'établissement considéré, qu'elle aimerait travailler davantage et qu'elle serait prête dans les trois mois à commencer une activité avec un taux d'occupation plus élevé.

## 1.4 Offres d'accueil extra-familial

### 1.4.1 Utilisation des offres d'accueil extra-familial

Etant donné que le chapitre 5 traite également de ce thème, il ne sera question ici que de la fréquence de l'utilisation des offres d'accueil extra-familial.

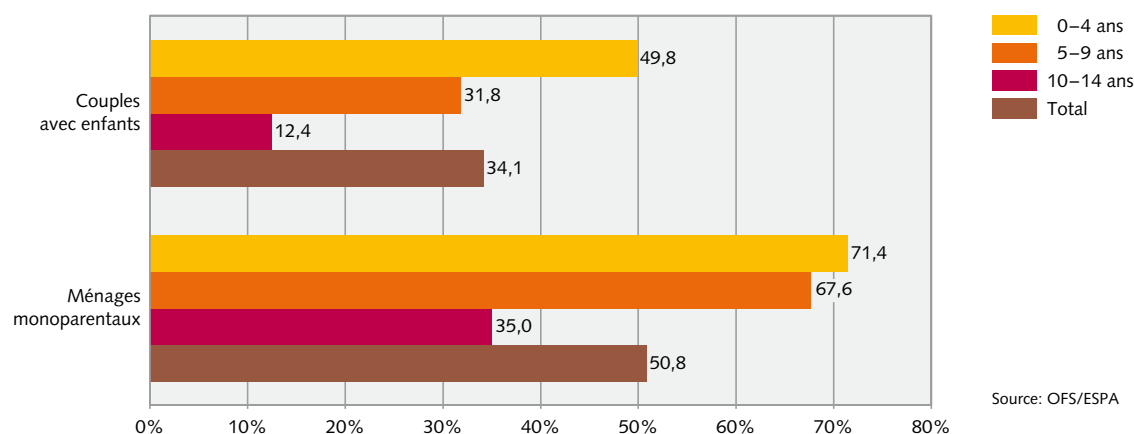
#### La moitié des familles avec un enfant de moins de cinq ans recourt régulièrement aux offres d'accueil extra-familial.

Si le plus jeune enfant n'a pas encore cinq ans, d'autres personnes que les parents participent régulièrement à sa garde (voir graphique G16). Dans les familles monoparentales, le taux s'élève même à 71,4%. Quand le dernier enfant a entre 5 et 9 ans, le besoin de garde recule relativement sensiblement, mais uniquement chez les couples. Le jardin d'enfants et l'école couvrent en effet certains horaires que les hauts degrés d'occupation des personnes élevant seules leurs enfants ne peuvent compenser. Les gardes sont sensiblement moins nécessaires quand les enfants sont âgés de 10 à 14 ans, car le nombre d'heures de cours, mais aussi l'indépendance des enfants augmentent.

Comme toujours, les proches parents, et parmi eux les grands-mères, jouent un rôle plus important dans la garde des enfants jusqu'à un jour par semaine (59%) que les centres d'accueil de jour et les familles de jour (23%). Si les besoins dépassent un jour, les structures

Ménages qui recourent à des structures d'accueil extra-familial, selon le type de ménage et l'âge du plus jeune enfant, en 2007

G 16



Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>8</sup> En comparaison du rapport sur les familles de 2004, la définition du sous-emploi a été légèrement modifiée. S'y est ajoutée la condition que la personne pourrait augmenter son degré d'occupation dans les trois mois. Par conséquent, les chiffres ne sont pas directement comparables.



institutionnalisées sont un peu plus demandées (46%) que la garde par un proche parent (43%). Les grands-mères n'ont cependant pas perdu de leur importance au cours des quatre dernières années malgré le développement des places de crèches.

#### 1.4.2 Accueil collectif de jour

##### Le nombre de crèches et de garderies a surtout augmenté là où il était déjà relativement élevé.

Le nombre des structures d'accueil collectif de jour (sans les crèches d'entreprise qui ne sont pas enregistrées comme des entreprises indépendantes) a continué d'augmenter durant les dernières années, mais de loin pas partout dans les mêmes proportions (voir tableau T8).

Il a progressé de manière supérieure à la moyenne dans les cantons urbains, où l'offre était déjà plus étoffée. Le canton de Genève affiche ainsi la croissance la plus élevée, avec 7,2 structures d'accueil collectif de jour pour 1000 enfants de moins de sept ans, soit le taux le plus élevé. Le nombre de crèches a également augmenté à Zurich, où la couverture atteint 5,6. Seul Bâle-Ville affiche encore une valeur aussi élevée (5,8). Dans tous les autres cantons, le développement des structures d'accueil collectif de jour est nettement moins avancé. La situation au Tessin se distingue de celle des autres cantons, puisqu'il existe dans ce canton des jardins d'enfants pour tous les enfants dès trois ans.

**T8 Accueil collectif de jour par canton, de 1985 à 2005**

| Région, canton              | Nombre de crèches |            |             |             | Nombre d'établissements pour 1000 enfants de moins de 7 ans |            |            |            |
|-----------------------------|-------------------|------------|-------------|-------------|-------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
|                             | 1985              | 1995       | 2001        | 2005        | 1985                                                        | 1995       | 2001       | 2005       |
| <b>Suisse</b>               | <b>478</b>        | <b>706</b> | <b>1084</b> | <b>1337</b> | <b>1,0</b>                                                  | <b>1,3</b> | <b>2,2</b> | <b>2,8</b> |
| <b>Région lémanique</b>     | <b>82</b>         | <b>169</b> | <b>302</b>  | <b>350</b>  | <b>1,1</b>                                                  | <b>1,6</b> | <b>3,1</b> | <b>3,7</b> |
| VD                          | 50                | 74         | 94          | 102         | 1,4                                                         | 1,5        | 2,0        | 2,2        |
| VS                          | 1                 | 16         | 17          | 32          | 0,1                                                         | 0,7        | 0,9        | 1,8        |
| GE                          | 31                | 79         | 191         | 216         | 1,4                                                         | 2,6        | 6,4        | 7,2        |
| <b>Espace Mittelland</b>    | <b>81</b>         | <b>141</b> | <b>184</b>  | <b>239</b>  | <b>0,7</b>                                                  | <b>1,1</b> | <b>1,6</b> | <b>2,2</b> |
| BE                          | 41                | 65         | 94          | 130         | 0,6                                                         | 0,9        | 1,6        | 2,3        |
| FR                          | 3                 | 18         | 19          | 27          | 0,2                                                         | 0,9        | 1,0        | 1,4        |
| SO                          | 7                 | 13         | 19          | 25          | 0,4                                                         | 0,7        | 1,2        | 1,7        |
| NE                          | 26                | 40         | 43          | 44          | 2,6                                                         | 3,1        | 3,6        | 3,8        |
| JU                          | 4                 | 5          | 9           | 13          | 0,8                                                         | 0,9        | 1,7        | 2,7        |
| <b>Suisse du Nord-Ouest</b> | <b>65</b>         | <b>62</b>  | <b>103</b>  | <b>135</b>  | <b>1,0</b>                                                  | <b>0,9</b> | <b>1,6</b> | <b>2,2</b> |
| BS                          | 34                | 21         | 45          | 57          | 3,4                                                         | 1,8        | 4,5        | 5,8        |
| BL                          | 9                 | 16         | 19          | 24          | 0,5                                                         | 0,9        | 1,1        | 1,5        |
| AG                          | 22                | 25         | 39          | 54          | 0,6                                                         | 0,6        | 1,0        | 1,5        |
| <b>Zurich</b>               | <b>192</b>        | <b>235</b> | <b>372</b>  | <b>457</b>  | <b>2,5</b>                                                  | <b>2,8</b> | <b>4,6</b> | <b>5,6</b> |
| <b>Suisse orientale</b>     | <b>32</b>         | <b>49</b>  | <b>62</b>   | <b>85</b>   | <b>0,4</b>                                                  | <b>0,6</b> | <b>0,8</b> | <b>1,2</b> |
| GL                          | 3                 | 3          | 3           | 3           | 1,0                                                         | 0,9        | 1,2        | 1,3        |
| SH                          | 5                 | 7          | 8           | 10          | 1,0                                                         | 1,3        | 1,7        | 2,4        |
| AR                          | 1                 | 1          | 3           | 6           | 0,2                                                         | 0,2        | 0,8        | 1,8        |
| AI                          | 0                 | 1          | 0           | 1           | 0,0                                                         | 0,6        | 0,0        | 0,9        |
| SG                          | 11                | 22         | 31          | 34          | 0,3                                                         | 0,6        | 0,9        | 1,1        |
| GR                          | 3                 | 6          | 7           | 11          | 0,2                                                         | 0,4        | 0,6        | 1,0        |
| TG                          | 9                 | 9          | 10          | 20          | 0,5                                                         | 0,4        | 0,6        | 1,3        |
| <b>Suisse centrale</b>      | <b>21</b>         | <b>30</b>  | <b>40</b>   | <b>50</b>   | <b>0,4</b>                                                  | <b>0,5</b> | <b>0,8</b> | <b>1,0</b> |
| LU                          | 10                | 15         | 24          | 28          | 0,4                                                         | 0,5        | 0,9        | 1,2        |
| UR                          | 2                 | 1          | 1           | 0           | 0,7                                                         | 0,3        | 0,4        | 0,0        |
| SZ                          | 4                 | 4          | 7           | 9           | 0,4                                                         | 0,4        | 0,7        | 0,9        |
| OW                          | 0                 | 2          | 1           | 2           | 0,0                                                         | 0,7        | 0,4        | 0,9        |
| NW                          | 0                 | 0          | 2           | 1           | 0,0                                                         | 0,0        | 0,8        | 0,4        |
| ZG                          | 5                 | 8          | 5           | 10          | 0,8                                                         | 1,1        | 0,7        | 1,4        |
| <b>Tessin</b>               | <b>5</b>          | <b>20</b>  | <b>21</b>   | <b>21</b>   | <b>0,3</b>                                                  | <b>1,0</b> | <b>1,1</b> | <b>1,1</b> |

Le recensement des entreprises (RE), utilisé ici comme source, sous-estime le nombre des structures d'accueil collectif de jour et ne peut pas distinguer les crèches des garderies. S'il a été utilisé, c'est parce qu'aucun autre chiffre n'est actuellement disponible pour l'ensemble de la Suisse.

Source: OFS/RE, OFS/ESPOP

**T9 Places dans des structures d'accueil créées grâce aux aides financières de la Confédération (état au 22.09 2008)**

| Canton       | Nouvelles places dans des crèches |               | Nouvelles places dans des structures d'accueil parascolaire |               | Population 0–16 ans |               |
|--------------|-----------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------|---------------|---------------------|---------------|
|              | Nombre                            | En %          | Nombre                                                      | En %          | Nombre              | En %          |
| AG           | 544                               | 5,2%          | 537                                                         | 5,9%          | 106 794             | 7,8%          |
| AI           | 0                                 | 0,0%          | 10                                                          | 0,1%          | 3 322               | 0,2%          |
| AR           | 20                                | 0,2%          | 81                                                          | 0,9%          | 10 037              | 0,7%          |
| BE           | 925                               | 8,8%          | 549                                                         | 6,0%          | 162 915             | 12,0%         |
| BL           | 179                               | 1,7%          | 183                                                         | 2,0%          | 45 400              | 3,3%          |
| BS           | 338                               | 3,2%          | 737                                                         | 8,0%          | 25 717              | 1,9%          |
| FR           | 262                               | 2,5%          | 217                                                         | 2,4%          | 54 545              | 4,0%          |
| GE           | 1 470                             | 14,0%         | 0                                                           | 0,0%          | 81 708              | 6,0%          |
| GL           | 28                                | 0,3%          | 95                                                          | 1,0%          | 7 044               | 0,5%          |
| GR           | 86                                | 0,8%          | 135                                                         | 1,5%          | 32 785              | 2,4%          |
| JU           | 99                                | 0,9%          | 39                                                          | 0,4%          | 13 811              | 1,0%          |
| LU           | 294                               | 2,8%          | 324                                                         | 3,5%          | 69 033              | 5,1%          |
| NE           | 198                               | 1,9%          | 225                                                         | 2,5%          | 32 110              | 2,4%          |
| NW           | 30                                | 0,3%          | 11                                                          | 0,1%          | 7 403               | 0,5%          |
| OW           | 10                                | 0,1%          | 0                                                           | 0,0%          | 6 875               | 0,5%          |
| SG           | 309                               | 2,9%          | 414                                                         | 4,5%          | 89 556              | 6,6%          |
| SH           | 115                               | 1,1%          | 122                                                         | 1,3%          | 12 235              | 0,9%          |
| SO           | 134                               | 1,3%          | 135                                                         | 1,5%          | 43 886              | 3,2%          |
| SZ           | 84                                | 0,8%          | 59                                                          | 0,6%          | 27 323              | 2,0%          |
| TG           | 179                               | 1,7%          | 336                                                         | 3,7%          | 45 930              | 3,4%          |
| TI           | 473                               | 4,5%          | 239                                                         | 2,6%          | 52 729              | 3,9%          |
| UR           | 0                                 | 0,0%          | 0                                                           | 0,0%          | 6 605               | 0,5%          |
| VD           | 1 548                             | 14,8%         | 1 127                                                       | 12,3%         | 130 649             | 9,6%          |
| VS           | 334                               | 3,2%          | 441                                                         | 4,8%          | 53 860              | 4,0%          |
| ZG           | 223                               | 2,1%          | 212                                                         | 2,3%          | 20 453              | 1,5%          |
| ZH           | 2 596                             | 24,8%         | 2 928                                                       | 32,0%         | 218 449             | 16,0%         |
| <b>TOTAL</b> | <b>10 478</b>                     | <b>100,0%</b> | <b>9 154</b>                                                | <b>100,0%</b> | <b>1 361 174</b>    | <b>100,0%</b> |

Source: OFAS/CQF

**Les aides financières de la Confédération ont contribué à créer 10'478 places dans des structures d'accueil collectif de jour et 9'154 places dans des structures d'accueil parascolaire.**

Les aides financières de la Confédération ont contribué depuis leur introduction en février 2003 à créer ou à élargir 551 structures d'accueil collectif de jour et 468 structures d'accueil parascolaire. En outre, 80 offres de formation et projets dans le domaine des familles de jour ont été soutenus. L'engagement financier de la Confédération s'est ainsi élevé à un total de 118 millions de francs. Les cantons de Zurich, Vaud, Bâle-Ville et Zug ont particulièrement sollicité cette aide pour améliorer les structures d'accueil parascolaire destinées aux enfants jusqu'à 16 ans (voir tableau T9).

### 1.4.3 Jardin d'enfants et école

**L'offre de jardins d'enfants ne s'est guère étendue.**

Si le nombre des structures d'accueil collectif de jour a augmenté, l'offre de jardins d'enfants n'a pas beaucoup progressé. Onze cantons obligent les communes à offrir deux années de jardin d'enfants. Au Tessin, où les communes doivent offrir trois années de jardin d'enfants, deux tiers des enfants fréquentent la première année dès l'âge de trois ans. Même si dans douze cantons les parents sont libres d'y envoyer leurs enfants, ils sont plus de 97% à le faire. Il n'y a plus qu'à Fribourg et dans certains cantons de Suisse centrale que la plupart des enfants ne suivent qu'une année de jardin d'enfants.

Les horaires des jardins d'enfants diffèrent sensiblement d'un canton à l'autre. S'ils comprennent entre 31 et 35 leçons par semaine au Tessin, ils prévoient, dans la plupart des cantons, entre 10 et 20 leçons la première année et entre 21 et 25 leçons la deuxième année.

**T 10 Structures d'accueil dans les jardins d'enfants et dans les écoles, année scolaire 2007/08**  
 (Nombre ou part en % avec une structure d'accueil)

| Canton | Jardins d'enfants |               |                                                                                                                                                                  | Ecoles primaires |               |                                                     |
|--------|-------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|-----------------------------------------------------|
|        | A temps complet   | Repas de midi | Ecole de jour                                                                                                                                                    | A temps complet  | Repas de midi | Ecole de jour                                       |
| AG     | 26-50%            | 1-25%         | Aucune école primaire,<br>12 écoles enfantines accueillant<br>des enfants souffrant de troubles du<br>langage et 14 écoles enfantines<br>pour enfants handicapés | 26-50%           | 1-25%         | 3                                                   |
| AI     | 26-50%            | 1-25%         | 0                                                                                                                                                                | <sup>1)</sup>    | 1-25%         | 0                                                   |
| AR     | 51-75%            | 51-75%        | 10                                                                                                                                                               | 26-50%           | 51-75%        | 5                                                   |
| BE     | 76-99%            | 1-25%         | ...                                                                                                                                                              | <sup>1)</sup>    | ...           | ...                                                 |
| BL     | 76-99%            | 1-25%         | 1                                                                                                                                                                | 51-75%           | 26-50%        | ...                                                 |
| BS     | 100%              | 0%            | dans 5<br>écoles primaires                                                                                                                                       | 100%             | 0%            | 5                                                   |
| FR     | 1-25%             | 1-25%         | 0                                                                                                                                                                | 76-99%           | 1-25%         | 0                                                   |
| GE     | 1-25%             | ...           | 1                                                                                                                                                                | 1-25%            | ...           | 1                                                   |
| GL     | 1-25%             | 1-25%         | 2                                                                                                                                                                | 1-25%            | 1-25%         | 1                                                   |
| GR     | 1-25%             | 1-25%         | env. 1%                                                                                                                                                          | 1-25%            | 1-25%         | 4                                                   |
| JU     | 1-25%             | 0%            | 0                                                                                                                                                                | 26-50%           | 0%            | 0                                                   |
| LU     | 100%              | 1-25%         | ...                                                                                                                                                              | 100%             | 26-50%        | 3                                                   |
| NE     | 0%                | ...           | ...                                                                                                                                                              | 26-50%           | 1-25%         | 0                                                   |
| NW     | 100%              | ...           | 2 communes                                                                                                                                                       | 100%             | 1-25%         | 3 communes                                          |
| OW     | 100%              | 1-25%         | 2 écoles privées                                                                                                                                                 | 100%             | 26-50%        | 2 écoles privées                                    |
| SG     | <sup>1)</sup>     | ...           | ...                                                                                                                                                              | <sup>1)</sup>    | ...           | ...                                                 |
| SH     | 100%              | 0%            | 0                                                                                                                                                                | 100%             | 1-25%         | 1                                                   |
| SO     | 100%              | ...           | uniquement dans les écoles<br>spécialisées                                                                                                                       | 100%             | 1-25%         | 1                                                   |
| SZ     | 100%              | ...           | 2 (écoles de jour de pédagogie<br>thérapeutique)                                                                                                                 | 100%             | 1-25%         | 2 (écoles de jour<br>de pédagogie<br>thérapeutique) |
| TG     | <sup>1)</sup>     | 1-25%         | 2                                                                                                                                                                | <sup>1)</sup>    | 1-25%         | 2                                                   |
| TI     | 100%              | 76-99%        | 85%                                                                                                                                                              | 100%             | 26-50%        | env. 50%                                            |
| UR     | 1-25%             | 1-25%         | 0                                                                                                                                                                | 1-25%            | 26-50%        | 0                                                   |
| VD     | 1-25%             | 1-25%         | 0                                                                                                                                                                | 1-25%            | 1-25%         | en préparation                                      |
| VS     | 1-25%             | 1-25%         | 4                                                                                                                                                                | 1-25%            | 1-25%         | 2                                                   |
| ZG     | 76-99%            | 1-25%         | 1                                                                                                                                                                | 76-99%           | 1-25%         | 1                                                   |
| ZH     | 100%              | 1-25%         | 1-25%                                                                                                                                                            | 100%             | 26-50%        | env. 20%                                            |

Les pourcentages exacts n'ont pas été recueillis dans l'enquête menée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Les cantons étaient invités à communiquer un ordre de grandeur (0%, 1-25%, 26%-50%, 51%-75%, 76%-99%, 100% de tous les jardins d'enfants / de toutes les écoles primaires).

**Périodes blocs complètes**

*Jardin d'enfants*: tous les enfants sont sous la responsabilité du jardin d'enfants cinq matinées par semaine pendant trois heures et demie au moins ou pendant quatre leçons.

*Ecole primaire*: tous les élèves sont sous la responsabilité de l'école cinq matinées pendant trois heures et demie au moins (ou pendant quatre leçons) et entre un à quatre après-midis par semaine.

<sup>1)</sup> Selon des périodes blocs qui ne correspondent pas aux définitions ci-dessus.

Cantine scolaire = avec encadrement des élèves

Source: CDIP/IDES

### **Les périodes blocs se généralisent, les cantines scolaires se développent.**

Les périodes blocs se sont généralisées dans les écoles primaires de la plupart des cantons (voir tableau T10). Dans neuf cantons, les enfants sont sous la responsabilité de l'école cinq matins (3,5 heures au moins) et entre un à quatre après-midis par semaine, et ce dans toutes les écoles. C'est le cas dans plus de la moitié des écoles de trois cantons. Quatre cantons connaissent un modèle de périodes blocs qui ne couvre pas tout à fait la journée. Dans les jardins d'enfants, les périodes blocs vont moins de soi. Neuf cantons ont introduit des heures de présence d'au moins trois heures et demie pendant cinq matinées, tandis que quatre autres connaissent des périodes blocs dans la majorité des jardins d'enfants. Enfin, deux cantons proposent des périodes blocs au jardin d'enfants, mais celles-ci sont nettement plus restreintes.

L'offre de cantines scolaires est encore moins répandue. Quand on leur demande combien d'écoles proposent une cantine scolaire, la plupart des cantons répondent qu'elles sont moins d'un quart au niveau du jardin d'enfants. Elles sont entre un quart et la moitié à Appenzell Rhodes-Extérieures et plus de trois quarts au Tessin. Dans les écoles primaires, outre dans les cantons précités, cette part varie entre un quart et la moitié à Bâle-Campagne, à Obwald, à Uri et à Zurich. L'offre de cantines scolaires dans le degré secondaire I est légèrement meilleure en général. Mais pas plus de la moitié des écoles du degré secondaire I proposent une cantine scolaire, sauf à Uri et au Tessin.

### **Les écoles de jour restent une exception, sauf au Tessin.**

La plupart des cantons ont étendu les structures d'accueil parascolaires en introduisant des périodes blocs et des cantines scolaires. Par contre, les écoles de jour se sont moins développées. Le Tessin fait exception. Dans ce canton, 85% des jardins d'enfants, la moitié des écoles primaires et plus des trois quarts des écoles du degré secondaire I, fonctionnent comme des écoles de jour. Les écoles de jour sont aussi assez répandues à Appenzell Rhodes-Extérieures, où dix jardins d'enfants, cinq écoles primaires et une école du degré secondaire I sont gérés en école de jour. Le seul autre canton qui possède quelques offres isolées est Zurich.

## **1.5 Les conditions de vie des familles**

La statistique permet de décrire les différents facteurs déterminant les conditions de vie des familles et, par là même leur qualité de vie. Réciproquement, le cadre familial peut grandement influencer les trajectoires individuelles, et en premier lieu, les résultats scolaires des enfants. Ce thème est donc approfondi dans le chapitre 6. Autre élément constitutif de l'environnement familial: le soutien émotionnel et pratique a également été observé. On retrouve de plus amples informations sur le bien-être des enfants dans une étude comparative de l'UNICEF de 2007<sup>9</sup>. Les indicateurs sélectionnés ici concernent les jeunes et leurs relations familiales.

On ne peut parler aujourd'hui des conditions de vie des familles sans aborder le thème fondamental et délicat de la violence familiale. Depuis longtemps, on sait que la famille n'est pas seulement un refuge; des délits de violence s'y passent même plus souvent qu'en moyenne. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, différents actes de violence domestique sont poursuivis d'office, ce qui a contribué à accroître la sensibilité du public à ce sujet.

### **1.5.1 Environnement familial et résultats scolaires**

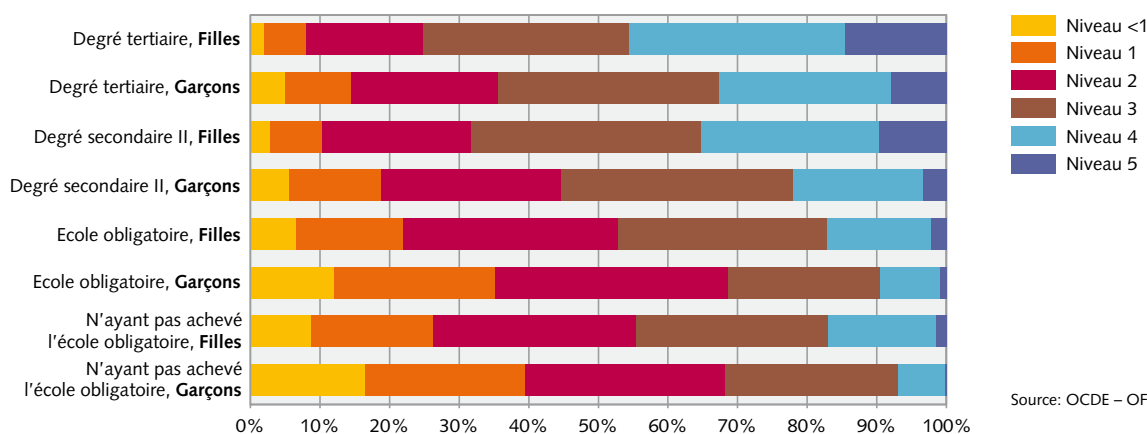
#### **Les enfants de parents avec un bas niveau de formation réussissent moins bien à l'école.**

Comme les études PISA le révèlent, le système éducatif suisse ne prévient que partiellement la reproduction du niveau de formation d'une génération à l'autre. On le voit dans les exemples sur les compétences en lecture (graphique G17) et en mathématiques (graphique G18). Si, de manière générale, à 15 ans, les filles sont meilleures en lecture et les garçons en mathématiques, il existe en effet, pour les deux sexes, un lien évident de cause à effet avec le niveau de formation de leurs parents. Si les parents ont accompli une formation de degré tertiaire (formation professionnelle supérieure ou haute école), leurs enfants atteignent en majorité les niveaux 4, 5 ou 6. En revanche, dans ces trois niveaux, on retrouve une minorité d'enfants dont les parents n'ont pas achevé l'école obligatoire. Autre facteur déterminant, le rôle de l'origine migratoire sera analysé dans le chapitre 6.2.

<sup>9</sup> UNICEF Centre de recherche Innocenti (2007): *La pauvreté des enfants en perspective: vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches*. Bilan Innocenti 7, Florence.

### Elèves de 15 ans selon la formation des parents, le sexe et le niveau de compétences en lecture, en 2006

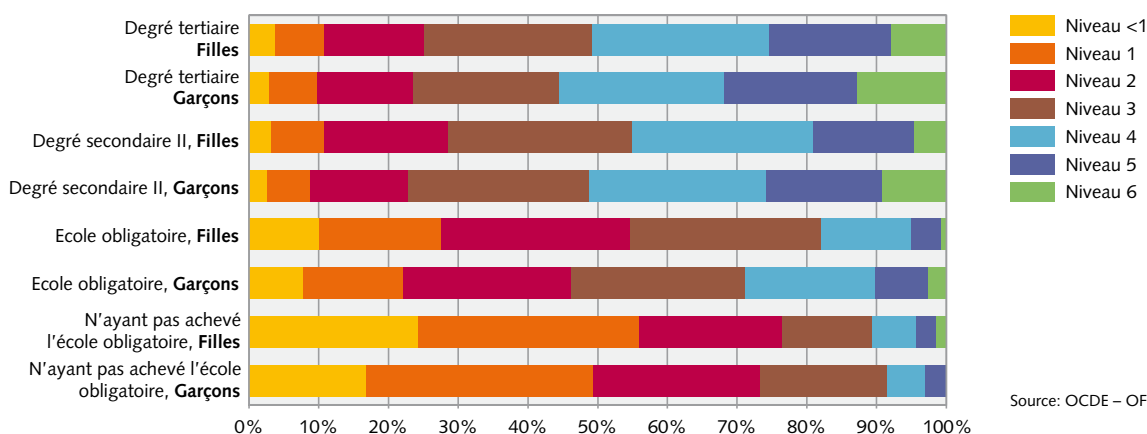
G 17



© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Elèves de 15 ans selon la formation des parents, le sexe et le niveau de compétences en mathématiques, en 2003

G 18



© Office fédéral de la statistique (OFS)

#### 1.5.2 Qualité de la cohabitation

##### Le principal soutien pratique et émotionnel vient du partenaire.

Ce sont surtout les hommes qui trouvent un soutien émotionnel et, dans une moindre mesure, un soutien pratique très fort auprès de leur partenaire (voir graphique G19). Le partenaire apporte aussi à sa compagne un soutien considérable, mais leurs amis et de leurs proches parents représentent également un soutien émotionnel important pour elles. De manière générale, le soutien pratique et émotionnel des amis est aussi important que celui des parents proches. De toutes les personnes de référence, les voisins sont ceux dont le soutien est le plus faible, tant pour les hommes que pour les femmes.

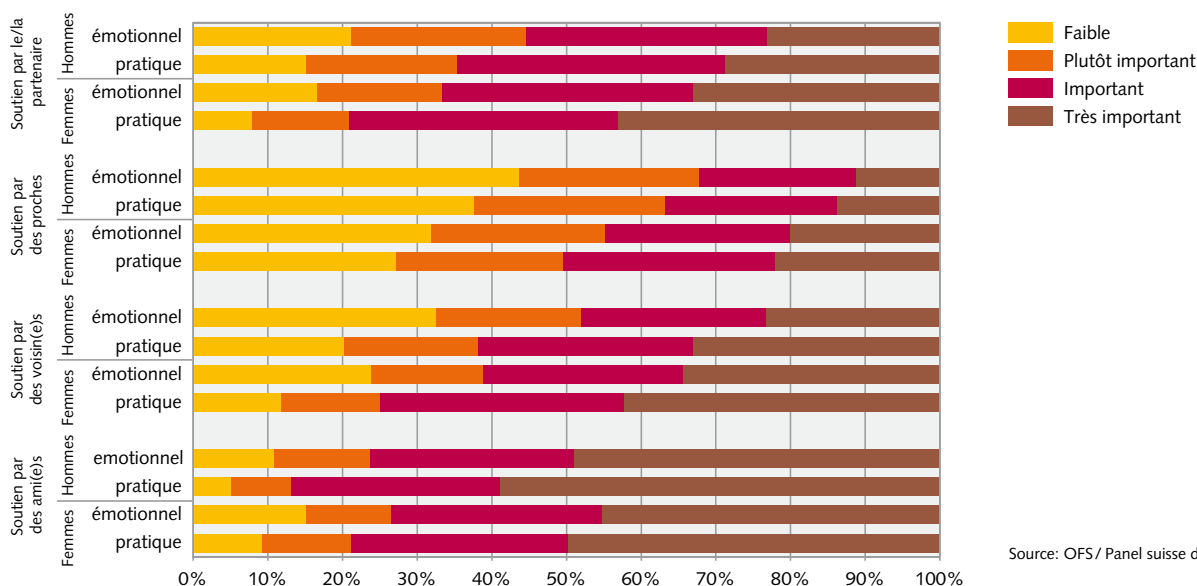
#### La table familiale a la cote en Suisse

Prend-on encore en Suisse le temps d'avoir une vie de famille? La question se pose en particulier quand les enfants sont grands et que le besoin de garde direct diminue. Dans les enquêtes PISA, les jeunes de 15 ans ont été interrogés sur les habitudes familiales aux heures des repas et sur le temps que leurs parents prennent pour discuter avec eux.

En comparaison internationale, la part des jeunes qui prennent plusieurs fois par semaine le repas principal en famille est élevée (voir graphique G20). Seuls les pays qui ont une culture développée de la table, comme l'Italie et la France, font mieux. Les repas pris en commun ont valeur d'indicateur révélant l'intégration encore forte des jeunes de 15 ans dans la vie familiale.

### Soutien pratique et émotionnel, selon la personne qui apporte son soutien et selon le sexe, en 2004

G 19

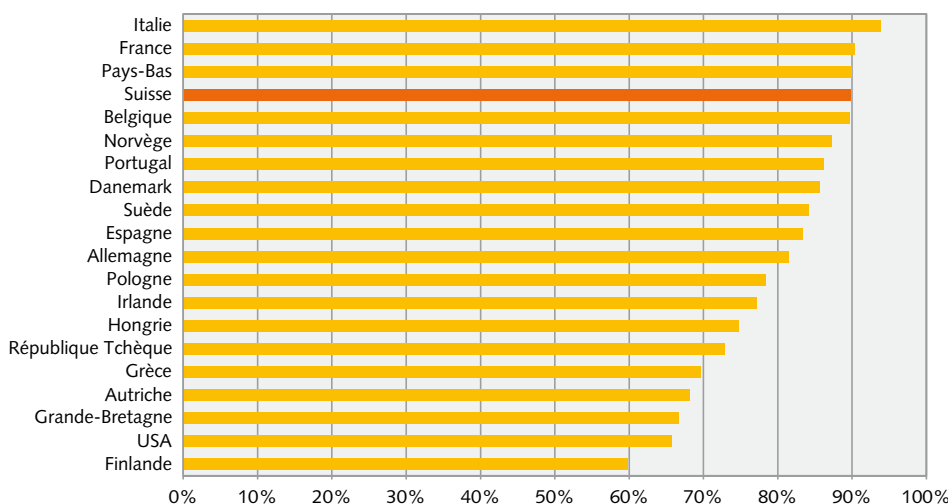


Source: OFS / Panel suisse des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Part des jeunes de 15 ans qui prennent plusieurs fois par semaine le repas principal à la table familiale avec leurs parents, en comparaison internationale

G 20



Source: UNICEF 2007, données PISA/OCDE 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

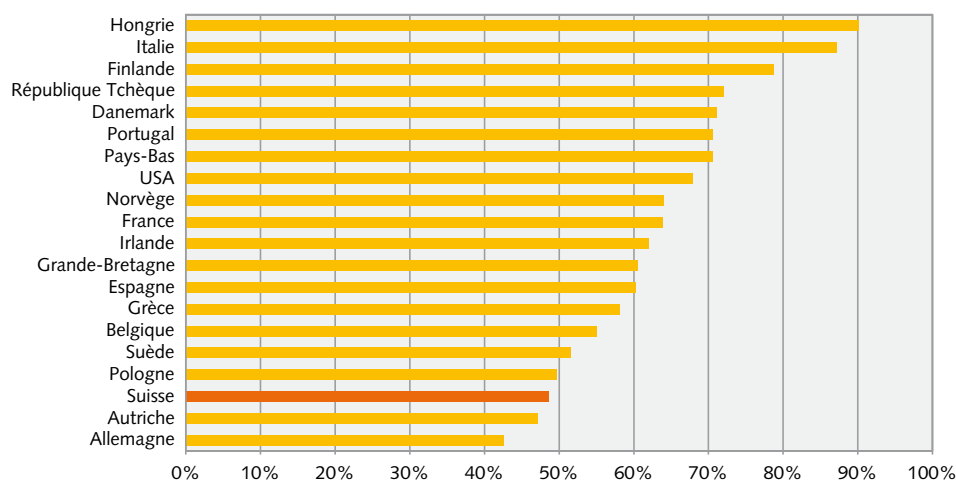
### Les parents ne prennent de loin pas tous le temps de s'entretenir avec leurs enfants plusieurs fois par semaine.

Le temps que les parents consacrent pour discuter avec leurs enfants de 15 ans va moins de soi (voir graphique G21). La Suisse affiche, après l'Allemagne et l'Autriche, le plus faible pourcentage de parents qui s'entretiennent régulièrement avec leur progéniture. La raison pour

laquelle aucune discussion régulière n'a lieu n'est pas connue. Elle peut s'expliquer par un manque général de temps des parents, par une absence de besoin des enfants ou par le manque de volonté d'une partie ou de l'autre.

### Part des jeunes de 15 ans qui s'entretiennent plusieurs fois par semaine avec leurs parents, en comparaison internationale

G 21



Source: UNICEF 2007, données PISA/OCDE 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### 1.5.3 Violence domestique

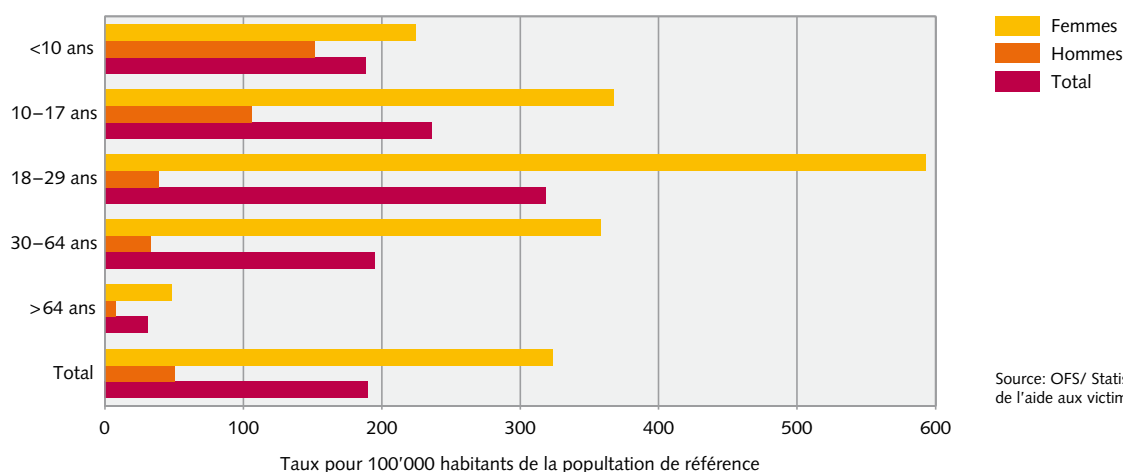
#### Les femmes et les filles restent les premières victimes des violences domestiques.

Les données sur la violence domestique s'appuient principalement sur la statistique de l'aide aux victimes, qui recense non pas toutes les victimes, mais uniquement celles qui ont demandé de l'aide à un centre de consultation (graphique G22). Depuis le dernier rapport sur les familles (état 2002), leur nombre s'est accru de 35%. Sur les 29'300 cas d'aide aux victimes enregistrés en 2007, plus de la moitié concernait la violence domesti-

que. Les personnes qui ont demandé de l'aide étaient des femmes et des filles dans 86% des cas. Mais les garçons aussi sont victimes de violences domestiques lorsqu'ils sont enfants. A mesure qu'ils grandissent, la fréquence des violences subies dans le cadre familial diminue, tandis qu'à l'inverse, les agressions à l'encontre des filles augmentent nettement à mesure qu'elles avancent en âge. Ce sont les femmes de 18 à 29 ans qui sont le plus souvent victimes de violences dans le couple ou en famille. Toutefois, dès l'âge de 10 ans, le taux de femmes qui demandent de l'aide dépasse largement celui des hommes.

### Consultations pour violence, avec relation familiale, selon l'âge et le sexe, en 2007

G 22

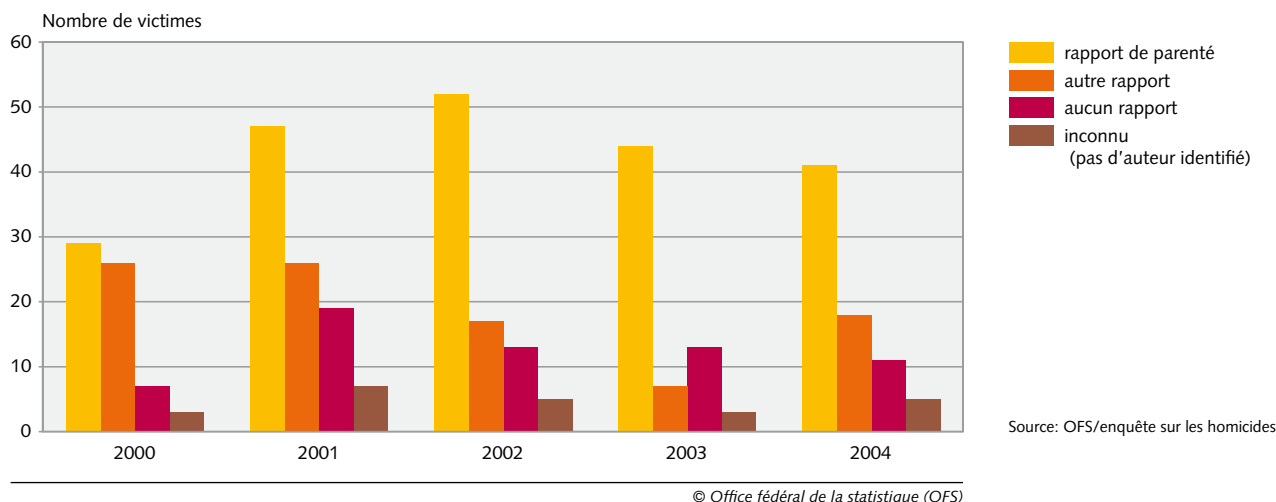


Source: OFS/ Statistique de l'aide aux victimes

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Victimes d'homicides selon la relation entre la victime et l'auteur présumé, de 2000 à 2004

G 23



#### Les cas de violence débouchent plus souvent qu'auparavant sur une procédure pénale.

Poursuivis d'office depuis 2004, les cas de violence domestique débouchent plus souvent sur une procédure pénale qu'auparavant. Leur part est passée de 26% en 2002 à 40% en 2007.

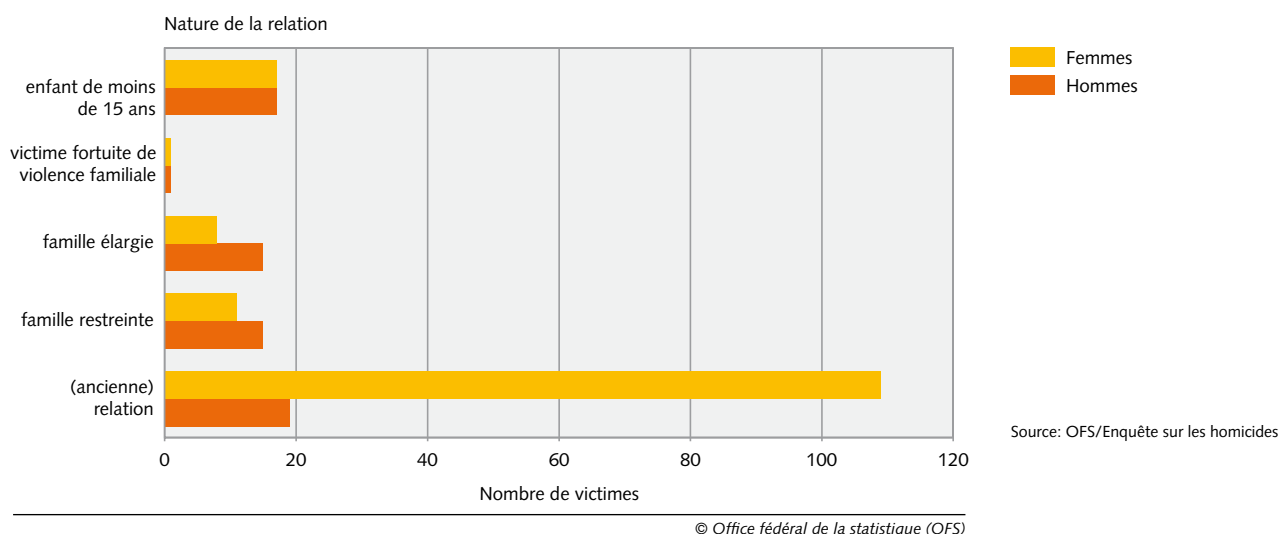
#### Plus de la moitié des homicides ont lieu dans le cadre domestique.

De 2000 à 2004, 54% des victimes ont été agressées dans le cadre d'une relation domestique (il s'agit donc de personnes en couple ou anciennement en couple mariés

ou non, de membres de la famille étroite ou élargie, ou encore de personnes impliquées dans un conflit domestique mais extérieures à ce cercle – par ex. un/e collègue) (voir graphique G23). 69% des personnes décédées étaient des femmes, et 88% des auteurs présumés, des hommes. Les femmes sont victimes le plus souvent de leur compagnon actuel ou de leur ancien compagnon (voir graphique G24). L'inverse est rare. Parmi les victimes de la famille élargie, beaucoup sont de sexe masculin. Il s'agit souvent du partenaire d'un membre de la famille de l'auteur présumé (ami de la sœur/fille/mère) ou du nouveau partenaire de l'ex-amie. Les moins de 15 ans sont victimes presque exclusivement de leurs propres parents.

### Victimes décédées dans le contexte domestique, selon le sexe et la relation entre la victime et l'auteur présumé, de 2000 à 2004

G 24





Si l'on rapporte le nombre de victimes à la population résidente permanente, on constate que les femmes entre 20 et 40 ans sont plus souvent victimes d'homicides dans le cadre domestique, et que les étrangères le sont presque deux fois plus souvent que les Suissesses. La majorité des homicides sont commis alors que les partenaires sont encore en couple. Ils ont lieu très souvent dans l'appartement de la victime, qui le partage souvent avec la personne suspectée de l'homicide. Dans la moitié des cas, l'arme du crime est une arme à feu. La police estime que dans près de la moitié des cas, l'acte était planifié. L'auteur de l'homicide avait donc pris sa décision avant d'arriver sur les lieux. Plus d'un tiers des victimes de plus de 15 ans avaient déjà subi des menaces ou des agressions qui, dans un peu moins de la moitié des cas, avaient été dénoncées à la police.

## Bibliographie

- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (2007): *Jeune et pauvre: un tabou à briser!* Berne
- OFS (2008): *Egalité entre femmes et hommes: la Suisse en comparaison internationale*. Actualités OFS, 20 Situation économique et sociale de la population, Neuchâtel
- OFS (2007): *Le marché du travail en comparaison internationale. L'activité professionnelle des femmes et des hommes*. Actualités OFS, 3 Vie active et rémunération du travail, Neuchâtel
- Office fédéral des assurances sociales (2008): *Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Bilan après cinq années*. Berne
- UNICEF Centre de recherche Innocenti (2007): *La pauvreté des enfants en perspective: vue générale du bien-être des enfants dans les pays riches*. Bilan Innocenti 7, Florence

## 2 Coûts des enfants

### 2.1 Introduction

Si les enfants sont une source de joie, ils engendrent également des coûts. On le remarque notamment dans le risque accru de pauvreté que courent les familles nombreuses ainsi que les familles monoparentales. Les coûts que supportent les ménages en Suisse pour l'éducation des enfants ont été calculés pour la première fois en 1998 par Tobias Bauer dans son étude «Kinder, Zeit und Geld». Cette enquête, jamais actualisée jusqu'à présent, portait sur la situation au milieu des années 90. Celle-ci s'est depuis profondément modifiée notamment avec l'allongement de la durée de formation d'une part, et avec la progression de l'intégration des mères sur le marché du travail d'autre part. Si ce dernier phénomène réduit la perte de gain due aux enfants, il entraîne par contre une augmentation des frais de garde. Dix ans après cette première étude, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a alors calculé à nouveau les coûts des enfants. De la première étude, la distinction établie entre les coûts directs et les coûts indirects a été reprise. D'autres effets monétaires, esquissés brièvement ici, ont été de plus pris en compte de manière plus explicite<sup>10</sup>.

#### 2.1.1 Coûts directs des enfants

Les coûts directs des enfants sont les **coûts de consommation** qu'un ménage effectue pour ses enfants. Ces coûts ont été calculés à partir de données empiriques sur la structure des dépenses des ménages provenant de l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) 2000–2005<sup>11</sup>. À l'aide d'analyses de régression, les auteurs de l'étude ont examiné les liens systématiques entre la structure des dépenses et les caractéristiques socio-démographiques des ménages. Sur cette base, des échelles d'équivalence ont été établies, indiquant ainsi la somme d'argent qu'un ménage avec enfants devrait

avoir en plus, par rapport à un ménage sans enfant, pour atteindre le même niveau de bien-être. Les coûts directs des enfants sont établis à partir de cette différence. Ils peuvent être subdivisés en deux catégories: les dépenses de consommation effectives liées aux enfants et la réduction de la consommation à laquelle consent un ménage avec enfants par rapport à un ménage sans enfant<sup>12</sup>. En effet, un ménage qui s'agrandit ne peut non seulement pas maintenir son niveau de vie, mais, en plus, il doit bien souvent renoncer à une partie de son ancien niveau de bien-être.

#### 2.1.2 Coûts indirects des enfants

Les coûts indirects des enfants sont le **coût du temps** que les parents consacrent à leurs enfants. Ces coûts peuvent être mesurés sous deux angles:

- Le premier les examine sous la forme d'une **diminution du revenu de l'activité professionnelle** résultant de la modification du taux d'occupation. Cette évaluation est effectuée sur la base des coûts d'opportunité<sup>13</sup> et, en partant d'une comparaison directe du revenu des couples avec enfants à celui des couples sans enfant, ainsi que du revenu des familles monoparentales à celui des personnes seules.
- Le second les regarde sous la forme de coûts de remplacement: qu'est-ce que la société devrait payer si elle devait remplacer les prestations non rémunérées fournies dans la famille pour les enfants? Il s'agit donc des **tâches domestiques et familiales**, dont les coûts sont évalués à l'aide d'un salaire de marché, c'est-à-dire le salaire qui devrait être versé en cas de défaillance de la personne qui le fait gratuitement. Ici aussi, la part occasionnée par les enfants est déterminée sur la base

<sup>10</sup> Pour une présentation détaillée du calcul de tous les types de coûts, voir le rapport final du mandat «Calcul du coût des enfants en Suisse» (OFS 2008, non publié, disponible uniquement en allemand).

<sup>11</sup> L'échantillon utilisé contient 11'927 observations.

<sup>12</sup> En comparaison des couples sans enfant, les couples avec enfants se privent par exemple souvent de sorties, de voyages ou de repas à l'extérieur.

<sup>13</sup> Les coûts d'opportunité sont les coûts qui surviennent quand on renonce à une autre possibilité. On évalue ici le temps avec le salaire que la personne qui gère le ménage pourrait atteindre si elle exerçait une activité professionnelle rémunérée à la place du travail non rémunéré.

d'une comparaison avec le volume de tâches domestiques non rémunérées accomplies par les ménages sans enfant comportant un même nombre d'adultes.

Ces analyses s'appuient sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2004<sup>14</sup>.

### 2.1.3 Autres coûts et allègements liés aux enfants

Les coûts directs et indirects dus aux enfants représentent les principaux effets économiques qu'ils engendrent, mais ce ne sont pas les seuls. D'autres effets doivent être pris en compte, tels que:

- **Revenus liés aux enfants:** en font partie les allocations familiales, l'assurance-maternité, le revenu de l'activité professionnelle des enfants, mais aussi la participation des enfants aux tâches ménagères.
- **Coûts des offres d'accueil extra-familial:** ces coûts peuvent être considérables selon le revenu des parents et l'âge des enfants. Comme ils ne représentent pas des dépenses de consommation, ils ne sont pas pris en compte dans les coûts directs.
- **Effets fiscaux:** on entend par là les allègements fiscaux tels que les déductions pour enfants ainsi que les déductions pour leur garde.
- **Effets des enfants dans les assurances sociales:** les enfants augmentent les dépenses consacrées au paiement des primes d'assurance-maladie. Ils peuvent avoir aussi pour effet de diminuer la couverture d'assurance ou de prévoyance si les parents réduisent leur taux d'occupation et, dès lors, leurs cotisations aux assurances sociales.
- **Pensions alimentaires:** versées ou reçues, elles doivent être prises en compte pour déterminer le revenu disponible des ménages et les coûts directs des enfants.
- **Effets négatifs sur le revenu de l'activité professionnelle à long terme:** une personne qui réduit, voire qui interrompt son activité professionnelle pendant l'éducation de ses enfants doit s'attendre à rencontrer des difficultés quand elle voudra réintégrer le marché du travail et avoir de moins bonnes perspectives de carrière.
- **Conséquences sur le revenu et la fortune.**

Savoir ce que coûte un enfant dépend essentiellement des données disponibles. Pour ces raisons, les effets susmentionnés ne peuvent être calculés que pour les enfants qui vivent dans le ménage de la famille observée (sans

distinction entre les enfants de sang et les autres). Cela pose en effet un problème quand les parents sont séparés, et entraîne aussi une sous-estimation des coûts réels des enfants qui ne vivent plus chez leurs parents mais qui n'ont pas encore accompli leur première formation -ce qui est souvent le cas des étudiants suivant une formation supérieure. Aussi, les données sur les enfants qui ont atteint un certain âge, ne sont plus représentatives. Voilà pourquoi dans cette étude, une limite d'âge supérieure a été fixée à 21 ans, l'âge moyen auquel les enfants quittent la maison se situant entre 21 et 22 ans<sup>15</sup>. De plus, seuls les ménages où la personne interrogée avait entre 20 et 60 ans ont été pris en compte.

## 2.2 Coûts directs moyens des enfants

Pour diverses raisons, il est difficile de déterminer précisément les coûts directs des enfants. D'abord, de nombreuses dépenses d'un ménage, tels que celles pour l'alimentation et le logement par exemple, ne peuvent pas être attribuées directement à la présence de l'enfant. Ensuite, les enquêtes sur la consommation s'intéressent rarement à la question de savoir qui consomme quoi dans le ménage (quand une telle attribution est possible). Enfin, l'arrivée d'un enfant entraîne des modifications dans la structure de consommation d'un ménage: le ménage dépense moins pour certains biens dans le but de réaliser des dépenses supplémentaires pour l'enfant. Il n'est pas possible de mesurer ce troisième effet en comparant simplement les dépenses totales des ménages avec enfants à celles des ménages sans enfant.

Pour ces raisons, une analyse économiquement valable se doit d'utiliser le système des échelles d'équivalence, tel qu'il a été question plus haut. Cette méthode se base sur l'évaluation, pour différentes catégories de biens de consommation, d'une fonction de demande selon la composition et le revenu du ménage<sup>16</sup>. Les résultats reflètent les modifications dans la structure de consommation en fonction de la variation du nombre

<sup>15</sup> Voir Sauvain-Dugerdil, Claudine (2005): «Étapes de la vie familiale et modes de résidence». In OFS, *Âges et générations. La vie après 50 ans en Suisse. Recensement fédéral de la population 2000*, Neuchâtel, pp.35–54.

<sup>16</sup> Le modèle appliqué dans la présente étude a été développé par Barten, Anton P. (1964), «Family Composition, Prices and Expenditure Patterns», in: P.E. Hart, G. Mills and J.K. Whitaker, *Econometric Analysis for National Economic Planning*, London: Butterworths, pp. 277–297. Il part de l'hypothèse que la taille du ménage influence les prix relatifs subjectifs des biens de consommation. Dans leurs décisions de consommation, les ménages pondèrent la consommation de chaque bien en fonction de leur composition. Il s'ensuit que les prix relatifs des différents biens de consommation dépendent des caractéristiques des ménages.

<sup>14</sup> L'échantillon utilisé contient 24'373 observations.

d'enfants dans le ménage<sup>17</sup>. Ils sont ensuite rassemblés dans un unique facteur de conversion qui indique la somme supplémentaire nécessaire à un ménage spécifique avec enfants pour atteindre un niveau de bien-être identique à celui d'un même ménage sans enfant. La différence entre les ménages examinés correspond alors aux coûts directs des enfants.

Divers facteurs additionnels, qui influencent également la structure des dépenses, ont en outre été pris en compte dans les équations d'estimation (régressions), car les données, issues de l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC 2000–2005), ne proviennent pas toutes de la même année<sup>18</sup>. Ces variables de contrôle sont l'âge, la nationalité, l'indépendance professionnelle, le niveau de formation, le nombre de personnes actives occupées dans le ménage, la propriété du logement, le nombre de voitures et l'année de l'étude.

Concernant l'analyse empirique, on a utilisé un panier de marchandises contenant les neuf catégories agrégées de biens de consommation suivantes: 1. Alimentation et boissons à la maison, 2. Alimentation et boissons à l'extérieur, 3. Alcool et tabac, 4. Habillement et chaussures, 5. Loyer, entretien du ménage et énergie (vacances comprises, mais sans les achats de meubles), 6. Loisirs (hébergement compris), 7. Transports (sans les achats de véhicules), 8. Communication et 9. Autres (soins du corps, équipement personnel). Ce panier de marchandises englobe, selon le type de ménage, entre 85 et 90% de toutes les dépenses de consommation. Le modèle théorique ne permettant pas la description de la consommation de biens durables, les meubles et les véhicules ne sont pas pris en compte<sup>19</sup>.

Les coûts directs moyens sont calculés pour 1 et 2 enfants dans les familles monoparentales et pour 1, 2 et 3 enfants dans les couples (voir tableau T11). Pour les ménages biparentaux avec 1 ou 2 enfants, il est en outre possible de mener des analyses distinctes selon l'âge des enfants. Pour les autres types de ménages, le nombre de

cas ne suffit pas. La référence choisie est à chaque fois le ménage identique, mais sans enfant.

### T11 Echelle d'équivalence selon le type de ménage

| Type de ménage                            | Echelle d'équivalence |
|-------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Calcul des coûts moyens par enfant</b> |                       |
| 1 adulte, 0 enfant                        | 1,00                  |
| 1 adulte, 1 enfant                        | 1,30                  |
| 1 adulte, 2 enfants                       | 1,41                  |
| 2 adultes, 0 enfant                       | 1,00                  |
| 2 adultes, 1 enfant                       | 1,15                  |
| 2 adultes, 2 enfants                      | 1,24                  |
| 2 adultes, 3 enfants                      | 1,29                  |

Source: OFS/ERC 2000-2005. Calculs propres UNIBE

Les valeurs obtenues pour les familles monoparentales et pour les couples dans l'échelle d'équivalence diffèrent sensiblement. Même si la situation de départ n'est pas la même, il apparaît que l'augmentation des coûts due à l'arrivée d'un enfant est plus importante pour une famille monoparentale que pour un couple. La comparaison entre les échelles montre dans les deux cas que l'augmentation des coûts est nettement plus faible pour le deuxième ou le troisième enfant que pour le premier. Ces différents effets sont liés à la taille des ménages, car les coûts par personne supplémentaire diminuent à mesure que le nombre de personnes augmente (effets d'échelle dits positifs). A partir des échelles d'équivalence, il est possible de calculer les coûts des enfants selon les types de ménages.

Le tableau T12 présente les résultats concernant les coûts directs moyens des enfants pour un couple. Ainsi, les coûts directs des enfants (colonne D) correspondent aux dépenses de consommation pour un niveau de bien-être identique (colonne C) moins les dépenses de consommation des ménages sans enfant (colonne A).

Pour les couples avec un enfant, les coûts directs se montent à 819 francs par mois. Ces coûts sont presque exclusivement financés par une diminution de la consommation des parents. Deux enfants coûtent 1310 francs par mois, soit 655 francs par enfant. Les coûts de trois enfants s'élèvent à un total de 1583 francs par mois ou à 528 francs par enfant. La part des coûts supportée par une diminution de la consommation se réduit à mesure que le nombre d'enfants augmente. Pour les familles monoparentales avec un enfant<sup>20</sup>, les coûts directs se montent à 1092 francs par mois. Si ces coûts

<sup>17</sup> L'influence de l'âge des enfants et du revenu des parents sera analysée séparément dans les points suivants.

<sup>18</sup> Pour obtenir un échantillon aussi homogène que possible et, avoir ainsi une estimation aussi solide que possible des équations de la demande, les données ont été sélectionnées ainsi: seuls les ménages avec une personne de référence active professionnellement, comptant, en outre, deux adultes au maximum et trois enfants au maximum ont été retenus. Les percentiles supérieur et inférieur du revenu disponible et des dépenses pour le panier de marchandises considéré ont été exclus (le «trimming» est usuel dans l'analyse économétrique des habitudes de consommation).

<sup>19</sup> Les dépenses totales de consommation correspondent au total de toutes les dépenses dans l'ERC, moins les dépenses de transfert, les impôts, les assurances sociales et les primes des caisses-maladie, qui ne sont pas des dépenses de consommation. Le revenu disponible du ménage est défini également comme tel, soit le revenu brut du ménage moins les impôts, les assurances sociales et les primes des caisses-maladie.

<sup>20</sup> Les coûts de deux enfants pour les familles monoparentales ne sont pas indiqués, car la valeur d'échelle correspondante est statistiquement très imprécise (intervalle de confiance 1,31 à 1,53).

**T 12 Coûts directs moyens par enfant, en francs et par mois**

| A                            |                            | B                            | C                                                                            | D                                        | E                                                               |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Dépenses de consommation ERC |                            | Dépenses de consommation ERC | Dépenses de consommation pour un niveau de bien-être identique (échelle x A) | Coûts directs des enfants au total (C-A) | Dont coûts financés par une diminution de la consommation (C-B) |
| <b>Couple sans enfant</b>    | <b>Couple avec enfants</b> |                              |                                                                              |                                          |                                                                 |
| 5 459                        | Couple avec 1 enfant       | 5 477                        | 6 278                                                                        | 819                                      | 801                                                             |
| 5 459                        | Couple avec 2 enfants      | 5 724                        | 6 769                                                                        | 1 310                                    | 1 045                                                           |
| 5 459                        | Couple avec 3 enfants      | 6 128                        | 7 042                                                                        | 1 583                                    | 914                                                             |
| <b>Personne seule</b>        | <b>Personne seule</b>      |                              |                                                                              |                                          |                                                                 |
| 3 640                        | Personne seule, 1 enfant   | 4 384                        | 4 732                                                                        | 1 092                                    | 348                                                             |

Source: OFS/ERC 2000–2005. Calculs propres BASS/UNIBE

sont nettement plus élevés que chez les couples avec un enfant, c'est d'une part parce que le coût de la vie est généralement plus élevé dans les petits ménages (il n'y a pas deux adultes) et, d'autre part, parce que la proportion d'enfants plus âgés, synonymes de coûts directs plus élevés, est nettement plus grande. Par ailleurs, la diminution de la consommation est plus faible dans les familles monoparentales; ceci s'explique par le fait qu'une partie des coûts est supportée par l'autre parent chargé de subvenir à l'entretien des enfants par le biais des pensions alimentaires.

## 2.3 Coûts indirects moyens des enfants

Le temps consacré à l'éducation des enfants, converti en termes financiers a d'abord été estimé à l'aide d'analyses de régression et de comparaisons avec des ménages identiques, mais sans enfant. Ainsi la modification du volume d'activité et des tâches domestiques et familiales non rémunérées ainsi que les différences de revenu de l'activité professionnelle ont pu être observées selon les cas. Pour ce faire, deux modèles ont été calculés:

- Le **modèle «travail rémunéré»** permet d'analyser les effets sur le niveau du salaire (en salaire horaire) et sur le volume d'activité. Il offre ainsi les bases pour calculer la perte de gain.
- Le **modèle «travail domestique et familial»** chiffre l'influence des enfants sur le volume du travail non rémunéré. Les bases pour calculer la valeur du travail non rémunéré au prix du marché sont ainsi définies.

Comme précédemment, les familles monoparentales ont été comparées aux personnes seules, les couples avec enfants aux couples sans enfant<sup>21</sup>. S'il n'est pas possible de savoir exactement qui supporte les coûts directs des enfants à l'intérieur du ménage, le sexe joue en revanche un rôle important dans le calcul des coûts indirects. Les deux modèles ont par conséquent été estimés séparément pour les hommes et les femmes.

A nouveau, des variables de contrôle ont été utilisées pour distinguer les influences de facteurs extérieurs aux enfants sur le salaire, le volume d'activité et sur le volume des tâches domestiques et familiales. L'âge, la nationalité, l'état civil, la formation, l'expérience professionnelle, le degré d'occupation du partenaire, la propriété du logement, le nombre de personnes dans le ménage et leurs revenus potentiels ont donc été pris en compte<sup>22</sup>.

### 2.3.1 Variations moyennes du volume d'activité et du revenu de l'activité professionnelle

Le tableau T13 montre comment les enfants influencent le nombre d'heures de travail, le salaire horaire et le revenu de l'activité professionnelle des pères et des mères, selon les types de ménages. Cette façon de mesurer le coût du temps alloué aux enfants par les parents est appelée calcul des **coûts d'opportunité**. Ce résultat indique la somme d'argent à laquelle les pères ou les mères renoncent, le cas échéant, lorsqu'ils réduisent leur taux d'activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants.

<sup>21</sup> Encore une fois, pour obtenir un échantillon aussi homogène que possible et, avoir ainsi une estimation aussi solide que possible des équations de l'offre (heures de travail et travail domestique et familial), les données ont été sélectionnées ainsi: seuls les ménages avec une personne de référence active professionnellement (soit sans les chômeurs, les personnes en formation et les militaires) et comptant trois enfants au maximum ont été retenus.

<sup>22</sup> Les explications techniques sur les modèles d'estimation sont publiées dans le rapport final du mandat «Calcul du coût des enfants en Suisse», OFS, 2008 (non publié, disponible uniquement en allemand).

**T 13 Effet des enfants sur le revenu professionnel (net), en francs par mois**

| Type de ménage            | Revenu professionnel* | Différence due aux enfants |                          |                   |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------|
|                           |                       | Heures de travail par mois | Salaire horaire (en fr.) | Revenu du travail |
| Femmes                    |                       |                            |                          |                   |
| Personne seule            | 4 791                 | 0                          | 0                        | 0                 |
| Personne seule, 1 enfant  | 3 712                 | -8                         | 0                        | -317              |
| Personne seule, 2 enfants | 3 091                 | -21                        | -1                       | -748              |
| Couple sans enfant        | 3 676                 | 0                          | 0                        | 0                 |
| Couple, 1 enfant          | 2 387                 | -33                        | 0                        | -1 005            |
| Couple, 2 enfants         | 1 644                 | -54                        | -1                       | -1 626            |
| Couple, 3 enfants         | 1 108                 | -69                        | -1                       | -2 047            |
| Hommes                    |                       |                            |                          |                   |
| Personne seule            | 5 867                 | 0                          | 0                        | 0                 |
| Personne seule, 1 enfant  | 6 272                 | 1                          | 0                        | 103               |
| Couple sans enfant        | 6 109                 | 0                          | 0                        | 0                 |
| Couple, 1 enfant          | 5 971                 | 0                          | 0                        | 57                |
| Couple, 2 enfant          | 6 314                 | 2                          | 1                        | 229               |
| Couple, 3 enfants         | 6 671                 | 4                          | 1                        | 393               |

\* En raison du mode de calcul, on a utilisé ici le revenu du travail projeté dans le modèle d'évaluation<sup>24</sup>.

Exemple de lecture du tableau: une femme qui vit avec son mari et ses deux enfants travaille en moyenne 54 heures de moins par mois qu'une femme du même âge qui vit dans un ménage sans enfant. Par heure de travail, elle gagne un franc de moins que la femme sans enfant. Elle reçoit ainsi par mois 1625 francs de moins par mois que si elle n'avait pas d'enfant.

Source: OFS/ESPA 2004. Calculs propres BASS

L'éducation des enfants se traduit par une diminution de l'activité professionnelle tant pour les mères célibataires que pour les mères qui vivent en couple. La réduction du taux d'activité est toutefois beaucoup plus forte chez les femmes qui vivent en couple que chez les mères célibataires. Et plus le nombre d'enfants augmente, plus le degré d'occupation diminue. Touchant un salaire horaire plus bas que les femmes sans enfant, la diminution du temps de travail peut entraîner une perte de gain de plus de 2000 francs nets par mois pour les mères en couple avec trois enfants. Cette perte s'élève à 1000 francs par mois pour les mères en couple avec un enfant et à 1625 francs pour les mères en couple avec deux enfants. Quant aux mères célibataires, comme elles réduisent nettement moins leur degré d'occupation, la perte de gain atteint environ 320 francs avec un enfant, 750 francs avec deux et à 1200 francs avec trois enfants<sup>23</sup>.

Chez les pères, les enfants ont au contraire un effet positif sur le revenu de l'activité professionnelle. Même si cet effet est modeste en moyenne, il représente tout de même environ 400 francs de plus par mois pour les pères mariés avec trois enfants. Aussi, le degré d'occupation des pères élevant seuls leurs enfants ne diffère pas significativement de celui des hommes célibataires<sup>25</sup>.

### 2.3.2 Volume moyen des tâches domestiques et familiales liées aux enfants

Le tableau T14 présente le coût du temps consacré aux enfants selon la deuxième approche mentionnée, soit en s'intéressant à ce que coûteraient les tâches domestiques et familiales si elles devaient être rémunérées au prix du marché. On commence d'abord par mesurer l'augmentation du volume des tâches domestiques et familiales liées aux enfants; elles comprennent non seulement la garde directe des enfants, mais aussi les tâches ménagères supplémentaires qu'ils occasionnent.

Comme le temps consacré aux tâches domestiques et familiales peut être non seulement pris sur le volume d'activité, mais également sur les loisirs, le nombre d'heures qui résulte de la seconde analyse ne coïncide pas avec les chiffres donnés plus haut. De plus, la valeur du travail non rémunéré est estimée de manière complètement différente. Cette deuxième perspective s'inté-

<sup>23</sup> Pour les ménages avec plus d'enfants, le nombre de cas est trop faible pour une exploitation statistique.

<sup>24</sup> Le salaire potentiel réalisable a dû être déterminé sur la base d'autres caractéristiques de la personne, en particulier quand la personne était sans activité lucrative au moment de l'enquête ou quand aucune indication n'a été donnée sur le salaire.

<sup>25</sup> Seules 84 observations sont toutefois disponibles.



**T 14 Travail domestique et familial en heures et en francs par mois**

| Type de ménage            | Travail domestique et familial* | Travail occasionné par les enfants |              |
|---------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--------------|
|                           | Heures par mois                 | Heures par mois                    | CHF par mois |
| <b>Femmes</b>             |                                 |                                    |              |
| Personne seule            | 80                              | 0                                  | 0            |
| Personne seule, 1 enfant  | 158                             | 64                                 | 2 098        |
| Personne seule, 2 enfants | 183                             | 90                                 | 2 946        |
| Couple sans enfant        | 104                             | 0                                  | 0            |
| Couple, 1 enfant          | 195                             | 86                                 | 2 819        |
| Couple, 2 enfants         | 224                             | 113                                | 3 669        |
| Couple, 3 enfants         | 259                             | 146                                | 4 768        |
| <b>Hommes</b>             |                                 |                                    |              |
| Personne seule            | 63                              | 0                                  | 0            |
| Personne seule, 1 enfant  | 99                              | 40                                 | 1 318        |
| Couple sans enfant        | 63                              | 0                                  | 0            |
| Couple, 1 enfant          | 103                             | 40                                 | 1 305        |
| Couple, 2 enfants         | 108                             | 44                                 | 1 436        |
| Couple, 3 enfants         | 115                             | 51                                 | 1 679        |

\* En raison du mode de calcul, on a utilisé ici la valeur projetée dans le modèle d'estimation. Il est à noter que la valeur du travail domestique non occasionné par les enfants varie selon les types de ménage, et que la répartition entre heures de travail rémunérées et non rémunérées et les loisirs change selon la situation.

Source: OFS/ESPA 2004. Calculs propres BASS

resse en effet aux **coûts de remplacement**, dont l'évaluation s'effectue sur la base du salaire de marché moyen de 32,60 francs bruts par heure<sup>26</sup>. Pour cette autre raison, les chiffres des deux analyses ne peuvent donc pas être additionnés, étant donné qu'ils sont issus de méthodes de calcul complètement différentes.

Les tâches domestiques et familiales occasionnées par les enfants dépendent essentiellement du nombre d'enfants, tant pour les mères que pour les pères. La majeure partie du travail, soit entre 15 et 34 heures par semaine (64–146 heures par mois), est toujours assumée par les mères. Le nombre d'heures non rémunérées accomplies par les pères s'élève à au moins 9 heures par semaine (ou 40 heures par mois). En outre, les tâches ménagères occasionnées par les enfants occupent en moyenne moins les femmes qui élèvent seules leurs enfants que les femmes qui vivent en couple. Une explication résiderait dans le fait que les ménages monoparentaux ont en leur sein moins souvent de très jeunes enfants qui requièrent beaucoup d'attention. En étant également davantage intégrées sur le marché du travail, les femmes élevant seules leurs enfants passent moins de temps à l'activité des tâches ménagères. Encore une fois, les différences

entre les sexes existent non seulement chez les couples, mais aussi chez les chefs de familles monoparentales. Ainsi, les pères célibataires n'accomplissent pas beaucoup plus de tâches ménagères que les pères qui vivent en couple.

Enfin, si le travail occasionné par les enfants dans la famille devait être rémunéré à des salaires de marché, il représenterait un montant élevé: la valeur de ce travail des mères pour leurs enfants varie, selon les ménages, entre 2100 et 4800 francs par mois, tandis que celui réalisé par les pères se situe entre 1300 et 1700 francs.

## 2.4 Estimation des autres facteurs de coûts liés aux enfants

Pour des raisons de disponibilité des données, il n'est pas toujours facile d'estimer les autres coûts liés aux enfants. Le texte ci-après indique dans quelle mesure les différents effets peuvent être chiffrés.

### 2.4.1 Revenus liés aux enfants

- **Allocations pour enfants et assurance-maternité:** ces deux sources de revenus sont prévues dans les données sur le revenu de l'activité professionnelle de l'ESPA, mais ne sont pas mentionnées explicitement dans le questionnaire. Par conséquent, il est autant probable qu'elles soient indiquées ou qu'elles ne le soient pas. A l'inverse, il est possible de calculer avec plus de

<sup>26</sup> On s'est appuyé sur la publication de l'OFS *Le ménage pour lieu de travail: le temps consacré au travail domestique et familial et son estimation monétaire. Bases statistiques et tableaux pour une évaluation du préjudice ménager sur la base de l'ESPA 2004 et de l'ESS 2004* (OFS 2006). La valeur moyenne des coûts du travail pour les activités de l'hôtellerie-restauration et de l'économie domestique, de 32,60 francs brut par heure, a été utilisée pour évaluer le travail domestique et familial. Cette approche généraliste est celle qui est la plus utilisée dans les études internationales pour évaluer le travail domestique et familial.

précision les allocations moyennes pour enfants sur la base des données de l'ERC 2000–2005 (voir tableau T15). On remarque qu'elles sont nettement plus basses pour les enfants de familles monoparentales (144 et 113 francs) que pour les enfants de familles biparentales (194 et 180 francs). Selon toute probabilité, ces ménages étaient plus nombreux qu'en moyenne, pendant la période d'enquête, à ne percevoir qu'une allocation pour enfants réduite si la personne était employée à temps partiel, voire à ne percevoir aucune allocation du tout si la personne ne travaillait pas ou était indépendante – c'est en effet le cas dans de nombreux cantons. La nouvelle réglementation nationale sur les allocations, qui entrera en vigueur au début 2009, améliorera certainement la situation d'un grand nombre de ces ménages.

**T 15 Allocations moyennes par enfant selon le type de ménage (en francs par mois)**

| Type de ménage            | Allocations moyennes |
|---------------------------|----------------------|
| Personne seule, 1 enfant  | 144                  |
| Personne seule, 2 enfants | 113                  |
| Couple, 1 enfant          | 194                  |
| Couple, 2 enfants         | 180                  |
| Couple, 3 enfants         | 178                  |

Source: OFS/ERC 2000-2005. Calculs propres BASS

- **Revenu de l'activité professionnelle des enfants:** sur les 3535 jeunes âgés entre 15 et 21 ans vivant chez leurs parents et qui ont participé à l'enquête, 52% indiquent un revenu dans l'ESPA 2004. Le revenu moyen s'élève à 17 653 francs par an, et la médiane à 11 394 francs. Les autres jeunes accomplissent une formation (1312), sont au chômage (189), n'ont aucune activité lucrative (72) ou n'ont pas répondu (137).
- **Participation des enfants aux tâches ménagères:** ces mêmes jeunes effectuent en moyenne 12 heures de tâches domestiques et familiales par semaine. La médiane se situe à 8 heures par semaine. Mais 13% ne contribuent pas du tout aux tâches domestiques et familiales. La contribution des enfants ne peut pas être déduite de celle des mères et des pères, car l'allègement qui s'ensuit est déjà comptabilisé dans leurs données.

#### 2.4.2 Coûts des offres d'accueil extra-familial

Selon le niveau du revenu des parents et l'âge des enfants, les frais de garde peuvent être élevés<sup>27</sup>. Il convient d'en tenir compte dans la détermination du niveau de bien-être d'une famille (voir tableau T16). Les familles monoparentales avec un enfant qui utilisent les structures d'accueil extra-familial payantes dépensent en moyenne 411 francs par mois à ce titre (12% des familles monoparentales sont dans ce cas); la moyenne de tous les ménages monoparentaux atteint un chiffre beaucoup moins élevé (48 francs par mois). Chez les couples avec un enfant, les coûts moyens de garde se montent à 490 francs par mois (11% des couples avec un enfant recourent à ce service; la moyenne est de 53 francs). Chez les couples avec deux enfants, quelque 8% sollicitent ce type de service, ce qui leur coûte en moyenne 428 francs. Chez les couples avec trois enfants, la part des parents qui confient leur progéniture à des tiers est encore plus faible (7%), et le coût moyen s'élève à 223 francs par mois.

**T 16 Frais de garde moyens par enfant pour les ménages qui recourent à des offres d'accueil payantes (et pour tous les ménages), en francs par mois**

| Type de ménage           | Frais de garde par enfant en francs par mois |
|--------------------------|----------------------------------------------|
| Personne seule, 1 enfant | 411 (48)                                     |
| Couple, 1 enfant         | 490 (53)                                     |
| Couple, 2 enfants        | 428 (35)                                     |
| Couple, 3 enfants        | 223 (15)                                     |

Chiffres entre parenthèses: moyenne de tous les ménages

Source: OFS/ERC 200-2005. Calculs propres BASS

#### 2.4.3 Allègements fiscaux

Les effets fiscaux liés aux enfants se composent de plusieurs éléments. Si généralement le revenu diminue d'abord à la naissance du premier enfant du moins provisoirement, des déductions fiscales par enfant sont ensuite possibles aussi bien au niveau fédéral que cantonal. Aussi, de nombreux cantons permettent de déduire les frais de garde du revenu imposable jusqu'à concurrence d'un certain montant.

Une simulation informatique des effets fiscaux tenant compte de tous ces éléments aurait dépassé le cadre de cette étude. Pour cette raison, on se limite ici à une présentation des déductions fiscales pour enfants en considérant un revenu de l'activité professionnelle identique.

<sup>27</sup> Le travail de garde non rémunéré assuré par des proches parents, des voisins et des amis n'a pas été inclus.



**T 17 Allègement fiscal dans le cas d'un couple marié avec deux enfants par rapport à un couple sans enfant (modèle traditionnel avec un seul revenu)**

| Chef-lieu cantonal                  | Revenu brut du travail du ménage (sans les allocations pour enfants) |              |              |              |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                     | 50 000                                                               | 70 000       | 100 000      | 150 000      |
| Zurich                              | 601                                                                  | 1 109        | 1 466        | 1845         |
| Berne                               | 1319                                                                 | 1 255        | 1 290        | 1484         |
| Lucerne                             | 684                                                                  | 798          | 1 275        | 1391         |
| Altdorf                             | 381                                                                  | 622          | 921          | 1157         |
| Schwytz                             | 531                                                                  | 428          | 743          | 903          |
| Sarnen                              | 632                                                                  | 624          | 624          | 900          |
| Stans                               | 432                                                                  | 564          | 793          | 818          |
| Glaris                              | 669                                                                  | 1 064        | 1 516        | 1 675        |
| Zoug                                | 608                                                                  | 802          | 1 135        | 1 587        |
| Fribourg                            | 916                                                                  | 879          | 1 936        | 2 072        |
| Soleure                             | 1 195                                                                | 1 690        | 1 832        | 1 967        |
| Bâle                                | 1 481                                                                | 1 974        | 2 333        | 2 333        |
| Liestal                             | 1 463                                                                | 1 852        | 2 251        | 2 406        |
| Schaffhouse                         | 985                                                                  | 1 123        | 1 806        | 2 136        |
| Herisau                             | 531                                                                  | 745          | 1 316        | 1 367        |
| Appenzell                           | 278                                                                  | 492          | 769          | 827          |
| Saint-Gall                          | 1 134                                                                | 1 476        | 2 175        | 2 466        |
| Coire                               | 172                                                                  | 561          | 801          | 978          |
| Aarau                               | 838                                                                  | 1 317        | 1 685        | 2 107        |
| Frauenfeld                          | 897                                                                  | 1 076        | 1 256        | 1 435        |
| Bellinzone                          | 675                                                                  | 2 186        | 3 488        | 3 999        |
| Lausanne                            | 1 999                                                                | 4 013        | 2 022        | 3 067        |
| Sion                                | 215                                                                  | 639          | 1 171        | 2 059        |
| Neuchâtel                           | -243                                                                 | 224          | 1 116        | 1 196        |
| Genève                              | 1 294                                                                | 1 939        | 2 627        | 2 624        |
| Delémont                            | 1 051                                                                | 1 335        | 1 496        | 1 534        |
| <b>Moyenne des impôts cantonaux</b> | <b>797</b>                                                           | <b>1 184</b> | <b>1 532</b> | <b>1 782</b> |
| Impôt fédéral direct                | 82                                                                   | 223          | 365          | 833          |
| <b>Moyenne totale</b>               | <b>879</b>                                                           | <b>1 407</b> | <b>1 897</b> | <b>2 615</b> |
| Allègement moyen en %               | 1,75                                                                 | 2,01         | 1,90         | 1,74         |

L'effet des allocations pour enfants à déclarer est également pris en compte dans la comparaison. Si des enfants vivent dans le ménage, ce dernier passe dans une catégorie de revenu supérieur. C'est ce qui explique le montant négatif pour Neuchâtel, soit une charge fiscale plus élevée.

Source: AFC 2004

Celle-ci se base sur les calculs de l'Administration fédérale des contributions pour les chefs-lieux des cantons. Elle ne s'intéresse toutefois qu'aux couples traditionnels, c'est-à-dire avec un seul revenu et deux enfants. Comme le montre le tableau T17, les allègements dépendent fortement du canton, mais aussi du revenu du ménage. Celui-ci est influencé d'une part par les allocations auxquelles ont droit les familles et, d'autre part, par les déductions par enfant. Le premier élément augmente le revenu imposable tandis que le deuxième le diminue.

C'est pour la catégorie de revenus la plus basse (soit jusqu'à 50'000 francs, niveau à la limite de l'aide sociale selon la CSIAS) que l'allègement fiscal est le plus faible en valeurs absolues. A Neuchâtel, les familles qui font partie de cette catégorie paient même plus d'impôts que les couples sans enfant, ceci en raison des allocations qu'elles perçoivent. Dans presque tous les chefs-lieux cantonaux, mais aussi au niveau fédéral, l'allègement le plus élevé se mesure dans la catégorie supérieure de revenus, comme le reflète la moyenne de tous les chefs-lieux des cantons (y c. impôt fédéral): si l'allègement fiscal atteint 880 francs pour les familles avec un revenu annuel de 50'000 francs par an, il est de 2615 francs pour les familles disposant d'un revenu annuel de 150'000 francs.

#### 2.4.4 Effets liés aux enfants dans les assurances sociales et l'assurance-maladie

Les effets sur les diverses assurances sociales (AVS/AI, LPP, AC, APG) et ceux sur l'assurance-maladie seront analysés séparément:

- **Assurances sociales (AVS/AI, LPP, AC, APG):** comme mentionné dans le chapitre sur les coûts indirects des enfants, ce sont surtout les mères qui réduisent leur activité professionnelle pour se consacrer aux tâches domestiques et familiales. Elles perdent non seulement une partie de revenu net, comme on peut le voir dans le tableau T13, mais aussi, et par conséquent, les cotisations aux assurances sociales. Dans le cas de l'AVS/AI, cette perte est compensée par la rente de couple et par les bonifications pour tâches éducatives. Dans le cas des autres assurances sociales, aucune mesure de ce type n'existe.

Le tableau T18 présente les différentes cotisations aux assurances sociales (cotisations de l'employeur et de l'employé) pour les femmes et les hommes, selon la situation familiale, par mois et en moyenne.

**T 18 Cotisations aux assurances sociales par mois, selon les types de ménage, Suisse**

| Type de ménage            | Cotisations aux assurances sociales* | Différence due aux enfants |
|---------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| <b>Femmes</b>             |                                      |                            |
| Personne seule, 1 enfant  | 970                                  | -83                        |
| Personne seule, 2 enfants | 807                                  | -195                       |
| Couple, 1 enfant          | 623                                  | -262                       |
| Couple, 2 enfants         | 429                                  | -425                       |
| Couple, 3 enfants         | 289                                  | -535                       |
| <b>Hommes</b>             |                                      |                            |
| Personne seule, 1 enfant  | 1 638                                | 27                         |
| Couple, 1 enfant          | 1 560                                | 15                         |
| Couple, 2 enfants         | 1 649                                | 60                         |
| Couple, 3 enfants         | 1 742                                | 103                        |

\* En raison du mode de calcul, on a utilisé ici la valeur projetée dans le modèle d'estimation.

Source: OFS/ESPA 2004. Calculs propres BASS

La diminution de la couverture sociale représente des montants considérables, en particulier pour les femmes qui vivent en couple. Elle oscille entre 260 et 535 francs par mois. Plus le nombre d'enfants augmente, plus la couverture sociale diminue, et cela tant dans les familles monoparentales que dans les couples.

- **Primes d'assurance-maladie<sup>28</sup>:** étant donné que l'assurance-maladie est financée selon le principe de la prime par tête, les familles avec enfants sont désavantagées dans ce domaine aussi. En contrepartie, elles sont plus nombreuses qu'en moyenne à bénéficier de réductions de primes dans l'assurance de base. Selon le tableau T19, les primes mensuelles payées par les familles s'élèvent à 76 francs en moyenne par enfant, mais varient entre 62 et 105 francs selon l'âge des enfants.

**T 19 Prime moyenne d'assurance-maladie supportée par la famille, par enfant et par mois, en francs**

|        | Moyenne | 0–6 ans | 7–14 ans | 15–22 ans |
|--------|---------|---------|----------|-----------|
| Primes | 76      | 62      | 63       | 105       |

Source: OFS/ERC 2000-2005. Calculs propres BASS

#### 2.4.5 Autres effets

- **Pensions alimentaires:** tant les pensions alimentaires versées que les pensions alimentaires reçues doivent être prises en considération dans la détermination du niveau de bien-être d'un ménage. A noter que les pensions alimentaires sont déjà incluses dans l'ERC et dans l'ESPA.
- **Effets négatifs sur le revenu de l'activité professionnelle à long terme:** une personne qui réduit, voire qui interrompt son activité professionnelle pendant l'éducation de ses enfants doit s'attendre à rencontrer des difficultés quand elle voudra réintégrer le marché du travail. Elle aura également de moins bonnes perspectives de carrière. Pour calculer cet effet, les auteurs de la précédente étude (Bauer 1998) avaient constitué des coupes longitudinales se rapportant au parcours professionnel sur la base de données transversales. Ce calcul n'a pas été entrepris ici. A ce sujet, on sait toutefois que les modèles d'activité professionnelle sont en plein bouleversement chez les femmes; le parcours professionnel des mères plus jeunes diffère alors sensiblement de celui des mères plus âgées.
- **Effets sur les dépenses pour les biens de consommation durables:** la manière dont les enfants modifient la structure des dépenses pour les biens de consommation durables n'a pas pu être reflétée dans le modèle. Mais on observe deux effets inverses: d'un côté, les familles avec enfants effectuent plus d'achats (plus de

<sup>28</sup> La réduction de primes ne peut pas être calculée de manière fiable à partir des données, car l'ERC ne contient aucune donnée à ce sujet et car les règles régissant la réduction des primes sont formulées de manière très différentes selon les cantons.

meubles, voiture plus grande, etc.), de l'autre, elles s'offrent moins d'objets de luxe (meubles moins chers, voiture plus vieille, etc.). Le bilan n'est donc pas clair à première vue.

- **Épargne plus faible:** à long terme, les effets sur les revenus et les dépenses réduisent les possibilités d'épargne. Cet effet n'a pas été calculé ici.

## 2.5 Différences selon l'âge des enfants

En raison de l'échantillon trop restreint, les différences de coûts dues à l'âge des enfants n'ont pu être calculées que pour les couples ayant un ou deux enfants. Le tableau T20 présente l'évolution des coûts directs des enfants selon l'âge.

Un enfant unique de moins de 11 ans coûte 600 francs par mois, un enfant plus âgé, 873 francs. Pour un couple avec deux enfants, dont un a moins de 11 ans, les coûts directs s'élèvent à environ 1040 francs (520 francs par enfant). Si les enfants ont tous deux plus de

11 ans, les coûts atteignent environ 1900 francs (950 francs par enfant). Plus les enfants sont âgés, plus ils coûtent cher. Comme dit précédemment, quand les enfants sont encore petits, une grande partie des coûts provient d'une diminution de la consommation. Dans le premier exemple, avec un enfant de moins de 11 ans, la diminution de la consommation est même plus grande que les coûts directs des enfants. Ce qui signifie que ces familles ont des dépenses de consommation en moyenne plus basses que les couples sans enfant.

Les **coûts indirects des enfants** évoluent inversement. Si un enfant unique de moins de 11 ans diminue le revenu de l'activité professionnelle de sa mère de 1320 francs par mois en moyenne, cet effet tombe à 330 francs par mois en moyenne quand l'enfant est âgé entre 11 et 21 ans. Simultanément, les tâches domestiques et familiales occasionnées par les enfants reculent pour passer de 112 à 32 francs par mois.

Une analyse plus fine par catégories d'âges pour les couples avec deux enfants montrerait que les coûts indirects des enfants se modifient beaucoup plus fortement que ne le suggère le tableau T21. Ce dernier indique

**T20 Coûts directs des enfants selon l'âge des enfants (couples avec 1–2 enfants, en francs par mois)**

| Couple sans enfant                | Couple avec enfants               |                       |                                   |                                                                                   |                                             |                                                                      |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| A<br>Dépenses de consommation ERC |                                   | Echelle d'équivalence | B<br>Dépenses de consommation ERC | C<br>Dépenses de consommation pour un niveau de bien-être identique (échelle x A) | D<br>Coûts directs des enfants, total (C–A) | E<br>Dont coûts financés par une diminution de la consommation (C–B) |
| 5 459                             | 1 enfant, 0–10 ans                | 1,11                  | 5 272                             | 6 059                                                                             | 600                                         | 787                                                                  |
| 5 459                             | 1 enfant, 11–21 ans               | 1,16                  | 5 827                             | 6 332                                                                             | 873                                         | 505                                                                  |
| 5 459                             | 2 enfants, le dernier né 0–10 ans | 1,19                  | 5 463                             | 6 496                                                                             | 1 037                                       | 1 033                                                                |
| 5 459                             | 2 enfants, 11–21 ans              | 1,35                  | 6 360                             | 7 370                                                                             | 1 911                                       | 1 010                                                                |

Source: OFS/ERC 2000–2005. Calculs propres BASS

**T21 Coûts indirects des enfants, selon l'âge des enfants (couples avec 1 ou 2 enfants, en francs par mois)**

| Âge des enfants                   | Revenu du travail* | Effet des enfants sur le revenu de l'activité professionnelle |                 |                   | Tâches domestiques et familiales occasionnées par les enfants |              |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|
|                                   |                    | Heures de travail                                             | Salaire horaire | Revenu du travail | Heures par mois                                               | CHF par mois |
| <b>Femmes</b>                     |                    |                                                               |                 |                   |                                                               |              |
| 1 enfant, 0–10 ans                | 2 226              | -44                                                           | 0               | -1 320            | 112                                                           | 3 664        |
| 1 enfant, 11–21 ans               | 2 701              | -10                                                           | 0               | -328              | 32                                                            | 1 047        |
| 2 enfants, le dernier né 0–10 ans | 1 408              | -64                                                           | -1              | -1 928            | 130                                                           | 4 223        |
| 2 enfants, les deux 11–21 ans     | 2 194              | -30                                                           | -1              | -931              | 73                                                            | 2 387        |
| <b>Hommes</b>                     |                    |                                                               |                 |                   |                                                               |              |
| 1 enfant, 0–10 ans                | 5 837              | -1                                                            | 0               | 20                | 54                                                            | 1 776        |
| 1 enfant, 11–21 ans               | 6 169              | 2                                                             | 0               | 134               | 10                                                            | 329          |
| 2 enfants, le dernier né 0–10 ans | 6 230              | 1                                                             | 1               | 205               | 52                                                            | 1 685        |
| 2 enfants, les deux 11–21 ans     | 6 368              | 3                                                             | 1               | 277               | 27                                                            | 879          |

\* En raison du mode de calcul, on a utilisé ici la valeur projetée dans le modèle d'estimation. Les différentes valeurs ne peuvent pas être additionnées.

Source: OFS/ESPA 2004. Calculs propres BASS

principalement que l'investissement le plus élevé en temps a lieu durant la première année de vie, tant pour les mères que pour les pères.

Pendant cette période en effet, les mères renoncent en moyenne à un revenu de l'activité professionnelle de 2410 francs par mois et effectuent en contre-partie 174 heures de travail domestique et familial. Le revenu de l'activité professionnelle est légèrement plus élevé chez les pères, mais ils contribuent quand même aux tâches domestiques et familiales à raison de 71 heures par mois. Le coût en temps ne cesse ensuite de diminuer à mesure que le plus jeune enfant avance en âge. Même quand le plus jeune enfant a franchi l'âge de 15 ans, la perte de gain de la mère atteint encore 600 francs par mois et le travail domestique et familial l'accapare encore au moins 58 heures par mois.

## 2.6 Différences selon les catégories de revenus

Pour savoir ce que les parents dépensent pour leurs enfants, les ménages ont été subdivisés selon leur revenu en quatre groupes identiques (quartiles). Les valeurs moyennes ont ensuite été calculées à l'intérieur de chaque groupe. Une fois encore, l'analyse se limite aux couples avec 1 ou 2 enfants. Le tableau T22 présente ainsi les **coûts directs des enfants** selon les quartiles de revenus<sup>29</sup>.

Pour les couples avec un enfant, les coûts se montent à 624 francs par mois dans la catégorie de revenus la plus basse, et à 1058 francs dans la catégorie la plus haute. Dans tous les cas, les coûts des enfants sont financés en majeure partie par une diminution de la consommation des parents. Dans deux cas, la diminution des dépenses de consommation des familles par rapport aux couples sans enfant est plus élevée que les coûts directs des enfants. Deux enfants coûtent environ 1000 francs par mois dans la catégorie de revenus la plus basse, et environ 1700 francs par mois dans la catégorie de revenus la plus haute.

En ce qui concerne les **coûts indirects des enfants**, les différences par catégories de revenus sont bien plus faibles. Les **effets sur le revenu** sont très proches les uns des autres en chiffres absolus dans toutes ces catégories. Pour les femmes en couple, la perte de gain varie entre 960 francs et 1060 francs par mois avec un enfant et entre 1600 et 1660 francs avec deux enfants. Les hommes gagnent entre 40 et 80 francs de plus par mois avec un enfant, et entre 200 et 280 francs de plus avec deux enfants. La perte de gain chez les femmes dans la catégorie de revenus la plus faible est relativement beaucoup plus importante que dans la catégorie la plus haute.

S'agissant du **travail domestique et familial**, les valeurs sont très semblables chez les couples avec un enfant, tous quartiles confondus. Des différences apparaissent chez les couples avec deux enfants: dans la catégorie de revenus la

**T22 Coûts des enfants par rapport aux dépenses moyennes: couples avec 1–2 enfants, selon les catégories de revenus (quartiles)**

| A                            |                              | B                            | C                                      | D                                        | E                                                                 |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Dépenses de consommation ERC |                              | Dépenses de consommation ERC | Dépenses de consommation (échelle x A) | Coûts directs des enfants, total (C – A) | Dont coûts financés par une diminution de la consommation (C – B) |
| <b>Couple sans enfant</b>    | <b>Couple avec 1 enfant</b>  |                              |                                        |                                          |                                                                   |
| 4 160                        | Quartile inférieur (25%)     | 4 321                        | 4 784                                  | 624                                      | 463                                                               |
| 4 912                        | Deuxième quartile (25%)      | 4 768                        | 5 649                                  | 737                                      | 881                                                               |
| 5 750                        | Troisième quartile (25%)     | 5 674                        | 6 613                                  | 862                                      | 938                                                               |
| 7 056                        | Quartile supérieur (25%)     | 7 174                        | 8 114                                  | 1 058                                    | 940                                                               |
|                              | <b>Couple avec 2 enfants</b> |                              |                                        |                                          |                                                                   |
| 4 160                        | Quartile inférieur (25%)     | 4 380                        | 5 158                                  | 998                                      | 778                                                               |
| 4 912                        | Deuxième quartile (25%)      | 5 069                        | 6 091                                  | 1 179                                    | 1 022                                                             |
| 5 750                        | Troisième quartile (25%)     | 6 035                        | 7 130                                  | 1 380                                    | 1 095                                                             |
| 7 056                        | Quartile supérieur (25%)     | 7 569                        | 8 749                                  | 1 693                                    | 1 180                                                             |

Source: OFS/ERC 2000–2005, calculs propres BASS

<sup>29</sup> La même échelle d'équivalence a été utilisée pour toutes les catégories de revenus. D'un point de vue théorique, il n'est en effet pas possible que les échelles d'équivalence varient avec le revenu. Elles ne sont théoriquement cohérentes que lorsqu'elles demeurent constantes.

plus basse, les femmes accomplissent 124 heures de travail domestique et familial par mois, contre 101 heures seulement dans la catégorie la plus haute (cet effet est perceptible aussi chez les hommes, quoique de manière très atténuée).

## 2.7 Différences régionales

Il n'est pas possible de connaître les **coûts directs** des enfants par régions, car le nombre de cas ne permet pas de calculer des échelles d'équivalence stables. En revanche, cette distinction est possible pour les **coûts indirects des enfants**, mais uniquement pour le modèle familial le plus répandu, soit le couple avec deux enfants.

Ainsi, la comparaison entre **régions linguistiques** révèle de faibles différences. La perte de gain des femmes se situe entre 1440 et 1740 francs par mois (au Tessin et en Suisse romande), soit respectivement 51 et 56 heures de travail en moins. La hausse du revenu chez les hommes

## 2.8 Conclusion

Le tableau T2 récapitule les différents types de coûts liés aux enfants, selon le type de ménage et le nombre d'enfants. Il n'est toutefois pas possible d'additionner ces coûts en raison des différentes méthodes de calcul utilisées<sup>30</sup>. Le tableau révèle cependant que les coûts par enfant tendent à baisser dans tous les domaines considérés à mesure que le nombre d'enfants augmente. Si l'analyse se limite aux couples avec enfants, cet effet est général dans toutes les situations. Les coûts directs des enfants s'établissent en moyenne à 819 francs pour un enfant unique, alors que les coûts de consommation pour un enfant d'une fratrie de trois ne s'élèvent plus qu'à 528 francs.

Si, dans l'ensemble, la perte de gain augmente à mesure que le nombre d'enfants s'accroît, l'analyse par enfant montre que la plus grande différence, de 1000 francs environ, est due à la présence d'un seul enfant dans le ménage, et cela qu'il soit l'aîné, qu'il reste enfant

**T2 Coûts directs et indirects moyens par enfant et par mois selon le type de ménage (en francs)**

| Type de ménage                            | Coûts directs par enfant |                                    | Effets sur le revenu disponible  |                                 | Travail domestique et familial |                      |                   |                   |
|-------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
|                                           | Total                    | Dont diminution de la consommation | Revenu professionnel de la femme | Revenu professionnel de l'homme | Heures / mois Femmes           | Heures / mois Hommes | CHF / mois Femmes | CHF / mois Hommes |
| Personne seule, 1 enfant                  | 1 092                    | 348                                | -317                             | 103                             | 64                             | 40                   | 2 098             | 1 318             |
| Personne seule, 2 enfants                 | -                        | -                                  | -374                             | -                               | 45                             | -                    | 1 473             | -                 |
| Couple, 1 enfant                          | 819                      | 801                                | -1 005                           | 57                              | 86                             | 40                   | 2 819             | 1 305             |
| Couple, 2 enfants                         | 655                      | 523                                | -813                             | 115                             | 57                             | 22                   | 1 835             | 718               |
| Couple, 3 enfants                         | 528                      | 305                                | -682                             | 131                             | 49                             | 17                   | 1 589             | 560               |
| <b>Différence selon l'âge des enfants</b> |                          |                                    |                                  |                                 |                                |                      |                   |                   |
| Couple, 1 enfant, 0–10 ans                | 600                      | 787                                | -1 320                           | 20                              | 112                            | 54                   | 3 664             | 1 776             |
| Couple, 1 enfant, 11–21 ans               | 873                      | 505                                | -328                             | 134                             | 32                             | 10                   | 1 047             | 329               |
| Couple, 2 enfants, le dernier né 0–10 ans | 519                      | 517                                | -964                             | 103                             | 65                             | 26                   | 2 116             | 843               |
| Couple, 2 enfants, les 2 entre 11–21 ans  | 956                      | 505                                | -466                             | 139                             | 37                             | 14                   | 1 194             | 440               |

Les différents montants ne peuvent être additionnés. Quand aucun chiffre n'est publié, le nombre de cas est trop petit.

Source: coûts directs: OFS/ERC 2000–2005; coûts indirects: OFS/ESPA 2004. Calculs propres UNIBE/BASS

varie quant à elle entre 210 et 230 francs par mois (au Tessin et en Suisse alémanique). Les chiffres concernant le travail domestique et familial ne sont guère éloignés.

Des différences minimales s'observent également dans la **comparaison ville-campagne**. La perte de gain des mères oscille entre 1510 (campagne) et 1690 francs (agglomération) par mois. Les pères gagnent entre 210 (campagne) et 240 francs (agglomération) de plus. Pour ce qui est du travail domestique et familial, il n'existe non plus pratiquement aucune différence entre les régions urbaines et rurales.

<sup>30</sup> Les chiffres obtenus pour les mères et pour les pères ne peuvent pas être additionnés, car ils ont été calculés, pour des raisons techniques, non pas simultanément, mais selon l'hypothèse que le partenaire ne modifie pas son comportement. Les différents coûts correspondent donc à différentes perspectives. De plus, l'effet sur le revenu de l'activité professionnelle réduit les possibilités de consommation d'un ménage. Il en a été (partiellement) tenu compte dans le calcul des coûts directs des enfants et se retrouve dans la diminution de la consommation. Une simple addition des coûts directs et indirects entraînerait donc des comptages à double. L'évaluation du travail domestique et familial pour les enfants est une grandeur hypothétique (perspective des coûts de remplacement), qui n'a pas de conséquence directe sur les habitudes de travail et de consommation des ménages. Par conséquent, ce chiffre ne peut pas non plus être additionné avec les autres composantes des coûts.

### T3 Autres coûts et allègements moyens par enfant et par mois, selon le type de ménage, en francs

| Type de ménage            | Offre d'accueil extra-familial (si utilisée) | Cotisations perdues dans les assurances sociales |        | Prime de caisse-maladie prise en charge par la famille | Allègement fiscal grâce aux déductions pour enfants (revenu médian)* | Allocation pour enfants |
|---------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                           |                                              | Femmes                                           | Hommes |                                                        |                                                                      |                         |
| Personne seule, 1 enfant  | 411                                          | 83                                               | -27    | 76                                                     |                                                                      | -144                    |
| Personne seule, 2 enfants | -                                            | 98                                               | -      | 76                                                     |                                                                      | -113                    |
| Couple, 1 enfant          | 490                                          | 262                                              | -15    | 76                                                     |                                                                      | -194                    |
| Couple, 2 enfants         | 428                                          | 213                                              | -30    | 76                                                     | -79                                                                  | -180                    |
| Couple, 3 enfants         | 223                                          | 178                                              | -34    | 76                                                     |                                                                      | -178                    |

Signe négatif: allègement ou recette du point de vue de la famille.

\* Moyenne des chefs-lieux cantonaux, couple, revenu médian de 100 000 francs environ, modèle du père de famille.

Les effets des assurances sociales des femmes et des hommes ne peuvent pas être calculés directement.

Sources: OFS/ERC 2000–2005, OFS/ESPA 2004, AFC 2004. Calculs propres BASS/UNIBE

unique ou qu'il soit le cadet, mais dans chaque cas qu'il n'ait pas encore quitté le foyer familial. Dans un ménage avec deux enfants, chaque enfant entraîne une perte de gain de 813 francs, un montant qui se réduit à 682 francs lorsque la famille compte trois enfants. Ce que le père gagne en plus ne compense de loin pas la diminution du revenu de la mère. Il en va de même pour le travail domestique et familial: un enfant unique donne plus de travail qu'un enfant d'une fratrie de deux ou trois enfants.

Le tableau montre aussi que la situation des familles monoparentales diffère de celle des couples. Les coûts directs des enfants sont plus élevés dans les familles monoparentales que dans les couples. La situation est inverse pour les coûts indirects. La diminution du revenu avec un enfant est en effet pour les mères célibataires, nettement plus faible, et le temps consacré aux tâches familiales et domestiques, moins élevé. Avec deux enfants, la perte de gain des mères célibataires augmente non seulement au total, mais aussi par enfant. Cette réalité suggère que les mères célibataires ont beaucoup plus de difficultés à concilier famille et travail à mesure que le nombre d'enfants augmente.

Le tableau T3 récapitule les autres coûts par enfant qui peuvent être mesurés. Le revenu de l'activité professionnelle des enfants, calculé dans le chapitre 2.4, n'est pas présenté ici, car seule la moitié environ des jeunes de 15 à 21 ans en perçoivent un, c'est-à-dire dans des cas bien définis.

Il ressort du tableau que les coûts consacrés aux offres d'accueil extra-familial représentent un poste important du budget quand une famille y recourt. Il est à noter que les coûts publiés ici sont des coûts par enfant, ce qui signifie que la charge financière est multipliée quand une famille a plusieurs enfants. Le revenu gagné pendant la

période de garde doit être vraiment significatif pour qu'il vaille la peine à court terme de rester sur le marché du travail. Les cotisations aux assurances sociales qui échappent aux mères, en particulier à celles qui vivent en couple, et qui s'additionnent s'il y a plusieurs enfants, sont également considérables. Toutefois, à la différence des primes des caisses-maladie qui suivent en troisième position, elles ne sont pas perceptibles à court terme. Les allègements fiscaux par le biais des déductions pour enfants sont relativement faibles pour une famille avec un revenu moyen. Les allocations pour enfants soulagent en revanche beaucoup plus les familles.

En raison d'une méthodologie un peu différente, les résultats ne peuvent pas être comparés directement avec ceux de l'étude de Bauer (1998). Sur la base des chiffres de la présente étude, il n'est donc pas possible de savoir si les coûts des enfants ont augmenté ou diminué pendant les dix dernières années.

#### Bibliographie

Bauer, Tobias (1998): *Kinder, Zeit und Geld. Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz*. Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales, OFAS, Berne

OFS (2008): *Rapport final du mandat «Berechnung der Kinderkosten in der Schweiz»*. Neuchâtel (non publié, disponible uniquement en allemand)

OFS (2006): *Le ménage pour lieu de travail: le temps consacré au travail domestique et familial et son estimation monétaire. Bases statistiques et tableaux pour une évaluation du préjudice ménager sur la base de l'ESPA 2004 et de l'ESS 2004*. Neuchâtel



## 3 Familles et pauvreté

Ce ne sont désormais plus les personnes âgées, mais celles qui ont en charge des enfants qui sont les plus exposées au risque de pauvreté en Suisse. Le chômage de longue durée et un faible niveau de formation sont aussi des facteurs de pauvreté importants. C'était déjà le cas il y a quatre ans, au moment de la parution du dernier rapport sur la famille. Le présent chapitre entend donc traiter de façon plus approfondie la question des familles confrontées à la pauvreté, d'autant que la nouvelle statistique de l'aide sociale livre désormais des données détaillées sur la situation des familles qui touchent l'aide sociale. Le chapitre 3.1 rend compte de l'ampleur de la pauvreté des familles selon leur structure et le type de ménage, et après transferts, c'est-à-dire malgré l'existence de l'aide sociale et d'autres prestations sociales. Le chapitre 3.2 montre quant à lui le rôle joué par la structure du ménage combinée avec d'autres facteurs influant sur le revenu, comme le niveau de formation et la nationalité. Enfin, le chapitre 3.3 aborde de manière plus approfondie la situation des familles et, plus particulièrement des enfants qui dépendent de l'aide sociale.

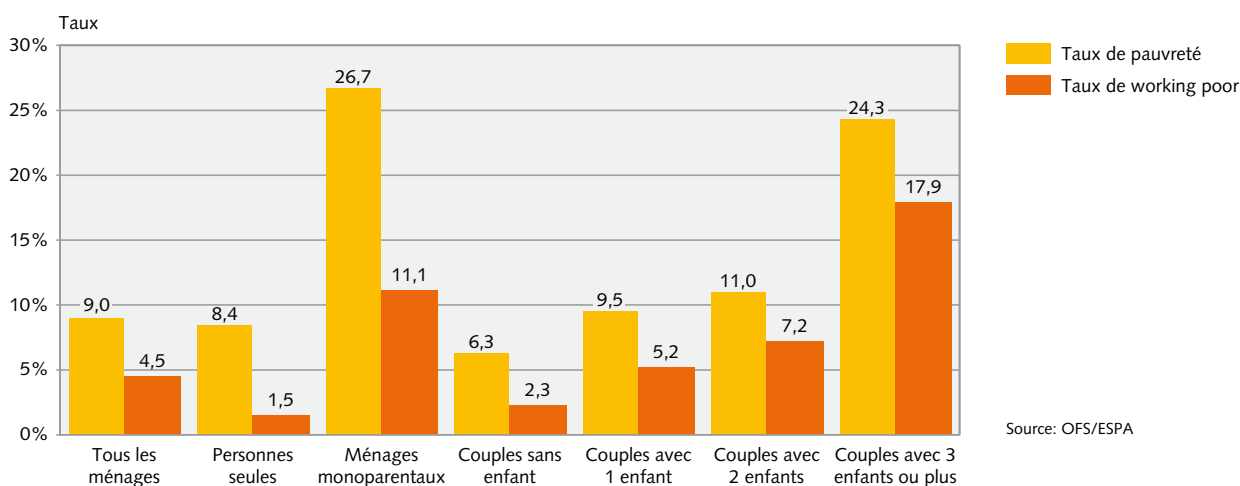
### 3.1 Ampleur de la pauvreté dans les familles

Malgré les prestations sociales existantes (allocations pour enfants, aide sociale, avances sur pensions alimentaires, réduction des primes d'assurance-maladie), 9% des ménages en Suisse vivent sous le seuil de pauvreté. Calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS), ce seuil est dérivé des normes établies par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (graphique G8).

De manière générale, les ménages sans enfant sont un peu moins touchés que les ménages avec enfants. Les couples sans enfant forment la catégorie la moins exposée, tandis que les familles monoparentales et les couples comptant trois enfants ou plus risquent le plus de tomber dans la pauvreté. Le graphique G8 montre que les ménages pauvres composés d'un couple ayant des enfants représentent une part de *working poor* supérieure à la moyenne. Il s'agit d'adultes travaillant au total au moins 36 heures par semaine, mais pour un revenu qui ne suffit pas à couvrir les besoins du ménage. Cette situation est particulièrement fréquente chez les familles

**Pauvreté et proportion de *working poor* selon le type du ménage, en 2006**

**G 8**



Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

nombreuses; on compte en effet parmi elles 17,9% de working poor, soit un taux quatre fois plus élevé qu'en moyenne. Les personnes élevant seules leurs enfants présentent, quant à elles, un taux deux fois plus élevé que la moyenne (11,1%), bien qu'elles soient proportionnellement moins nombreuses à atteindre le taux d'occupation minimal de 90% requis pour entrer dans cette catégorie. De toutes les familles concernées, les enfants sont eux aussi touchés par la pauvreté. Il est inutile de souligner le risque que ce facteur représente pour le bon développement de l'enfant. Les ressources financières ont en effet une influence non négligeable dans l'égalité des chances.

### 3.2 Influence combinée des facteurs déterminant le revenu

Les analyses consacrées à la pauvreté et à la répartition des revenus font apparaître trois facteurs importants pour le niveau de revenu d'un ménage: la composition du ménage, la nationalité de ses membres et leur niveau de formation. Une des raisons expliquant la forte proportion de familles étrangères touchées par la pauvreté est sa surreprésentation aussi bien dans le groupe des parents ayant des enfants mineurs que dans celui des personnes ayant un bas niveau de formation. Si ce dernier facteur a un impact déterminant sur le salaire qu'une personne peut obtenir, une bonne formation réduit par conséquent aussi le risque de chômage.

Pour mieux analyser la manière dont ces facteurs interagissent, nous procédons à une analyse des correspondances multiples, méthode couramment utilisée en statistique descriptive, pour former des groupes types de population correspondant aux différents niveaux de revenus. A cet effet, nous ne considérons pas seulement la probabilité d'être pauvre, mais l'ensemble de la distribution des revenus. Nous nous intéressons en particulier aux interactions entre les autres variables et la situation familiale (type de ménage). Nous avons limité l'analyse à la population des 20–59 ans, soit aux groupes d'âges où l'on trouve la plupart des ménages familiaux. Les variables considérées sont les suivantes:

- **Type de ménage:** personne vivant seule, personne élevant seule ses enfants, couple sans enfant, couple ayant 1 à 2 enfants, couple ayant 3 enfants ou plus.
- **Niveau de formation:** inférieur à un certificat de fin d'apprentissage, apprentissage professionnel, formation professionnelle supérieure, diplôme d'une haute école (Université, HES).
- **Nationalité:** Suisse, Europe du Nord et de l'Ouest, pays du sud de l'Europe, autres.
- **Revenu disponible**<sup>31</sup>: faible (20% des ménages situés au bas de l'échelle des revenus), moyen inférieur (revenu situé au dessus du groupe faible, mais tout de même dans la moitié inférieure des revenus), moyen supérieur (revenu situé dans la moitié supérieure mais en dessous des revenus élevés) élevé (20% des ménages situés au haut de l'échelle des revenus).

Même si toutes les combinaisons possibles se vérifient dans la réalité, certaines reviennent plus souvent que d'autres. Les combinaisons les plus fréquentes sont déterminées par un procédé mathématique. La fréquence d'apparition des différentes modalités et leurs combinaisons sont représentées sous la forme de points dans un graphique à deux dimensions (graphique G25). Les points très rapprochés les uns des autres indiquent les combinaisons les plus fréquentes. Les points éloignés traduisent des combinaisons plus rares<sup>32</sup>. Les groupes types sont indiqués sur le graphique au moyen d'ellipses. Nous avons en outre relié par une ligne les différents niveaux de revenus pour faciliter la lecture du graphique.

Deux des groupes identifiés sortent clairement du lot. A l'une des extrémités de l'échelle des revenus (20% des ménages situés au bas de l'échelle), on trouve des personnes qui cumulent pratiquement tous les facteurs de risque: elles ont une famille nombreuse (trois enfants ou plus), un bas niveau de formation (elles ont achevé l'école obligatoire, mais n'ont pas effectué de formation professionnelle) et ne sont pas ressortissantes de la Suisse ou d'un pays de l'UE. A l'autre bout de l'échelle (20% des ménages situés au haut de l'échelle), on trouve une «élite» originaire de l'étranger aussi, mais cette fois des pays d'Europe du Nord ou de l'Ouest. Ces personnes ont pour la plupart accompli une formation universitaire et vivent le plus souvent seules ou au sein d'un ménage formé d'un couple sans enfant.

Les groupes qui se situent entre ces deux extrêmes sont formés en majorité de citoyens suisses et de ressortissants des pays du sud de l'UE. Les Suisses et les Suissesses ont achevé pour la plupart un apprentissage professionnel ou une formation professionnelle supérieure.

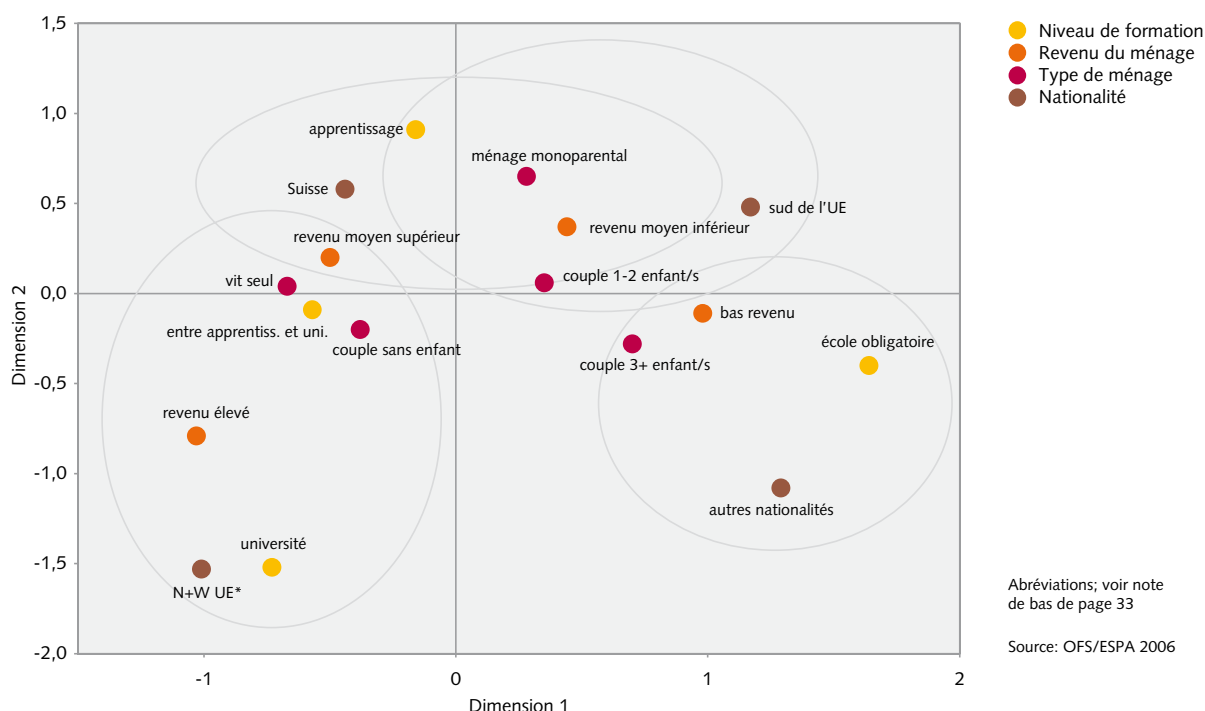
<sup>31</sup> Les revenus disponibles correspondent au revenu du ménage après déduction des contributions aux assurances sociales et des impôts. La répartition entre les groupes est réalisée sur la base des revenus d'équivalence, c'est-à-dire corrigés par la taille du ménage pour rendre des ménages de taille différente comparables.

<sup>32</sup> Les axes forment uniquement le système de coordonnées des points calculés au moyen de la méthode dite de l'analyse des correspondances multiples; ils représentent en quelque sorte les bords de la feuille où sont dessinés ces points.



## Représentation graphique des probabilités de combinaisons des différentes modalités

G 25



© Office fédéral de la statistique (OFS)

D'avantage que le niveau de formation, c'est bien le type de ménage qui détermine et différencie leur l'appartenance aux catégories supérieures ou inférieures de revenus. Ainsi, les personnes qui vivent seules ou au sein d'un couple sans enfant disposent plus fréquemment de revenus moyens supérieurs. Au contraire, les personnes élevant seules leurs enfants et les couples ayant un à deux enfants disposent d'un revenu d'équivalence (c'est-à-dire tenant compte de la taille du ménage) se situant plutôt dans le segment moyen inférieur des revenus. C'est principalement le coût occasionné par les enfants qui les place en situation moins favorable<sup>33</sup>.

Les personnes originaires des pays du sud de l'Europe vivent habituellement en couple avec un, deux, trois enfants ou dans des familles plus grandes. Parmi elles, on trouve la même répartition de personnes ayant achevé un

apprentissage que de personnes n'ayant pas de formation post-obligatoire. Elles figurent en conséquence aussi souvent dans la catégorie des bas revenus que dans celle des revenus moyens inférieurs. La distance qui sépare les points fait apparaître deux sous-groupes typiques: les familles de petite taille avec une relativement bonne formation et les familles de grande taille, dont les parents présentent un bas niveau de formation. Comme pour les Suisses/-sses, les premières ont tendance à toucher un revenu plus élevé que les secondes.

Les groupes que nous avons identifiés ne couvrent bien entendu pas la totalité des situations possibles. La combinaison des variables nationalité, formation et type de ménage permet d'obtenir 80 cas de figure différents ( $4 \times 4 \times 5 = 80$ ). Il existe bien entendu des Suisses et des Suissesses sans titre universitaire ou sans certificat de fin d'apprentissage qui vivent seuls et des étrangers non originaires d'un pays de l'UE qui ont une bonne formation et un ou deux d'enfants. Toutefois, il s'agit là de cas nettement moins fréquents. Les combinaisons typiques identifiées couvrent en effet presque la moitié de la population (44%). Une telle typologie doit uniquement permettre de représenter les interactions entre formation, nationalité et type de ménage d'une part, et niveau de revenus d'autre part.

<sup>33</sup> *Formation achevée la plus élevée*: école obligatoire = école obligatoire/pas de formation professionnelle achevée; apprentissage; entre apprentiss. et uni. = formation professionnelle supérieure (supérieure située entre apprentissage professionnel et université); université = université (diplôme universitaire).

*Type de ménage*: vit seul = personnes vivant seules; ménage monoparental = personnes élevant seules leurs enfants; couples sans enfant; couple 1-2 enfant/s; couple 3+ enfants = couples avec trois enfants ou plus.

*Revenu du ménage*: bas revenu (20% inférieurs de l'échelle des revenus; revenus d'équivalence); revenu moyen inférieur (20-50% par rapport à la médiane de tous les revenus); revenu moyen supérieur (50-80%); revenu élevé (80-100%).

*Nationalité*: CH: Suisse; EU N/W N. et O. de l'UE: pays d'Europe du Nord et de l'Ouest; UE Sud de l'UE: pays du sud de l'Europe; autres nationalités.

### 3.3 Les familles à l'aide sociale

L'aide sociale représente désormais en Suisse un instrument précieux pour assurer un minimum vital aux familles disposant d'un revenu précaire, indépendamment de la raison de cette précarité. Bien que son objectif premier fût de permettre aux personnes de surmonter une période de détresse temporaire, elle est devenue une mesure essentielle pour compenser les risques structurels de pauvreté, résultant notamment du coût occasionné par les enfants. Depuis la récession des années 1990, ce « dernier filet » est de plus en plus sollicité pour répondre à des problèmes sociaux structurels tels que le nombre important de familles pauvres, le chômage de longue durée et l'existence de *working poor*, dont la résolution devrait passer par des mesures plus globales et de longue haleine.

La statistique de l'aide sociale, qui existe depuis 2004, permet aujourd'hui de mieux cerner la population qui touche ces prestations. En 2006, 245'000 personnes, soit 3,3% de la population totale (contre 2,8% en 2004), en ont bénéficié sur une période plus ou moins longue. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale a ainsi légèrement progressé en dépit de la reprise économique attestée par les statistiques (à signaler que l'augmentation du nombre de nouvelles personnes inscrites à l'aide sociale a été plus marquée pendant la première des deux années). Les commentaires suivants se rapportent aux résultats obtenus pour 2006 au niveau national<sup>34</sup>.

Outre d'importantes différences régionales, qui se traduisent essentiellement par des taux d'aide sociale et d'assistance élevés dans les villes et faibles dans les campagnes, la **structure familiale** influe grandement sur la probabilité de dépendre de l'aide sociale (graphique G26); les familles monoparentales sont ainsi plus d'une sur six (17,6%) à bénéficier de l'aide sociale. Même en touchant une pension alimentaire ou, comme 12,5% des familles monoparentales à l'aide sociale, une avance sur pension alimentaire, une personne élevant seule ses enfants ne dispose pas d'un revenu suffisant pour couvrir le minimum vital, et même lorsque le parent exerce une deuxième activité professionnelle.

**Taux d'aide sociale:** pourcentage des **personnes** bénéficiant de l'aide sociale par rapport à la population selon la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 2005.

**Taux d'assistance:** pourcentage des cas/unités d'assistance par rapport aux **ménages privés** selon le recensement de la population 2000<sup>35</sup>.

**Seuil donnant droit à l'aide sociale:** les cantons se basent pour la plupart sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) pour fixer le seuil en deçà duquel un ménage a droit à l'aide sociale. Cette dernière comble la différence de revenu des ménages dépourvus de patrimoine jusqu'à concurrence du minimum vital. Les ménages reçoivent des montants échelonnés en fonction de leur taille pour couvrir leurs besoins vitaux, les frais de logement et de santé. Viennent s'y ajouter des prestations circonstancielles et divers subsides non liés au revenu, ou suppléments d'intégration destinés à faciliter leur normalisation financière. L'examen du dossier et le calcul des prestations sont effectués par le service social local.

Les personnes vivant seules présentent un taux d'assistance un peu au-dessus de la moyenne. Leur situation diffère à cet égard de la position qu'ils occupent pour le taux de pauvreté (chapitre 3.1), où ils se situent légèrement au-dessous de la moyenne des ménages. Les couples sans enfant présentent le taux d'assistance le plus faible; ce taux est également inférieur à la moyenne pour les couples avec enfants. On observe là encore une légère divergence par rapport à la surreprésentation de ce groupe parmi la population pauvre relevée au point 3.1. Le taux d'assistance le plus élevé se trouve chez les parents ayant trois enfants ou plus. Toutefois, l'écart par rapport aux taux d'assistance affichés par les autres types de familles est nettement moins marqué que pour le taux de pauvreté décrit plus haut.

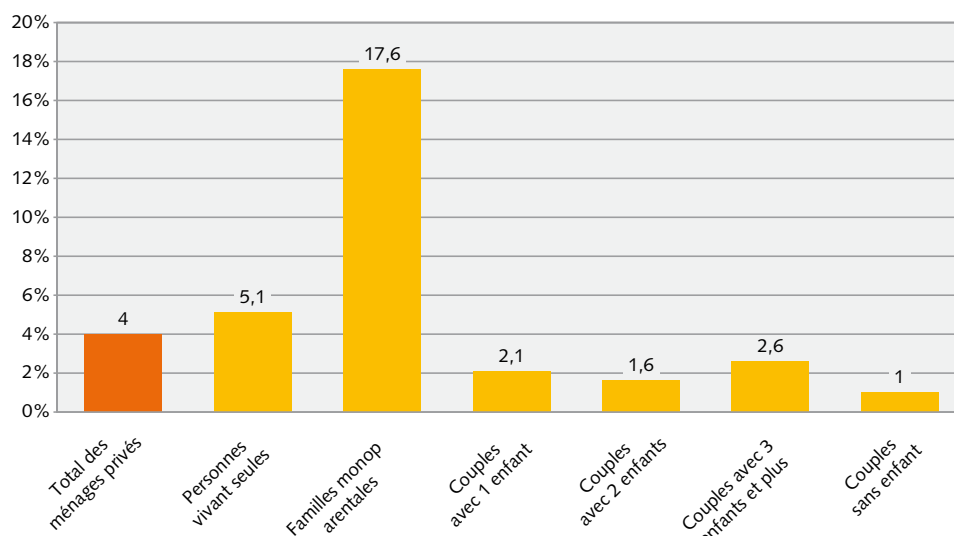
Le fait que la distribution des taux d'assistance des différents types de ménages diverge de celle des taux de pauvreté pourrait être lié au fait suivant. Un acte administratif détermine si une personne a le droit ou non à des prestations de l'aide sociale, et cette procédure repose sur une analyse détaillée et individualisée du revenu et de la fortune du ménage. Au contraire, le taux de pauvreté est calculé sur la base d'un seuil de pauvreté standardisé. Une autre raison qui explique cette différence réside dans la probabilité élevée que les couples avec enfants disposent de revenus issus d'une activité

<sup>34</sup> Sans autre indication, sont pris en compte les cas ayant reçu une prestation en 2006, sans les doubles comptages. Lorsqu'ils n'étaient pas assez fiables, les résultats cantonaux relatifs à une variable donnée n'ont pas été inclus dans les chiffres nationaux.

<sup>35</sup> Le fait que l'on ne dispose pas d'une base de comparaison plus récente signifie que les résultats doivent être biaisés si l'évolution de la structure des ménages telle qu'elle a été observée s'est poursuivie après 2000. Selon cette tendance, le nombre de ménages d'une personne et celui des familles monoparentales devrait avoir continué d'augmenter. Si c'est effectivement le cas, les taux d'assistance calculés pour ces deux groupes sont légèrement surestimés. A l'inverse, la baisse du nombre des couples ayant trois enfants ou plus devrait s'être poursuivie, de sorte que le taux d'assistance serait ici légèrement sous-estimé.

## Taux d'assistance selon le type de ménage, en 2006

G 26

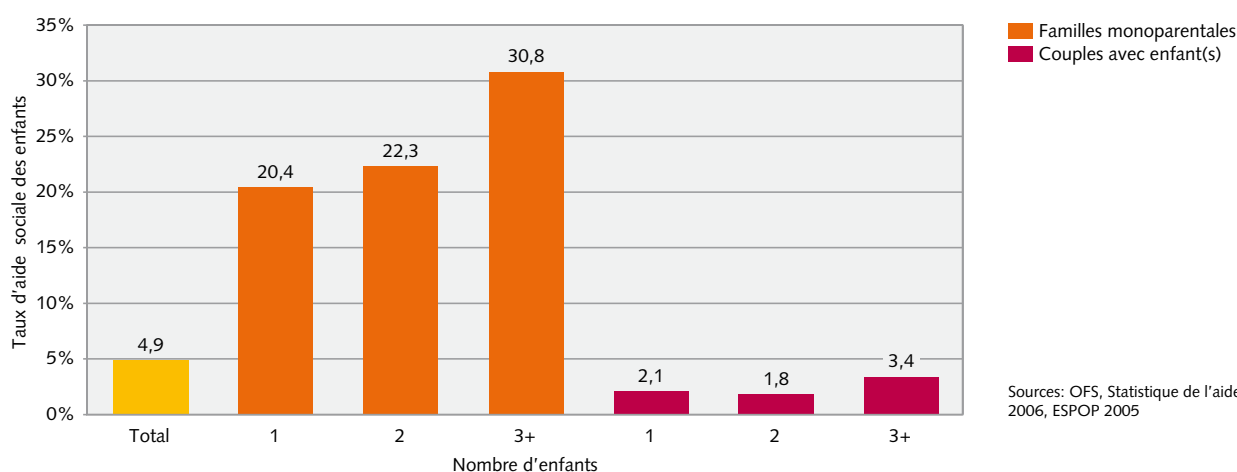


Source: OFS/Statistique de l'aide sociale 2006 / RFP 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Taux d'aide sociale des enfants selon le type de ménage, en 2006

G 27



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2006, ESPOP 2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

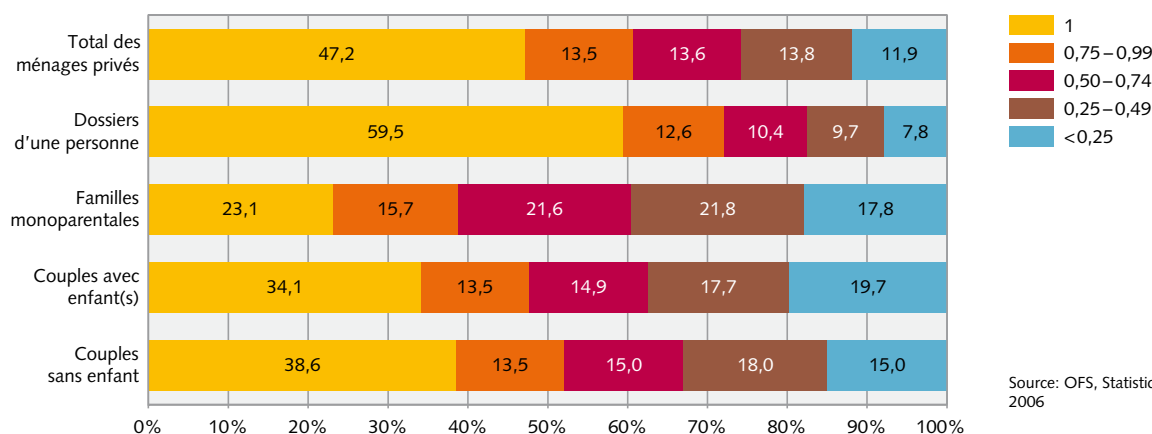
professionnelle, même si ces derniers ne couvrent pas les besoins familiaux. La différence à combler (l'écart de pauvreté) est souvent plus faible que chez les personnes vivant seules, qui sont plus nombreuses à ne pas avoir de travail rémunéré, ou que chez les personnes élevant seules de jeunes enfants, contraintes à réduire leur taux d'activité. Ainsi, les couples avec enfants ont davantage de chance de s'en sortir sans dépendre de l'aide sociale. D'autres études montrent que le taux de non perception de l'aide sociale (c-à-d. avoir droit à des prestations mais ne pas en bénéficier) est généralement plus élevé chez les working poor, surtout chez ceux qui travaillent à plein temps, comme c'est souvent le cas des couples avec enfants qui ont un faible revenu (OFS 2008). On suppose

que nombre d'entre eux pensent tout simplement qu'ils n'ont pas droit à l'aide sociale, parce qu'ils ont un travail à plein temps. De manière générale, il n'est pas inhabituel de voir les familles nombreuses opter pour d'autres moyens afin de surmonter les périodes de difficultés financières dues à la présence d'enfants. Elles peuvent se plier à de sévères restrictions, utiliser leur épargne, s'endetter ou solliciter l'aide de proches.

Près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants de moins 18 ans (31% ou 75'488 personnes), alors que ce groupe d'âges ne représente qu'un cinquième de la population (21%). Le taux d'aide sociale est donc nettement plus élevé chez les enfants (4,9%) que dans l'ensemble de la population (3,3%).

## Part des prestations sociales dans le budget total, selon le type de ménage (taux de couverture), en 2006

G 28



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Une analyse axée sur les enfants fait ressortir encore plus nettement la répartition extrêmement inégale des personnes touchant l'aide sociale selon le type de ménage. Plus de la moitié des enfants d'un ménage privé qui sont à l'aide sociale (54%) proviennent d'une famille monoparentale, les autres, d'une famille composée d'un couple avec enfants (45%)<sup>36</sup>. La forte surreprésentation des familles monoparentales confirme qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme en amont de l'aide sociale permettant d'assurer la sécurité financière des personnes élevant seules leurs enfants. Il apparaît en outre que les avances sur pension alimentaire ne préservent pas les familles monoparentales de la pauvreté. Comme l'indique le rapport sur la pauvreté du canton de Berne, les pensions alimentaires versées se révèlent souvent insuffisantes pour permettre à ces familles de se hisser au dessus du seuil de pauvreté (SAP 2008).

Le graphique G27 montre le rôle joué par le nombre d'enfants. 20,4% des enfants vivant seuls avec un parent bénéficient de prestations de l'aide sociale. Ce chiffre passe à 30,8% chez les enfants de familles monoparentales qui comptent trois enfants ou plus. Les enfants dont les parents vivent ensemble présentent généralement des taux d'aide sociale beaucoup plus faible. Mais il existe là aussi une corrélation avec le nombre d'enfants. Le taux d'aide sociale s'élève à 2% dans les ménages d'un à deux enfants, contre 3,4% dans ceux qui comptent trois enfants ou plus.

<sup>36</sup> Dans ce dernier cas, la plupart des dossiers concernent un enfant uniquement; il peut s'agir d'enfants ayant été séparés de leurs parents et qui vivent dans une famille d'accueil.

**La part du revenu total** représenté par l'aide sociale varie considérablement selon le type de ménage et l'unité d'assistance (graphique G28). Ces disparités reflètent également les raisons de devoir recourir à cette forme de soutien. Sur l'ensemble des ménages privés concernés<sup>37</sup>, l'aide sociale couvre la totalité du minimum vital dans 47% des cas et plus des trois quarts de celui-ci dans 61% des cas. Les parts respectives sont plus élevées dans les ménages d'une personne (59% et 72%) et plus faibles dans les familles. Les valeurs les plus basses s'observent dans les familles monoparentales (23% et 39%), sans doute parce que celles-ci disposent plus souvent d'un revenu du travail, d'une pension alimentaire ou des avances sur pension alimentaire, sans que ces revenus ne suffisent à couvrir tous les besoins.

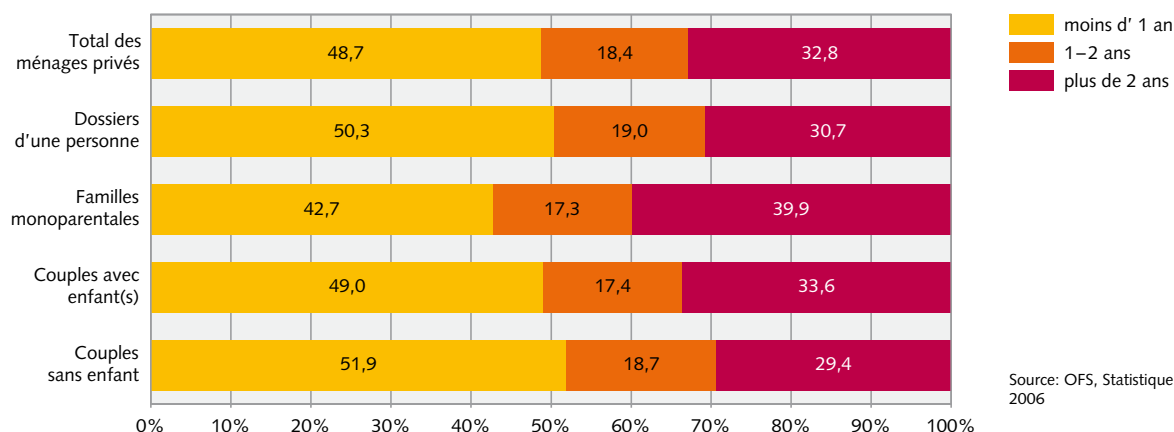
**Exemple de lecture:** un taux de couverture de 1 signifie que l'aide sociale couvre la totalité des besoins économiques de l'unité d'assistance. Une telle situation concerne 47,2% des ménages privés à l'aide sociale. Dans 25,7% des cas, le taux de couverture est inférieur à 0,5. En d'autres termes, l'aide sociale représente moins de la moitié du budget du ménage.

Pour les couples avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale, celle-ci couvre la totalité du minimum vital dans 34% des cas; dans 48% des cas, ce sont plus des trois quarts du minimum vital qui sont couverts par l'aide sociale. Une grande part des couples avec enfants au bénéfice de l'aide sociale relève donc de situations de working poor. Quant aux couples sans enfant, ils sont

<sup>37</sup> Les données sur les revenus se rapportent aux cas et ne tiennent pas compte des doubles comptages ni des prestations uniques.

## Durée d'octroi selon le type de ménage, en 2006

G 29

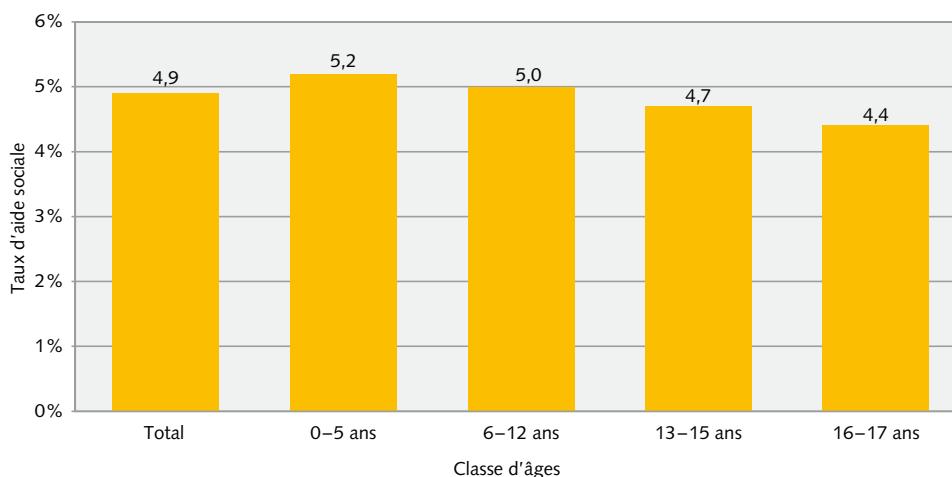


Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Taux d'aide sociale des enfants selon la classe d'âges, en 2006

G 30



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2006, ESPOP 2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

encore une fois plus nombreux à devoir recourir à l'aide sociale pour financer la totalité ou plus de trois quarts de leur budget, et ce bien qu'ils n'aient pas d'enfant à charge. D'autres raisons expliquent ici la dépendance à l'aide sociale; parmi celles-ci, citons les problèmes de santé ou un salaire insuffisant.

Cette différence est de plus illustrée par la part des ménages bénéficiaires de l'aide sociale et qui disposent d'un revenu du travail. C'est le cas de 34% des ménages privés à l'aide sociale<sup>38</sup>. Leur part est particulièrement élevée chez les parents avec enfants (59%) et chez les familles monoparentales (51%). Les couples sans enfant sont 40% à disposer d'un revenu du travail. Cette part tombe à 22% chez les personnes seules.

<sup>38</sup> Sans les doubles comptages et sans les cas ayant donné lieu à un seul versement.

L'analyse de la **durée d'assistance** par type de ménage montre clairement que l'aide sociale représente très souvent pour les familles bien davantage qu'un soutien transitoire permettant de surmonter une situation de détresse (graphique G29). Près de la moitié des ménages privés bénéficiant d'une assistance y recourent depuis moins d'une année (48,7%). Pour les autres types de ménages, ce pourcentage est proche de la moyenne. Les familles monoparentales affichent toutefois un pourcentage plus bas, puisque 42,7% d'entre elles qui bénéficient de l'aide sociale y recourent depuis moins d'une année.

Ces dernières présentent une situation qui diffère sensiblement de la moyenne des ménages privés en ce qui concerne la durée de recours à l'aide sociale pendant plus de 2 ans. Le pourcentage de familles monoparentales

contraintes de recourir à l'aide sociale pendant plus de 2 ans est de 40%, alors qu'il est de 33% pour l'ensemble des ménages privés. Le fait que les difficultés financières des familles (monoparentales et autres) tendent à perdurer semble indiquer que la présence d'enfants constitue un risque structurel de pauvreté dans notre pays.

Il reste à examiner comment la situation évolue à mesure que les enfants grandissent (enfants de moins de 18 ans; graphique G30).

Les taux d'aide sociale baissent légèrement à mesure que les enfants grandissent, en dépit d'une hausse des dépenses directes qu'ils occasionnent. Il semble donc que le problème principal concerne les coûts indirects, qui résultent d'une baisse du revenu due au temps que les parents consacrent pour s'occuper des enfants. Le temps consacré aux enfants se réduit à mesure que le plus jeune grandit.

### 3.4 Conclusion

Certains types de familles sont plus souvent touchés par la pauvreté. Les familles monoparentales notamment n'ont très souvent pas d'autre choix que de s'en remettre à l'aide sociale en dernier ressort. L'allocation pour enfants, d'un montant de 200 francs minimum -mesure qui entre en vigueur dans toute la Suisse le 1er janvier 2009- permettra d'atténuer ce problème, mais ne saura le résoudre, puisque le manque de ressources financières dépasse ce montant dans bien des cas<sup>39</sup>. D'autres mesures, qui permettraient de mieux concilier famille et travail par exemple, pourraient améliorer la situation des familles par une hausse du temps de travail et par conséquent une hausse de leurs revenus. Mais à elles seules, ces mesures ne permettent pas de supprimer la pauvreté dans les familles.

À cela s'ajoute le fait que le système suisse de prestations sous condition de ressources pénalise actuellement les parents, particulièrement ceux qui élèvent seuls leurs enfants et qui s'efforcent de retrouver une autonomie financière. Plusieurs études récentes ont clairement montré ce paradoxe (Knapfer 2007, 2008; Leu 2008). Les parents qui travaillent davantage pour gagner plus se retrouvent souvent avec un porte-monnaie moins rempli. Cet effet non souhaité s'explique par les seuils définis pour obtenir l'aide sociale, par des avances sur pension alimentaire et par une réduction des primes d'assurance-

maladie. Ces mesures sont supprimées à mesure que le revenu de l'activité professionnelle s'accroît. De plus, une augmentation de revenu implique une hausse d'impôts et le temps consacré à l'activité professionnelle, des frais de crèche.

### Bibliographie

- Bauer Tobias, Silvia Strub, Heidi Stutz (2004): *Familien, Geld und Politik. Von den Anforderungen an eine kohärente Familienpolitik zu einem familienpolitischen Dreisäulenmodell für die Schweiz*, Zürich/Coire
- Knapfer Caroline, Natalie Pfister (2008): *Armutsfalle Alimentenbevorschussung*. Conférence suisse des institutions d'action sociale, Berne
- Knapfer Caroline, Natalie Pfister, Oliver Bieri (2007): *Aide sociale, impôts et revenus en Suisse*. Conférence suisse des institutions d'action sociale, Berne
- Knapfer Caroline, Oliver Bieri (2007): *Impôts, transferts et revenus en Suisse*. Conférence suisse des institutions d'action sociale, Berne
- OFS (2008): *La Statistique de l'aide sociale suisse 2006. Résultats nationaux*. Actualités OFS, 13 Protection sociale, Neuchâtel
- Leu Robert (éd. 2008): *Erwerbsabhängige Steuergutschriften. Möglichkeiten und Auswirkungen einer Einführung in der Schweiz*. Zürich/Coire
- OFS (2008): *Bas salaires et working poor en Suisse. Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête suisse de la population active 2006*. OFS, Neuchâtel
- SAP Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (2008): *Premier rapport social bernois*. Berne (à paraître en décembre)

<sup>39</sup> Selon le modèle de simulation établi pour l'étude «Familien, Geld und Politik» (Bauer et al. 2004, 216), une allocation de 200 francs pour tous les enfants induirait une baisse de la pauvreté de 0,6 point.



## 4 Le budget des familles

Comment les familles adaptent-elles leurs dépenses en fonction du nombre d'enfants et de la classe de revenu? Grâce aux données des enquêtes sur les revenus et la consommation (ERC) de 2003 à 2005, il est possible d'analyser les budgets des familles en détail. Les résultats relatifs aux couples avec enfants reposent sur les données de plus de 2800 ménages.

Le chapitre 4.1 présente les revenus des différents types de ménages, tandis que le chapitre 4.2 analyse les dépenses des familles. Compte tenu de l'important volume de données à disposition, seuls les éléments les plus intéressants seront retenus dans la présente analyse. Les personnes souhaitant davantage d'informations se reporteront aux tableaux complémentaires disponibles sur le portail Internet de l'OFS en format .pdf ou Excel (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/04.html>). Vous trouverez dans ces tableaux plus de détails sur la précision des valeurs estimées, telles que les intervalles de confiance, qui figurent dans les graphiques de ce chapitre.

Les informations statistiques gagnent en pertinence lorsqu'elles portent sur des groupes de population relativement homogènes. C'est pourquoi le présent chapitre se focalise sur les familles comptant des enfants qui ne sont pas encore entrés dans la vie active<sup>40</sup>. Aussi, nous n'avons retenu que les ménages constitués exclusivement du noyau familial (personne de référence, partenaire et enfants) et dont la personne de référence (celle qui touche le revenu principal) a moins de 65 ans. Nous opposons les couples avec enfants aux couples sans enfant et les parents élevant seuls leurs enfants aux personnes seules. Pour être pris en compte dans la présente analyse, les ménages sans enfant doivent également avoir une personne de référence âgée de moins de 65 ans. Pour les comparaisons globales, nous confrontons les résultats du groupe considéré avec les moyennes de l'ensemble des

ménages de Suisse, tous types confondus, ménages de retraités inclus. Enfin, nous affinons l'analyse en ventilant les ménages avec enfants selon le nombre d'enfants, la classe de revenu et l'âge de la personne de référence. Le tableau T2 montre les types de ménages analysés. On retrouve dans les graphiques les symboles utilisés dans le tableau pour identifier les différents types de ménages.

### 4.1 Revenus

Il n'y a pas de différence significative entre les revenus des familles avec enfants et ceux des familles sans enfant. Les unes et les autres disposent de revenus bruts avoisinant en moyenne les 10'700 francs par mois. Le nombre d'enfants n'influe pas non plus significativement sur le niveau de revenu. L'âge de la personne de référence semble être l'unique critère déterminant: le revenu moyen progresse ainsi d'environ 1300 francs par classe d'âges.

Les ménages qui ne comptent qu'un seul adulte ont des revenus inférieurs de 3500 francs en moyenne à ceux des couples. Là encore, la présence ou non d'enfants ne joue qu'un rôle marginal.

Le revenu du ménage doit permettre de faire vivre tous les membres de la famille. Les familles ont donc moins d'argent à disposition par personne. La vie à plusieurs offre cependant la possibilité de rationaliser la gestion des ressources. L'utilisation d'échelles d'équivalence, comme celle à laquelle nous avons recours au chapitre 2 (partie consacrée au coût des enfants), permet de comparer directement le niveau de bien-être de ménages de taille différente. La question abordée ici est d'une autre nature: il s'agit de savoir comment la structure des dépenses varie en fonction du nombre de personnes vivant dans le ménage, à revenu identique. Nous utilisons à cet effet les revenus effectifs (non corrigés).

<sup>40</sup> Sont considérés comme des enfants:

(1) tous les membres du ménage âgés de 0 à 14 ans, indépendamment de leur position dans le ménage; (2) tous les membres du ménage âgés de 15 à 25 ans ayant pour parent la personne de référence ou son/sa partenaire; dans ce dernier cas, les personnes âgées de 18 ans ou plus doivent en outre être en formation.



## T 23 Types de ménages analysés dans ce chapitre

| Symbole                                                                             | Description:                                      | Taille du ménage (moyenne) | Age de la personne de référence (moyenne) | Age moyen des enfants (moyenne) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|
|    | Ensemble des ménages                              | 2.30                       | 50.3                                      | *                               |
| <b>Types principaux</b>                                                             |                                                   |                            |                                           |                                 |
|    | Personnes seules                                  | 1.00                       | 43.2                                      | *                               |
|    | Parents seuls avec enfant(s)                      | 2.60                       | 43.1                                      | 12.4                            |
|    | Couples sans enfant                               | 2.00                       | 45.5                                      | *                               |
|    | Couples avec enfant(s)                            | 3.86                       | 41.0                                      | 8.5                             |
| <b>Couples avec enfant(s) selon le nombre d'enfants</b>                             |                                                   |                            |                                           |                                 |
|    | Couples avec 1 enfant                             | 3.00                       | 41.0                                      | 7.8                             |
|    | Couples avec 2 enfants                            | 4.00                       | 40.7                                      | 8.6                             |
|    | Couples avec 3 enfants et plus                    | 5.21                       | 41.8                                      | 9.8                             |
| <b>Couples avec enfant(s) selon la classe de revenu brut (montants mensuels)</b>    |                                                   |                            |                                           |                                 |
|    | Couples avec enfant(s), jusqu'à 6 999 francs      | 3.79                       | 38.6                                      | 6.7                             |
|   | Couples avec enfant(s), de 7 000 à 8 999 francs   | 3.82                       | 39.4                                      | 7.6                             |
|  | Couples avec enfant(s), de 9 000 à 10 999 francs  | 3.93                       | 40.7                                      | 8.7                             |
|  | Couples avec enfant(s), de 11 000 à 12 999 francs | 3.94                       | 43.2                                      | 10.0                            |
|  | Couples avec enfant(s), dès 13 000 francs         | 3.84                       | 43.9                                      | 10.1                            |
| <b>Couples avec enfant(s) selon la classe d'âge de la personne de référence</b>     |                                                   |                            |                                           |                                 |
|  | Couples avec enfant(s), jusqu'à 34 ans            | 3.60                       | 30.9                                      | 3.0                             |
|  | Couples avec enfant(s), de 35 à 44 ans            | 3.98                       | 39.5                                      | 7.5                             |
|  | Couples avec enfant(s), de 45 à 54 ans            | 3.91                       | 48.3                                      | 13.3                            |
|  | Couples avec enfant(s), de 55 à 64 ans            | 3.41                       | 57.6                                      | 16.2                            |

\* non pertinent

Les revenus d'une activité professionnelle représentent la principale composante du revenu des ménages considérés (graphique G31). Les prestations sociales et les prestations d'assistance d'autres ménages jouent un rôle secondaire pour les couples avec ou sans enfants. L'augmentation du nombre d'enfants entraîne essentiellement une hausse des montants reçus au titre d'«indemnités et autres prestations sociales», dont font partie les allocations familiales. Les revenus issus de transferts représentent une part plus importante du revenu chez les familles monoparentales. Les prestations d'assistance d'autres ménages (pensions alimentaires essentiellement)

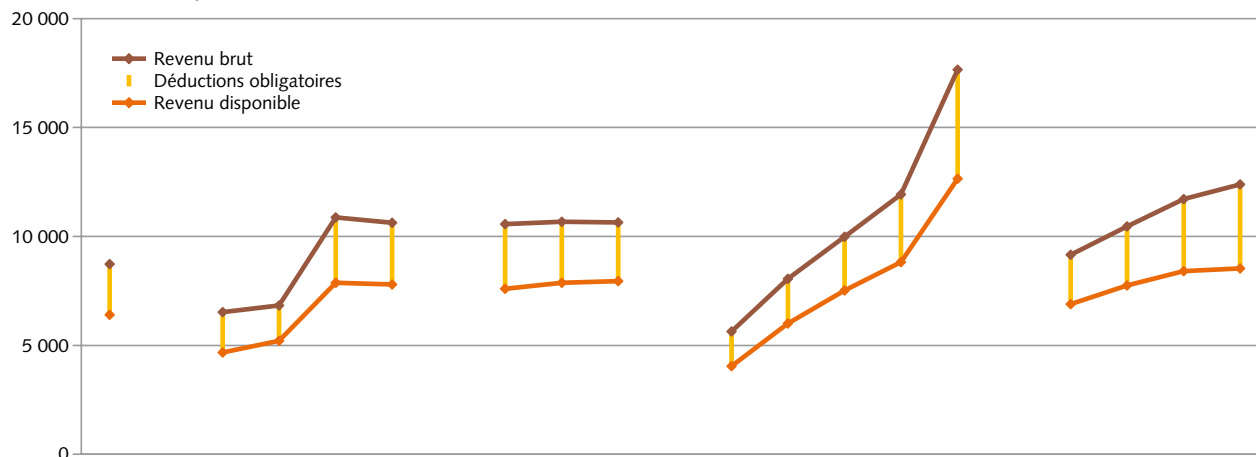
arrivent ici en tête. Les revenus de la fortune représentent en moyenne une faible part du budget des ménages dont la personne de référence est en âge de travailler.

Le revenu disponible est calculé en déduisant du revenu brut les impôts, les cotisations aux assurances sociales, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les transferts réguliers à d'autres ménages. Ces dépenses obligatoires diminuent légèrement avec l'augmentation du nombre d'enfants, de sorte qu'à revenu brut identique, le revenu disponible s'accroît quelque peu. Cela s'explique entre autres par une légère baisse de la charge fiscale.

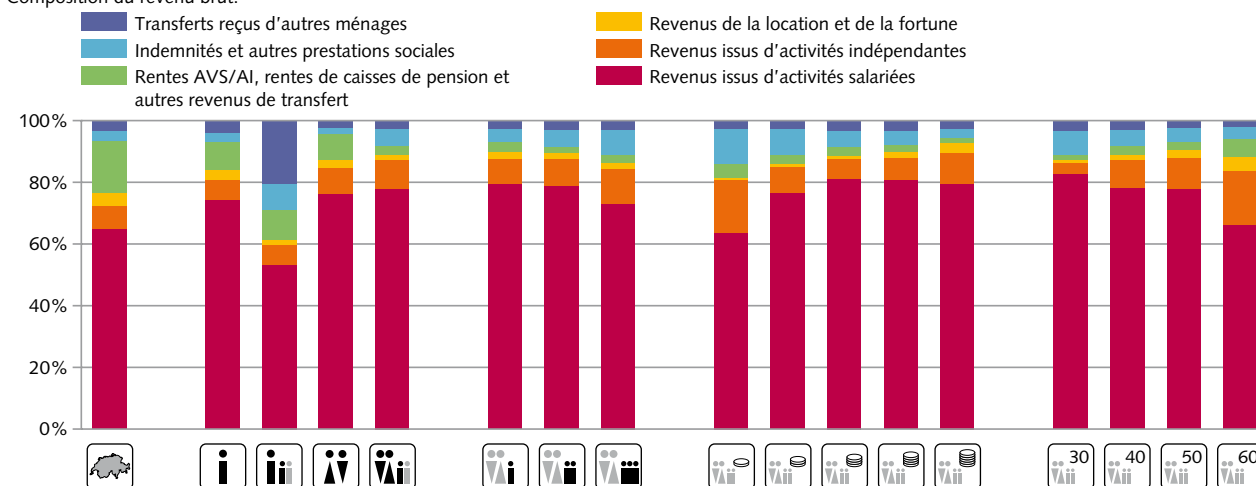
## Composantes du revenu et revenus disponibles par type de ménage

G 31

Montants mensuels moyens, en francs



Composition du revenu brut:



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 4.2 Dépenses

Les dépenses d'un ménage se subdivisent en deux groupes: les **dépenses de consommation**, qui englobent l'ensemble des achats de biens et services, et les **dépenses de transfert**, dont font partie les impôts, les primes d'assurance-maladie, mais aussi les dons et les versements à d'autres ménages. De manière générale, on ne constate pas de différence fondamentale entre les couples avec enfants et l'ensemble des ménages quant à la répartition entre dépenses de consommation et dépenses de transfert. Le graphique G32 présente la répartition moyenne des dépenses des couples avec enfants. Les dépenses de consommation y figurent en jaune et rouge, les dépenses de transfert en vert et bleu. Avec une part de 17%, le logement et l'énergie représentent le principal poste de dépenses.

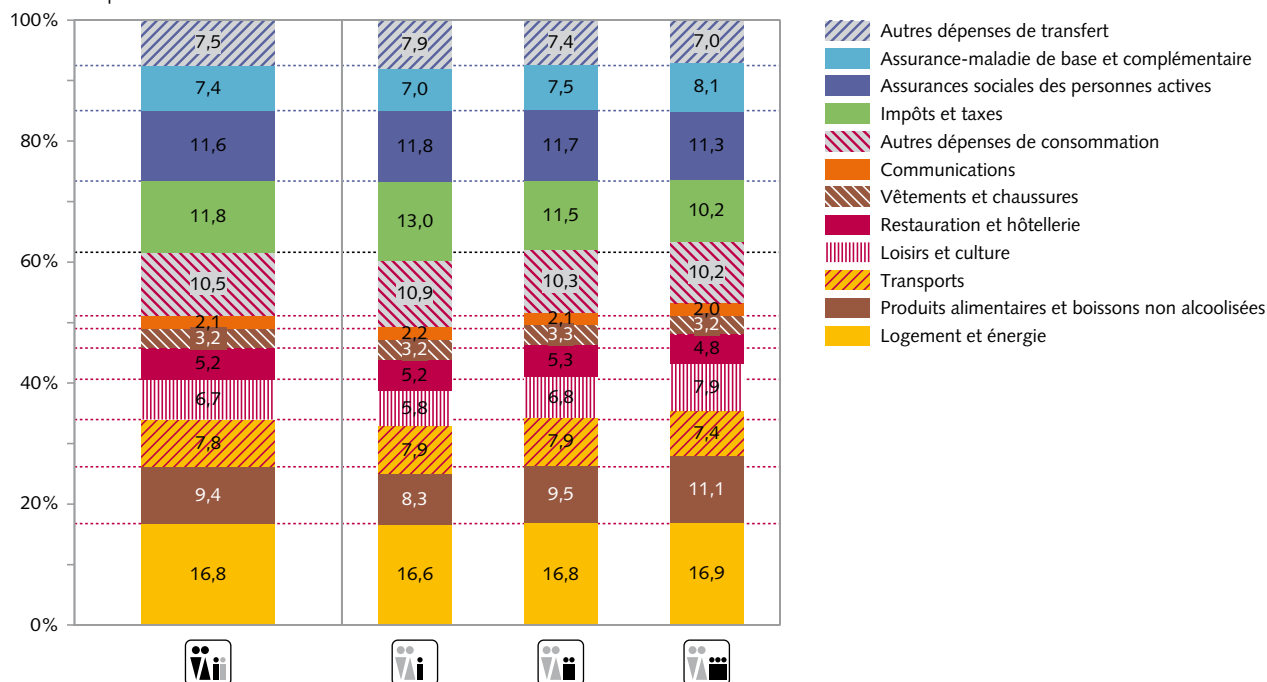
Parmi les **dépenses de consommation**, l'achat de denrées alimentaires et de boissons sans alcool constitue un poste important, avec 9,4%. Les dépenses en matière de transports représentent le troisième poste de consommation par ordre d'importance. Cette rubrique comprend aussi bien l'achat et l'entretien de véhicules et les frais de carburant que les dépenses de transports publics (billets et abonnements de train, de bus, de bateau, etc.) ainsi que les vols en avion. Au chapitre des **dépenses de transfert**, les impôts et les cotisations sociales forment les deux principaux groupes, avec près de 12% chacun.

Alors que la répartition des dépenses entre les principaux groupes de dépenses de consommation et de transfert ne varie que très peu entre les types de ménages, on observe des différences importantes pour certains groupes de produits. Les commentaires ci-après portent sur les postes qui présentent des différences marquées selon la taille du ménage, la classe de revenu ou l'âge de la personne de référence.

## Composition moyenne des dépenses des couples avec enfants

G 32

Total des dépenses = 100%



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 4.2.1 Alimentation

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 823 francs par mois aux dépenses pour les produits alimentaires, dont 197 francs pour la viande, 159 francs pour les fruits et légumes, 144 francs pour les produits laitiers, 57 francs pour les sucreries (chocolat, confitures, miel, etc.) et 26 francs pour le poisson et les autres produits de la pêche (graphique G33).

Les familles ont sensiblement plus de dépenses en matière d'alimentation que les autres types de ménages. La différence est particulièrement marquée au niveau de la viande, des fruits et légumes, des produits laitiers et des sucreries. Tout à fait logiquement, le niveau de ces dépenses est étroitement lié au nombre d'enfants vivant dans le ménage. On constate toutefois de légères économies d'échelle au niveau de la viande, des fruits et légumes et des produits laitiers; en effet, les familles avec trois enfants et plus dépensent entre 1,3 et 1,5 fois plus pour ces postes que les familles avec un enfant alors qu'elles sont 1,7 fois plus grandes en moyenne. Le niveau des dépenses des familles dépend également de leur classe de revenu: plus leurs revenus sont élevés, plus elles dépensent en alimentation. Pourtant, les familles les plus aisées n'ont en moyenne pas plus d'enfants que les familles des classes de revenu inférieures. Cette augmentation des dépenses ne

doit donc probablement pas être interprétée comme une indication que les familles aisées consomment plus de produits alimentaires, mais bien plutôt comme une indication qu'elles consomment des produits de meilleure qualité.

Les dépenses alimentaires sont également liées à l'âge. Ainsi, la consommation de viande, de produits laitiers et de sucreries a tendance à diminuer dans les familles dont la personne qui assure le revenu principal est âgée de 55 à 64 ans. Ce phénomène traduit l'évolution de la structure du ménage: les enfants quittant le nid familial, la taille de la famille se réduit. Une autre explication pourrait résider dans le souci accru des personnes plus âgées de se nourrir sainement.

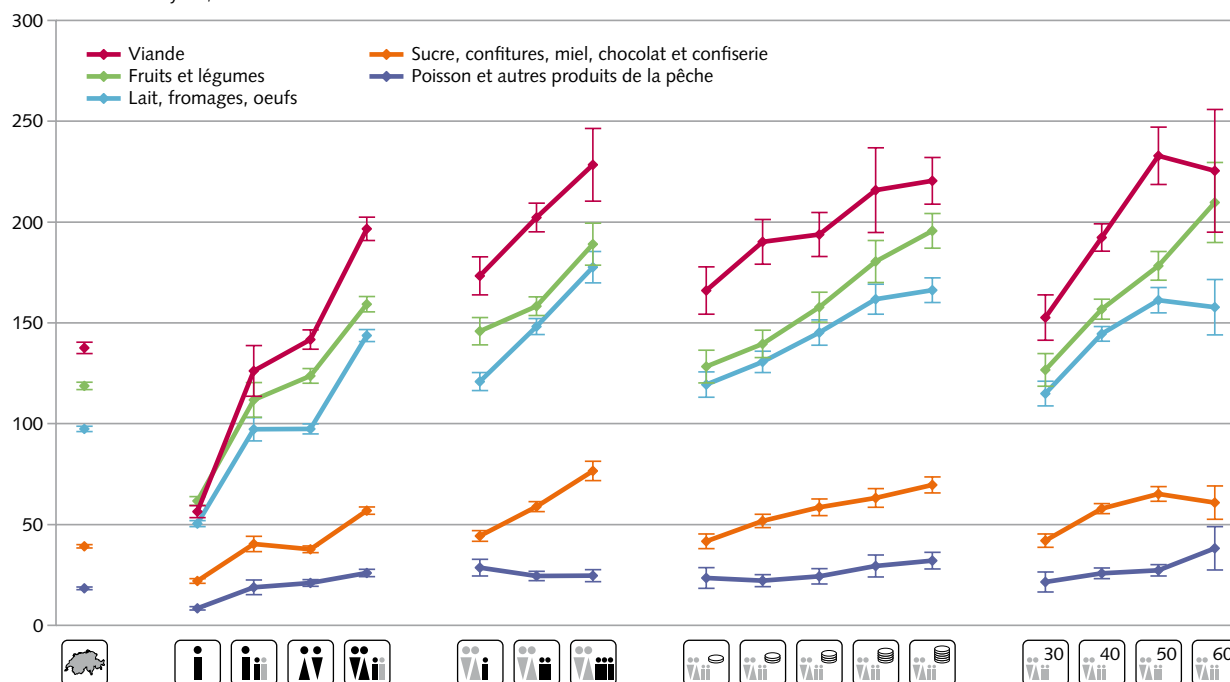
Si la plupart des produits alimentaires présentent un tableau relativement comparable<sup>41</sup>, les dépenses consacrées au poisson diffèrent considérablement. Ainsi, les familles ne consomment que légèrement plus de poisson que les ménages sans enfant. Par ailleurs, les dépenses pour le poisson restent constantes quel que soit le nombre d'enfants vivant dans le ménage, et elles n'augmentent que légèrement avec le revenu (uniquement dans les classes de revenu supérieures).

<sup>41</sup> Le pain et les produits céréaliers, notamment, présentent un profil tout à fait similaire à celui des produits laitiers. Ils n'ont pas été représentés dans le graphique G33 afin d'éviter de l'alourdir.

## Dépenses en matière d'alimentation

G 33

Montants mensuels moyens, en francs



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 4.2.2 Boissons

Les familles consacrent en moyenne 75 francs par mois aux dépenses pour les boissons non alcoolisées (dont 34 francs pour les limonades, sodas et jus de fruits et 14 francs pour les eaux minérales) et 58 francs pour les boissons alcoolisées (43 francs pour les vins, 10 francs pour la bière, 5 francs pour les spiritueux) (graphique G34).

Les dépenses en matière de limonades et jus de fruits présentent un profil relativement comparable à celui des dépenses en matière d'alimentation: elles sont environ deux fois plus élevées chez les couples avec enfants que chez les couples sans enfant et chez les familles monoparentales que chez les personnes seules, et elles augmentent avec le nombre d'enfants vivant dans le ménage. Toutefois, contrairement aux dépenses d'alimentation, elles ne varient ni avec le niveau de revenu ni avec l'âge de la personne de référence.

A contrario, la consommation d'eau minérale reste constante quel que soit le nombre d'enfants vivant dans le ménage et le niveau de revenu des familles. Elle augmente par contre légèrement avec l'âge, un phénomène qui est probablement lié à l'attention accrue que les personnes plus âgées portent à leur alimentation.

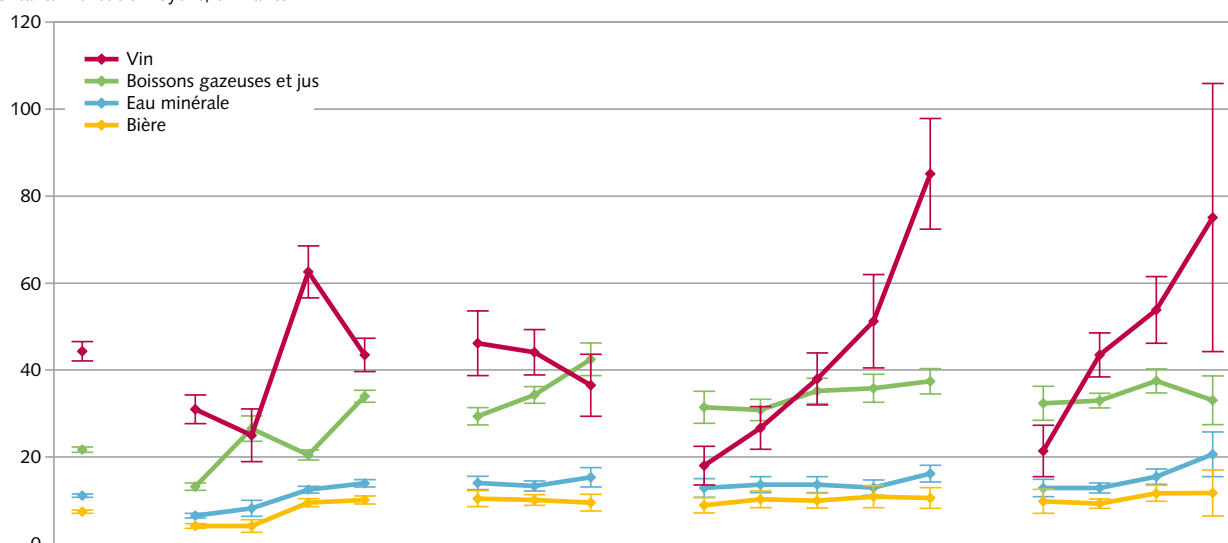
Par rapport aux couples sans enfant, les familles dépendent environ un tiers de moins en vin, et leurs dépenses en la matière sont inversement proportionnelles au nombre d'enfants vivant dans le ménage. La diminution de la consommation de vin peut être due à l'adoption d'un style de vie plus sain par les familles ayant des enfants en bas âge, d'une part, et aux contraintes budgétaires liées au fait d'avoir des enfants, d'autre part. Concernant ce dernier point, l'augmentation parallèle des dépenses en matière de vin et du revenu des familles semble effectivement indiquer que, lorsqu'elles en ont les moyens, les familles ne se privent pas de consommer du vin. Il convient toutefois de relever que, par rapport aux familles les moins favorisées, les familles à haut revenu achètent non seulement de plus grandes quantités de vin, mais également des vins de meilleure qualité, le prix au litre en étant deux fois plus élevé.

La consommation de bière présente par contre un profil tout à fait différent: si elle est légèrement plus élevée chez les couples (avec ou sans enfants) que chez les personnes seules (avec ou sans enfants) – un phénomène qui est essentiellement dû au nombre d'adultes dont le ménage est composé –, elle reste constante quel que soit le nombre d'enfants qui vivent dans le ménage, la classe de revenu de la famille ou l'âge de la personne de référence.

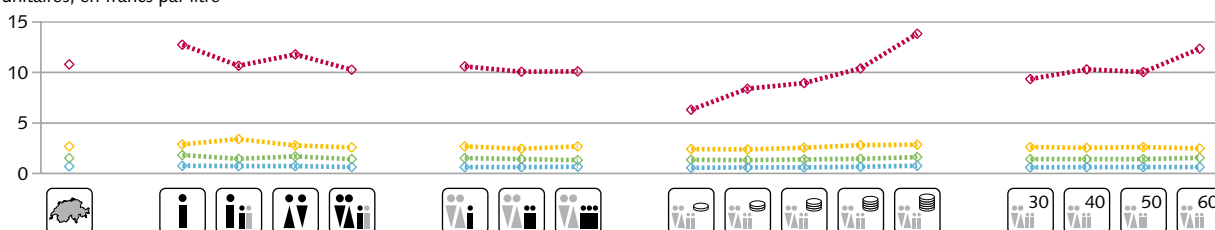
## Dépenses en matière de boissons

G 34

Montants mensuels moyens, en francs



Prix unitaires, en francs par litre



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 4.2.3 Restauration

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 429 francs par mois aux dépenses en matière de restauration, dont 318 francs pour les repas et boissons consommés dans des restaurants, cafés et bars, 61 francs pour la restauration sur le pouce (fast-foods, buvettes, snacks, etc.) et 50 francs pour les repas et boissons consommés dans des cantines (graphique G35).

Par rapport aux couples sans enfant, les familles dépensent environ un tiers de moins en repas et boissons consommés dans des restaurants, cafés et bars, et le niveau de leurs dépenses en la matière est inversement proportionnel au nombre d'enfants vivant dans le ménage. On constate toutefois une forte augmentation de ces dépenses en fonction du revenu. Il s'agit clairement de «petits luxes» auxquels les familles renoncent en cas de difficultés financières. L'écart entre couples sans enfant et familles et, entre personnes seules et familles monoparentales, pourrait également être lié au style de vie, notamment à des différences dans les modes de sociabilité selon que l'on a des enfants ou non.

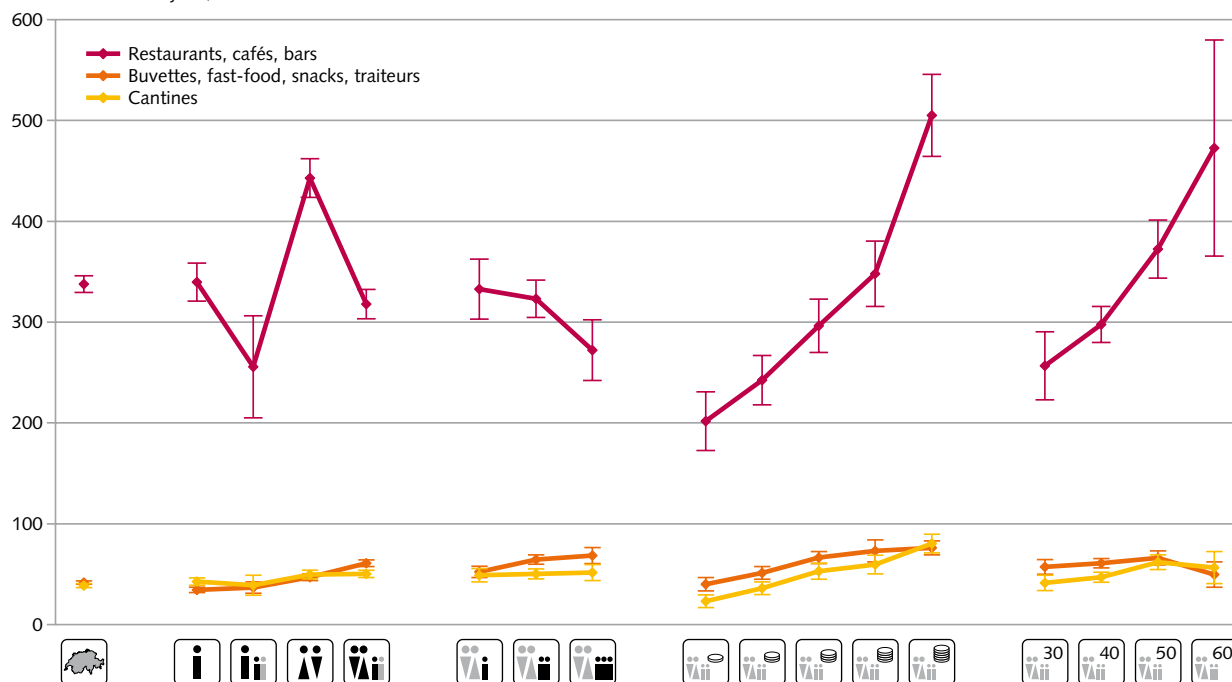
A contrario, les dépenses consacrées aux fast-foods, dans les buvettes et snacks, etc. sont plus élevées chez les familles que dans les autres types de ménages, et elles ont tendance à augmenter avec le nombre d'enfants. Par ailleurs, plus la personne qui assure le revenu principal est âgée, plus les familles dépensent au restaurant, alors que leurs dépenses en matière de restauration sur le pouce stagnent.

Enfin, les dépenses dans des cantines restent constantes quel que soit le type de ménage, le nombre d'enfants vivant dans le ménage ou encore l'âge de la personne de référence. La fréquentation de ce type d'établissements étant principalement liée à l'activité professionnelle, cette stabilité n'est pas étonnante. L'augmentation des dépenses en fonction du revenu s'explique en partie par le plus grand nombre de personnes actives par ménage dans les familles les plus aisées.

## Dépenses en matière de restauration

G 35

Montants mensuels moyens, en francs



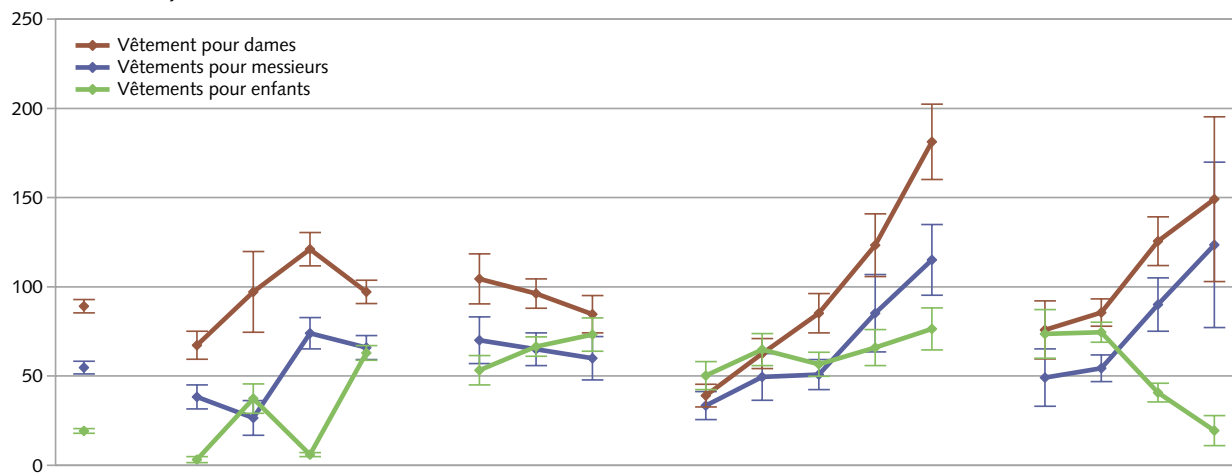
Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

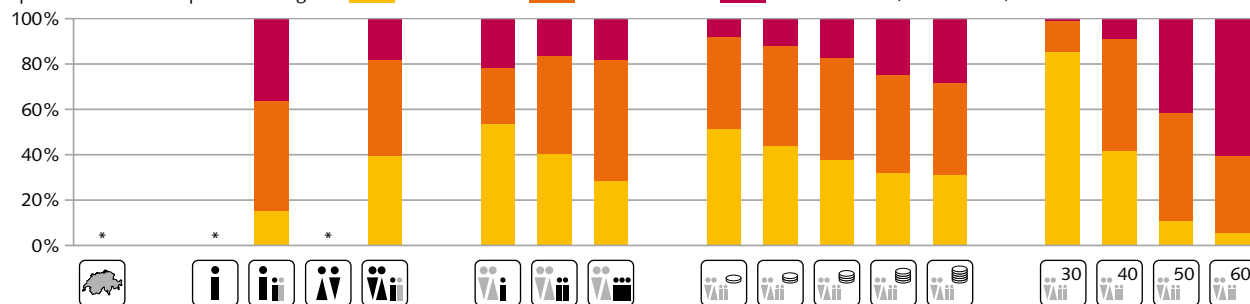
## Dépenses en matière de vêtements

G 36

Montants mensuels moyens, en francs



Répartition des enfants par classe d'âge: de 0 à 6 ans de 7 à 14 ans de 15 à 24 ans (en formation)



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

#### 4.2.4 Vêtements

Les familles consacrent en moyenne 308 francs par mois aux dépenses pour les vêtements et les chaussures, dont 97 francs pour les vêtements pour dames, 66 francs pour les vêtements pour messieurs et 63 francs pour les vêtements pour enfants (graphique G36).

Par rapport aux couples sans enfant, les familles dépensent moins en vêtements pour adultes, mais près de 10 fois plus en vêtements pour enfants. La comparaison entre personnes vivant seules et familles monoparentales est difficile du fait de la surreprésentation des femmes dans ce dernier type de ménages. Cela explique pourquoi les dépenses en matière de vêtements pour dames y sont plus élevées (tout en restant au niveau de celles des couples avec enfants) et pourquoi le niveau de dépenses en matière de vêtements pour hommes y est plus faible.

Les dépenses en matière de vêtements pour enfants augmentent avec le nombre d'enfants, tandis que les parents revoient à la baisse le budget qu'ils consacrent à leur propre habillement. Cette interprétation est confir-

mée par le fait que, plus les couples avec enfants ont un revenu élevé, plus ils dépensent en vêtements pour adultes; les dépenses progressent d'ailleurs un peu plus fortement chez les femmes que chez les hommes. Le fait que les montants consacrés aux vêtements pour enfants diminuent avec l'âge de la personne de référence s'explique par l'entrée dans l'adolescence des plus jeunes membres du ménage, qui portent alors de plus grandes tailles (ce qui explique également l'augmentation que subissent les dépenses en matière de vêtements pour adultes).

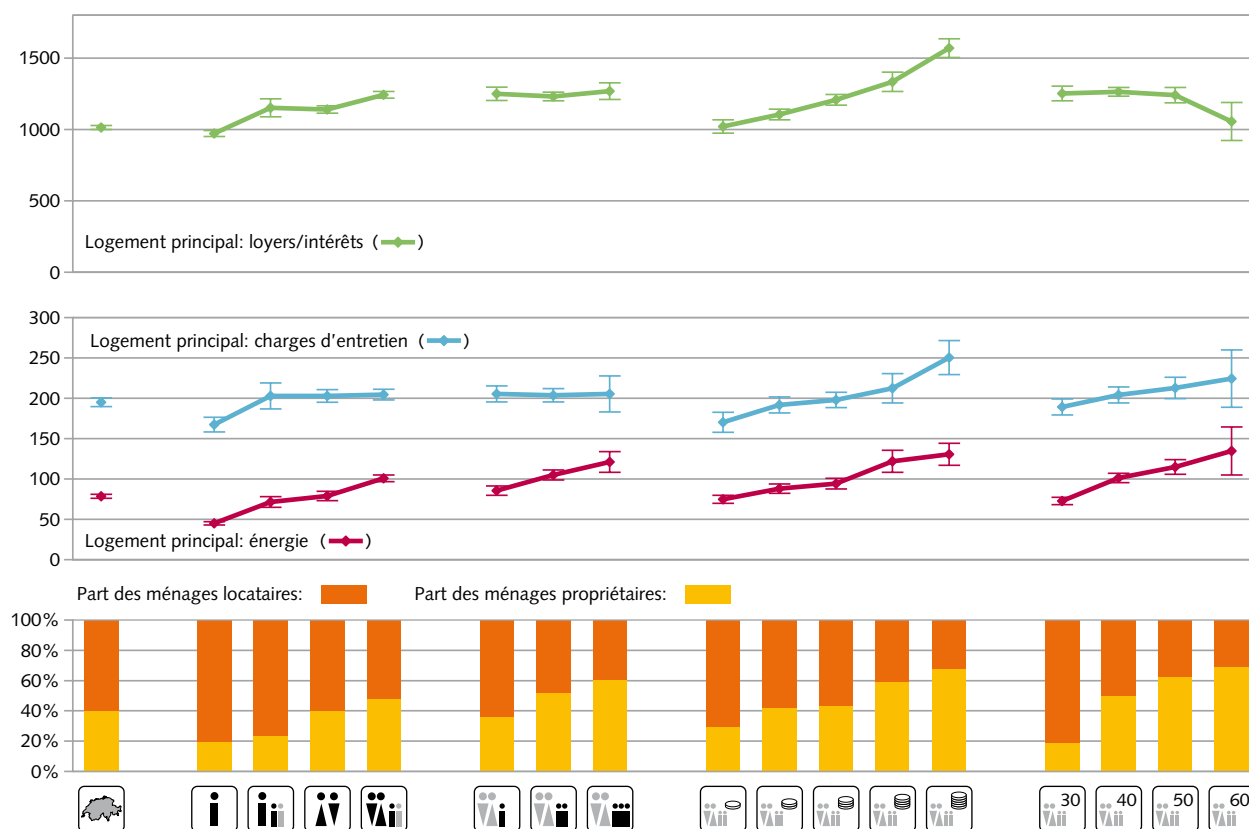
#### 4.2.5 Logement et énergie

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 1243 francs par mois au loyer ou aux intérêts hypothécaires de leur logement principal (graphique G37). Ce montant est nettement plus élevé que chez les couples sans enfant. Les familles monoparentales ont également des frais de logement nettement supérieurs à ceux des personnes vivant seules. L'ampleur des différences n'est cependant de loin pas comparable à la différence de taille entre ces différents types de ménages.

### Dépenses en matière de logement et énergie

G 37

Montants mensuels moyens, en francs



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)



Il est intéressant de constater que les dépenses en matière de logement restent stables quel que soit le nombre d'enfants vivant dans le ménage. Ce phénomène doit être mis en parallèle avec le fait que les familles nombreuses sont plus souvent propriétaires de leur logement et assument des charges hypothécaires inférieures aux loyers payés par les locataires. Comme le montre le graphique G37, la part des propriétaires se monte à 36% chez les couples avec un enfant, à 52% chez les couples avec deux enfants et à 60% chez les couples avec trois enfants et plus. L'absence de lien apparent entre le loyer/les charges hypothécaires et le nombre d'enfants reflète également le fait que la taille du logement n'augmente que très peu à mesure que le nombre d'enfants s'accroît. Les familles nombreuses disposent en moyenne d'un moins grand nombre de pièces par personne que les familles de plus petite taille.

Bien que la part des propriétaires soit plus élevée chez les familles aisées, les dépenses consacrées au loyer ou aux intérêts hypothécaires augmentent nettement avec le revenu. Lorsqu'elles ont les moyens, les familles consacrent donc des montants plus importants à leur logement (notamment parce qu'elles vivent dans des logements plus grands). En revanche, les montants consacrés au logement n'augmentent pas avec l'âge, et diminuent même au-delà de 54 ans. Deux éléments peuvent expliquer ce phénomène: d'une part, près de 70% des familles dont la personne de référence est âgée de 55 à 64 ans sont propriétaires de leur logement; d'autre part, les ménages plus âgés occupent en moyenne leur logement depuis un plus grand nombre d'années que les jeunes ménages, ils subissent donc moins fortement la hausse générale des loyers et des prix du bâtiment.

En plus du loyer/des charges hypothécaires, les familles dépensent en moyenne 205 francs par mois pour les charges d'entretien (frais de conciergerie, taxe de déchets, eau, etc.). Ce montant reste stable quel que soit le type de ménage, le nombre d'enfants et l'âge de la personne de référence. Seule l'augmentation du revenu entraîne une légère hausse des charges.

Enfin, les dépenses pour l'énergie (électricité, mazout, gaz, etc.) se montent à 101 francs par mois en moyenne chez les couples avec enfants. Elles progressent légèrement avec la taille du ménage, avec le revenu et avec l'âge de la personne de référence. Si elles dépensent plus que les autres types de ménages en chiffres absolus, les familles réalisent toutefois des économies d'échelle sur ce poste; par exemple, les couples avec trois enfants et

plus dépensent environ deux fois et demie plus que les ménages de personnes seules alors qu'ils sont plus de cinq fois plus grands que ces derniers en moyenne.

#### 4.2.6 Transports et communications

Les familles consacrent en moyenne 839 francs par mois aux dépenses pour les transports et les communications, dont 193 francs pour les appareils et services de télécommunications, 188 francs pour les carburants et 78 francs pour les transports publics (rail et route) (graphique G38).

Les dépenses en matière de carburants sont nettement plus élevées chez les familles que chez les couples sans enfant. La différence la plus marquée s'observe cependant entre les ménages d'un adulte (avec ou sans enfant) et les ménages de deux adultes. Ceci est lié au fait que les couples possèdent plus souvent une voiture, voire deux.

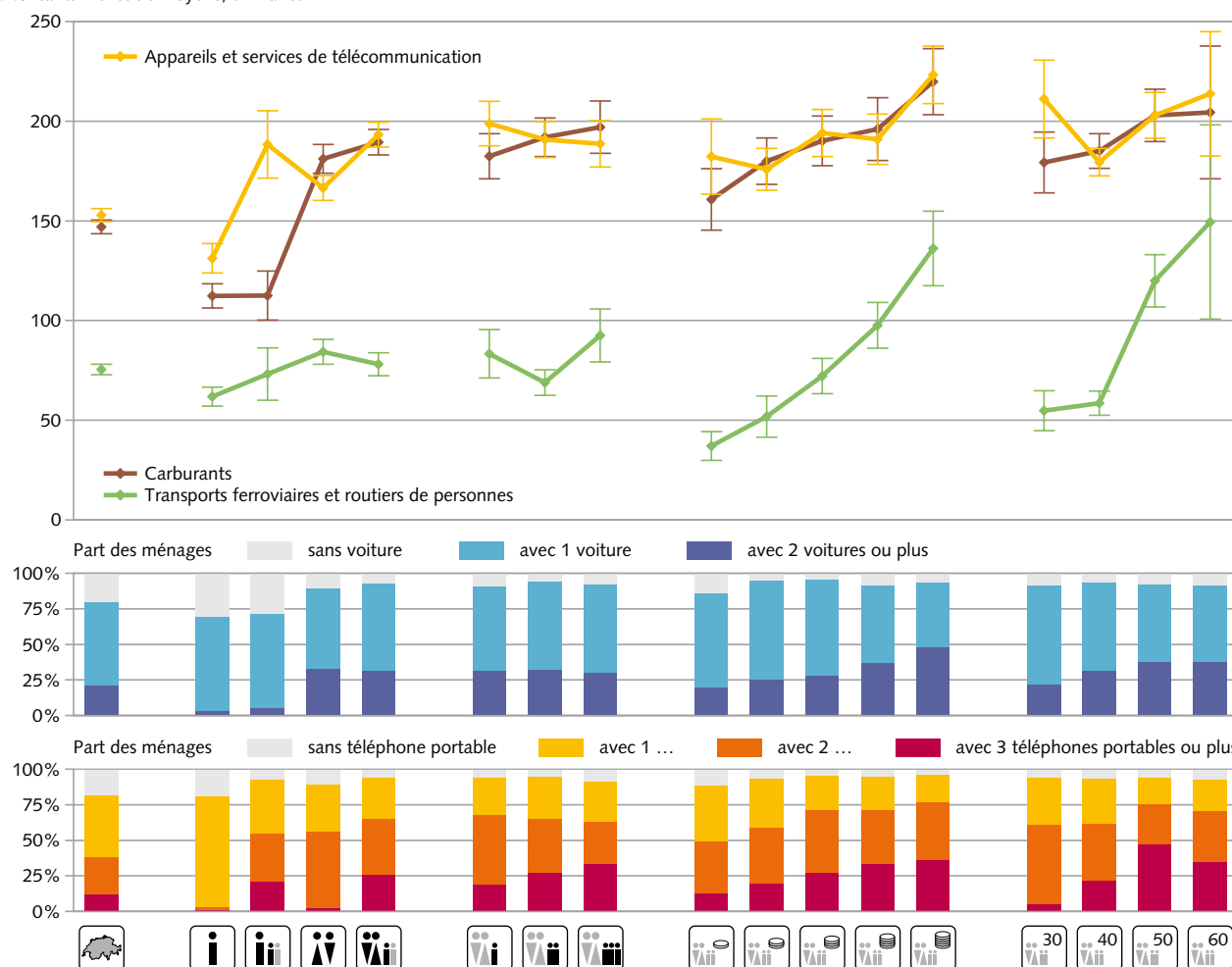
Il est intéressant de constater que des revenus plus élevés entraînent essentiellement une augmentation des dépenses pour les transports publics, tandis que la consommation de carburant progresse de manière marginale. En outre, les dépenses pour les transports publics progressent fortement à partir de la troisième classe d'âges (personne de référence âgée de 45 ans ou plus). Ces augmentations sont probablement dues au plus grand nombre de personnes actives chez les familles à haut revenu et chez les familles dont la personne de référence est âgée de 45 à 54 ans. L'âge des enfants, est également susceptible d'entraîner des coûts plus élevés en matière de transports publics, les tarifs étant progressifs en fonction de l'âge.

Tout à fait logiquement, les familles consacrent des montants plus élevés aux télécommunications que les ménages sans enfant. Si elles dépensent plus en chiffres absolus, les familles réalisent ici aussi des économies d'échelle; ainsi, les couples avec enfants dépensent environ une fois et demie de plus pour ce poste que les ménages de personnes seules alors qu'ils sont quatre fois plus grands que ces derniers en moyenne. Il est également intéressant de noter que le nombre total de téléphones portables dont dispose un ménage n'augmente que de manière modérée avec le nombre d'enfants. Les familles avec trois enfants sont d'ailleurs proportionnellement plus nombreuses (9,2%) que les familles avec un enfant (6,5%) à ne posséder aucun téléphone portable.

## Dépenses en matière de transports et communications

G 38

Montants mensuels moyens, en francs



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 4.2.7 Loisirs et culture

Les familles consacrent en moyenne 638 francs par mois aux dépenses pour les loisirs et la culture, dont 118 francs pour les services sportifs et récréatifs, 87 francs pour les services culturels (cinéma, concert, théâtre, radio/TV, photographie et cours populaires) et 45 francs pour les jeux, jouets et passe-temps (graphique G39).

Par rapport aux couples sans enfant, les familles consacrent des montants nettement plus importants aux services sportifs et récréatifs. Sans surprise, le niveau de ces dépenses est étroitement lié au nombre d'enfants vivant dans le ménage. Il convient toutefois de noter que l'augmentation est particulièrement marquée puisque les familles nombreuses dépensent 2,5 fois plus pour ce poste que les familles avec un enfant alors qu'elles sont 1,7 fois plus grandes en moyenne.

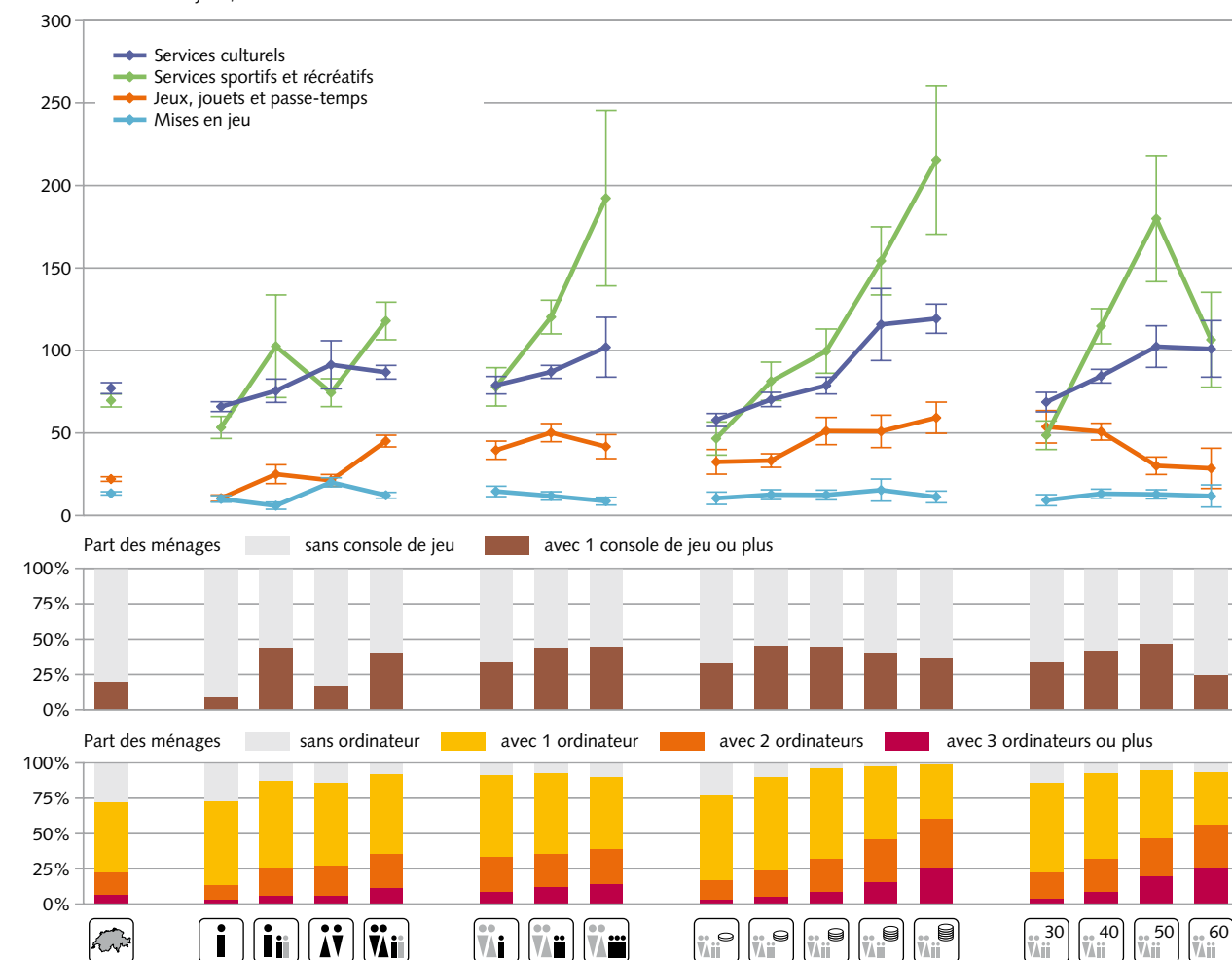
Si les dépenses pour les jeux, jouets et passe-temps sont également plus élevées chez les familles que dans les autres types de ménages, on constate qu'elles plafonnent dans les familles à deux enfants, ce qui est révélateur d'un phénomène d'économies d'échelle, plusieurs enfants se partageant généralement les mêmes jouets. Si l'on compare les classes de revenu, on constate que les dépenses pour les services sportifs et récréatifs sont nettement plus élevées dans les familles aisées. Il s'agit donc de dépenses auxquelles les familles renoncent en cas de difficultés financières. Les dépenses pour les activités culturelles et pour les jouets suivent également la courbe du revenu.

Plus la personne de référence est âgée, plus les dépenses d'achat de jouets diminuent, puisque les enfants grandissent eux aussi. Les dépenses pour les activités sportives et de loisirs augmentent quant à elles dans une première phase pour ensuite reculer, une évolution qui est proba-

## Dépenses en matière de loisirs et culture

G 39

Montants mensuels moyens, en francs



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

blement liée au nombre d'enfants dans le ménage. Les dépenses culturelles finissent également par plafonner à partir d'un certain âge.

Les dépenses pour les jeux de hasard (loterie par exemple) présentent une évolution opposée à celles consacrées aux jouets et aux activités sportives et de loisirs : elles reculent à mesure que le nombre d'enfants augmente.

La possession de consoles de jeu et, dans une moindre mesure, d'ordinateurs est surtout le fait des ménages avec enfants. Ces deux types de biens durables se distinguent cependant lorsqu'on les met en lien avec le revenu du ménage. En effet, si près d'un tiers des familles à bas revenu dispose d'une ou plusieurs consoles de jeu, moins d'une sur six possède deux ordinateurs ou plus. C'est chez les familles dont le revenu s'inscrit dans la deuxième catégorie depuis le bas que la possession de consoles de jeux est la plus fréquente (45%); cette proportion diminue

ensuite au fur et à mesure que le revenu augmente. A contrario, la possession d'ordinateurs augmente parallèlement au revenu du ménage; ainsi, 60% des ménages dont le revenu se situe dans la catégorie supérieure possèdent deux ordinateurs ou plus.

## 4.2.8 Assurances

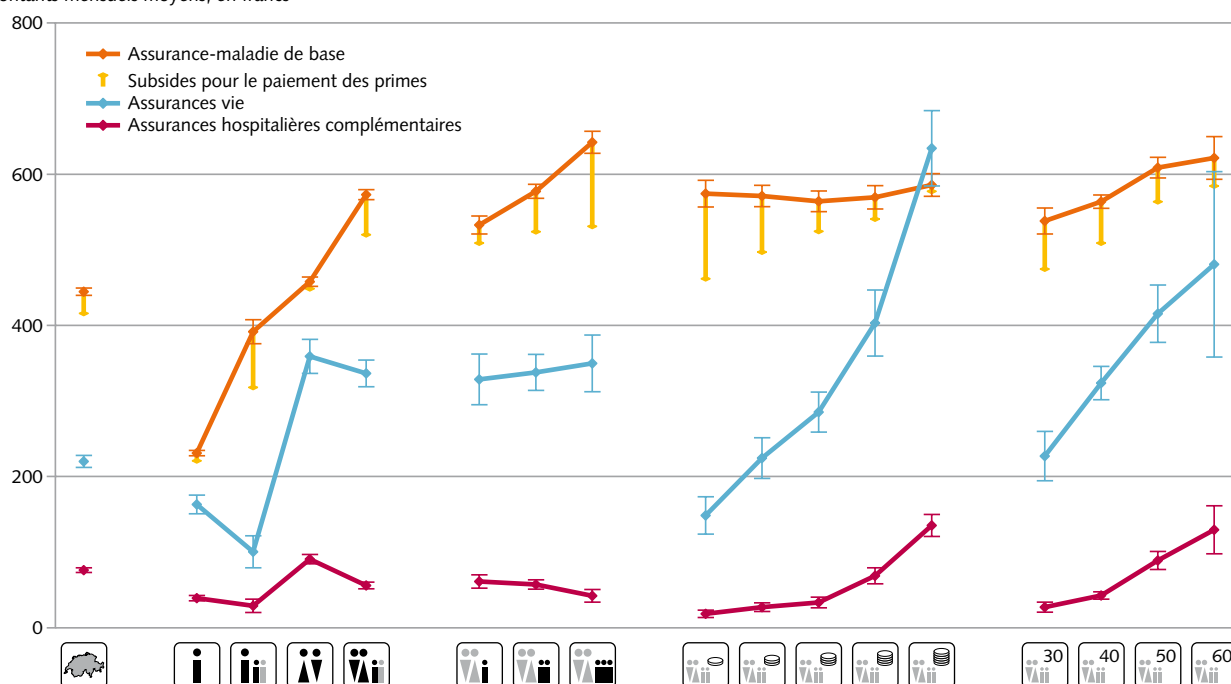
Alors que les cotisations aux assurances sociales sont surtout liées aux revenus professionnels, les primes d'assurance-maladie et d'assurance-vie privées destinées à renforcer la prévoyance individuelle varient selon le type de ménage. Ces dernières sont examinées de plus près ci-dessous (graphique G40).

Les couples avec enfants dépensent en moyenne 573 francs par mois pour les primes de l'assurance-maladie de base. Les réductions de primes dont ils bénéficient permettent de ramener ce montant à 520 francs. A cela viennent s'ajouter 56 francs pour les assurances-maladie

## Dépenses en matière d'assurances

G 40

Montants mensuels moyens, en francs



Source: ERC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

complémentaires. Une somme appréciable, à savoir 337 francs, est consacrée aux assurances-vie. Le coût de l'assurance-maladie de base pèse généralement nettement plus sur le budget des familles, en dépit des réductions de primes dont elles bénéficient, que sur celui des ménages sans enfant. La différence est particulièrement marquée entre les personnes vivant seules et les familles monoparentales. Les familles compensent une partie de ce surcoût par des dépenses plus limitées en matière d'assurances complémentaires. Elles dépensent également moins pour des assurances-vie que les ménages sans enfant.

Les primes de l'assurance-maladie de base progressent en fonction du nombre de personnes dont le ménage est composé. Toutefois, les subsides permettent de compenser cet effet dans une large mesure, sans toutefois l'annuler. Avec l'augmentation du nombre d'enfants, les dépenses pour les assurances complémentaires se réduisent, tandis que les montants consacrés aux assurances-vie augmentent légèrement, sans doute parce que ces assurances sont conclues pour une partie d'entre elles en faveur des enfants.

Si l'on compare les ménages selon les classes de revenu, on constate une certaine efficacité des réductions de primes d'assurance-maladie, qui bénéficient davantage aux familles à revenu modeste. Les familles aisées consacrent nettement plus de ressources aux assurances complémentaires hospitalières et, surtout, aux assurances-vie privées. La part élevée de propriétaires parmi les ménages les plus aisés explique en partie l'importance des montants que ceux-ci consacrent à l'assurance-vie. En effet, celle-ci peut être utilisée pour l'amortissement indirect d'une dette hypothécaire.

L'évolution parallèle de l'âge et des dépenses consacrées aux assurances complémentaires et aux assurances-vie montre à nouveau qu'une certaine marge de manœuvre financière est regagnée au fil des ans. L'augmentation des montants consacrés à l'assurance-vie chez les ménages plus âgés est probablement elle aussi liée à la part élevée de propriétaires dans ce groupe; le fait que la part d'indépendants augmente avec l'âge joue probablement également un rôle. En effet, les indépendants n'étant pas soumis au 2<sup>e</sup> pilier, la cotisation à un 3<sup>e</sup> pilier lié revêt une importance toute particulière.

### 4.3 Conclusion

Une analyse détaillée des budgets des ménages permet de mieux saisir le comportement des familles en matière de dépenses. En le différenciant selon le type de ménage, le nombre d'enfants, la classe de revenu et la classe d'âge, on peut montrer quels sont les domaines de dépenses les plus fortement corrélés avec telle ou telle situation familiale.

A titre d'exemple, les valeurs présentées montrent que les dépenses consacrées à l'alimentation augmentent fortement avec le nombre d'enfants, tandis que celles consacrées à d'autres domaines, comme les vêtements pour adultes, suivent une évolution opposée. Des informations supplémentaires, comme la possession de biens de consommation durables (automobiles, ordinateurs, etc.) ou le coût du logement, par exemple, permettent de mieux cerner les habitudes de consommation. Le présent chapitre combine toutes ces données et dévoile ce faisant de nombreux aspects du budget des familles.

# 5 Conciliation entre emploi et famille

Tout au long de notre vie, nous sommes régulièrement confrontés à des situations où nous devons assumer de front activités familiales et travail rémunéré. Les personnes actives occupées qui ont des enfants en âges préscolaires ou scolaires ne sont pas les seules concernées. Sont également confrontés à de telles situations les enfants devenus adultes de parents âgés nécessitant assistance et soins, les parents qui suivent une formation continue, les grands-parents qui gardent régulièrement leurs petits-enfants (pour permettre aux parents de ces derniers d'exercer une activité rémunérée) et les personnes actives professionnellement qui prodiguent assistance et soins à un partenaire malade. Autant de cas où les problèmes de conciliation entre emploi et famille dépassent le cadre du ménage familial au sens strict.<sup>42</sup>

Les bases statistiques à disposition fournissent des informations en partie lacunaires. Ainsi, les enquêtes de l'OFS ne contiennent généralement pas de question permettant de connaître la situation familiale des personnes vivant seules (à l'exception de l'état civil). Les analyses du présent chapitre reposent sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de 2007, à l'exception du chapitre 5.3, qui s'appuie pour l'essentiel sur les résultats du module «conciliation entre emploi et famille» de l'ESPA 2005.

Le chapitre 5.1 explique ce qu'il est possible de tirer des données sur les besoins de conciliation entre emploi et famille. Le chapitre 5.2 montre comment les personnes vivant seules et les couples s'efforcent de résoudre leurs problèmes à cet égard. Enfin, le chapitre 5.3 présente les problèmes liés à la conciliation du point de vue des personnes confrontées<sup>43</sup>.

## 5.1 Besoins de conciliation entre emploi et famille

Afin de pouvoir mieux estimer les besoins de conciliation entre emploi et famille, nous commençons par examiner qui assume quelles tâches familiales, selon le type de ménage (chapitre 5.1.1) et qui s'engage à quel niveau professionnellement (chapitre 5.1.2; entrent également en ligne de compte ici les personnes en formation continue). Enfin, nous estimons le temps cumulé consacré à l'activité professionnelle et aux tâches domestiques et familiales (chapitre 5.1.3).

### 5.1.1 Tâches familiales

La structure familiale fournit une première indication sur les formes de cohabitation de la population résidente en Suisse, à partir de 15 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite. Le principal groupe (36%) est composé de parents vivant dans un ménage familial. Suivent 23% de personnes vivant en couple sans autre personne. 18% sont des enfants (garçons et filles) âgés de 15 à 24 ans qui vivent encore avec leurs parents. Près d'une personne sur sept (14%) habite seule. 2,5% sont des parents élevant seuls leurs enfants (4,1% des femmes et 0,8% des hommes) et les 5,4% restants ne correspondent à aucun de ces groupes. Le besoin standard de conciliation, pour un couple vivant avec des enfants dépendants<sup>44</sup>, concerne près de 40% des femmes et des hommes, soit près de deux millions de personnes<sup>45</sup>.

D'autres obligations familiales peuvent également engendrer des situations rendant nécessaire une conciliation entre emploi et famille, comme le montre le graphique G41. C'est par exemple le cas lorsqu'on vit avec une personne adulte nécessitant des soins; une telle situation concerne près de 4% de la population en âge d'exercer

<sup>42</sup> Outre l'OFS, plusieurs services de la Confédération qui s'occupent de la question de la conciliation entre emploi et famille, ont publié des études intéressantes sur certains aspects de cette question: Office fédérale des assurances sociales: <http://www.bsv.admin.ch/>; Bureau de l'égalité entre femmes et hommes: <http://www.ebg.admin.ch/et> Secrétariat d'Etat à l'économie: <http://www.seco.admin.ch>

<sup>43</sup> Le portail statistique de l'OFS contient divers indicateurs sur le sujet au chapitre Egalité des sexes, à l'adresse suivante: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/Vereinbarkeit.html>

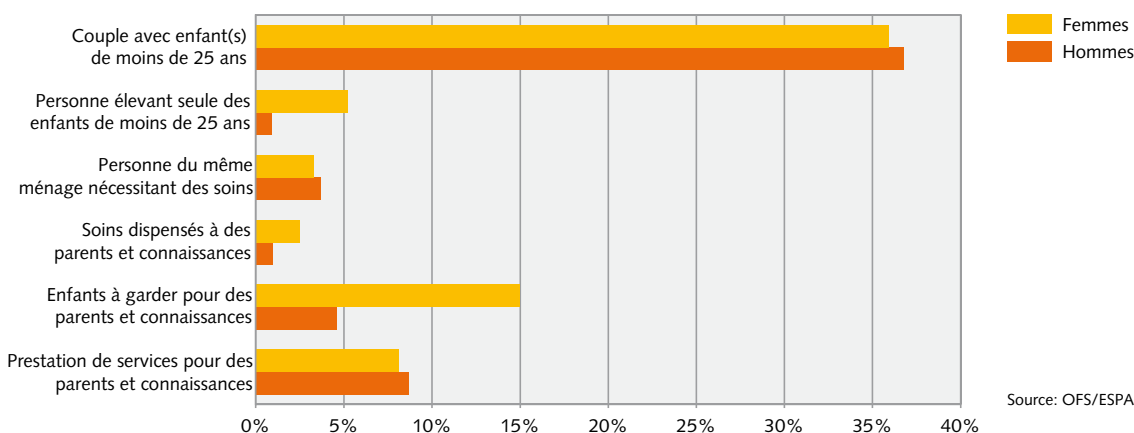
<sup>44</sup> Par enfants dépendants vivant dans le ménage, on entend les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 24 qui n'exercent pas encore une activité professionnelle (parce qu'ils effectuent des études, un apprentissage, etc.).

<sup>45</sup> Nous ne disposons pas de données sur les enfants qui ne vivent dans le ménage qu'à temps partiel (enfants de parents séparés ou divorcés notamment).

## Pourcentage des personnes confrontées à la nécessité de concilier travail et famille, en 2007

G 41

Population à partir de 15 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite



© Office fédéral de la statistique (OFS)

une activité professionnelle. Ces personnes vivent le plus souvent en couple avec des enfants plus âgés ou un autre adulte (un parent âgé par exemple).

Dans d'autres cas, les parents ou les proches qui bénéficient d'une assistance ne partagent pas le même ménage. Cette assistance peut prendre différentes formes (prestations de soins, grands-parents gardant leurs petits-enfants, travaux domestiques, etc.). 2,5% des femmes et 1% des hommes dispensent des soins à des personnes vivant dans un autre ménage. La garde d'enfants est plus répandue. Environ 15% des femmes et 5% des hommes indiquent avoir gardé les enfants de parents ou de proches au cours des quatre dernières semaines. Un peu plus de 8% des femmes et des hommes effectuent d'autres services. En d'autres termes, les femmes sont plus nombreuses à fournir des soins à des personnes ou à garder des enfants, tandis que les rapports entre les sexes sont équilibrés pour les autres prestations.

L'engagement en faveur de parents ou de proches peut aussi varier selon la situation familiale. Ce sont principalement des mères qui gardent les enfants d'autres ménages, ce qui semble traduire l'existence de réseaux d'entraide. Les femmes vivant avec un conjoint sont également nombreuses à garder des enfants: sans doute s'agit-il ici de grand-mères pour l'essentiel. Les prestations de soins et d'assistance à des parents ou à des proches ne semblent pas en revanche être liées à la propre situation familiale.

### 5.1.2 Exercice d'une activité professionnelle

Le cas le plus courant où la conciliation entre emploi et famille pose problème concerne les quelques deux millions de parents avec des enfants dépendants. On relève ici d'importantes différences dans l'exercice d'une acti-

vité professionnelle non seulement entre les pères et les mères, mais également entre les familles monoparentales et les ménages de couples (graphique G42).

Le diagramme circulaire montre, dans le sens horaire, que les pères vivant avec une partenaire ont un emploi à plein temps dans leur grande majorité (87,7%). Ils ne sont que 5,5% à avoir un taux d'occupation de 50 à 89%, et 1,1% à moins de 50%. La part des hommes au foyer est si basse qu'il n'est pas possible de la déterminer avec certitude (le chiffre est indiqué entre parenthèses). Les autres hommes de ce groupe sont sans emploi, retraités, en formation, non actifs ou dans une autre situation.

A l'inverse, les mères vivant avec un partenaire ont un emploi à temps partiel pour la plupart (57%), souvent à un faible taux d'occupation: 31,1% travaillent à moins de 50%, et seulement 25,9% occupent un poste de 50 à 89%. Les mères vivant avec un partenaire sont 14% à exercer une activité professionnelle à plein temps; la part des femmes au foyer qui n'exercent pas d'activité rémunérée a fortement reculé et n'était plus que de 22,5% en 2007.

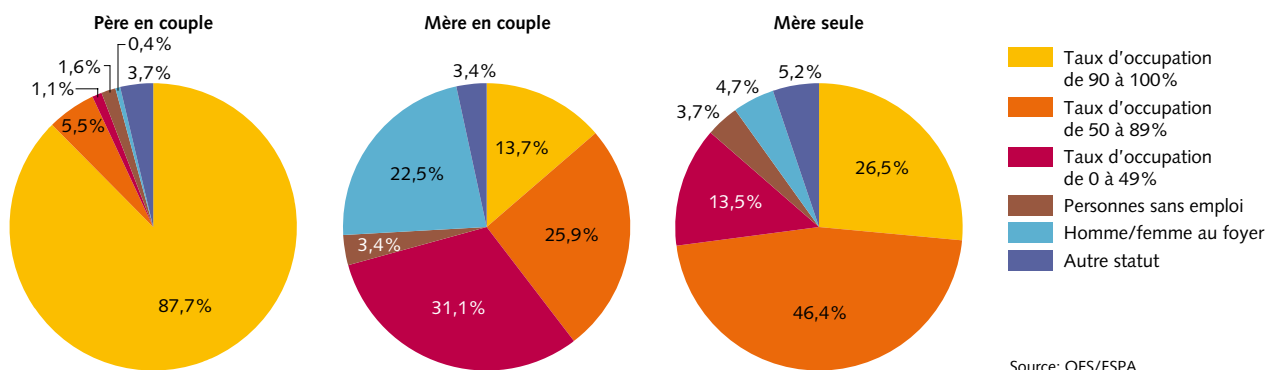
Les mères qui élèvent seules leurs enfants ont souvent des taux d'occupation plus élevés: 26,5% ont un plein temps et 59,9% un temps partiel. Par ailleurs, les femmes de ce groupe qui ont un emploi à temps partiel ont généralement des taux plus élevés: elles ne sont que 13,5% à occuper un poste à moins de 50%, contre 46,4% ayant un poste de 50 à 89%. Seulement 4,7% des femmes élevant seules leurs enfants sont femmes au foyer.

Parmi les pères élevant seuls leurs enfants (non représentés dans le graphique), 75% travaillent à plein temps, un pourcentage nettement plus élevé que chez les mères, mais inférieur à celui des pères vivant en couple.



## Statut sur le marché du travail des parents, en 2007

G 42

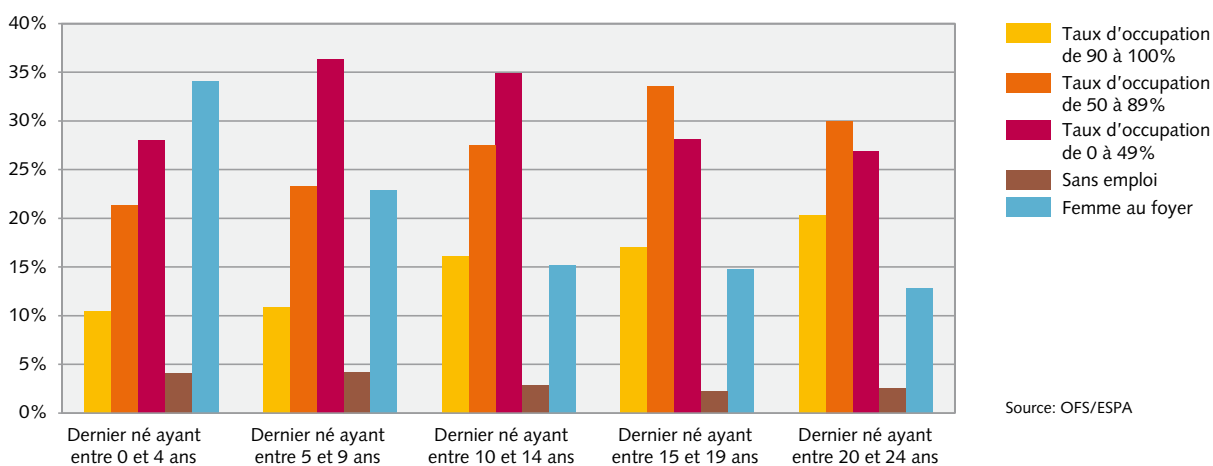


Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Situation professionnelle des mères vivant en couple selon l'âge du dernier né, en 2007

G 43



Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le plus souvent cependant, les enfants qui habitent avec leur père ont déjà un certain âge et nécessitent moins de prise en charge. Il n'est pas possible de différencier de manière plus approfondie cette population, étant donné le faible nombre de familles monoparentales ayant un père à leur tête.

Le pourcentage de sans-emploi<sup>46</sup> est nettement plus élevé chez les mères (avec ou sans partenaire) que chez les pères. Cette situation affecte plus particulièrement les femmes dont le benjamin a moins de 10 ans. Sans doute cela traduit-il les difficultés accrues de concilier famille et emploi avec des enfants si jeunes.

La différenciation des résultats selon l'âge des enfants montre que les mères adaptent plus que les pères leur situation professionnelle à leur situation familiale (graphique G43).

La part des femmes au foyer sans emploi diminue nettement à mesure que l'âge des enfants augmente. Dans les couples où le plus jeune enfant a moins de 5 ans, 34% des mères sont dans ce cas. Cette part tombe à 15% lorsque le benjamin est âgé de 10 à 14 ans. De l'autre côté, le taux d'occupation des mères progresse: la part de celles qui ont un emploi à plein temps passe de 10 à 19% (avec le plus jeune enfant ayant 15 ans ou plus), tandis qu'augmente le taux d'occupation moyen des femmes ayant un poste à temps partiel. 32% des femmes dont le plus jeune enfant a 15 ans ou plus occupent un emploi entre 50 et 89%, contre 21% de celles dont le benjamin n'a pas encore l'âge d'aller au jardin d'enfants.

Des mécanismes d'adaptation identiques s'observent chez les mères élevant seules leurs enfants, même si elles réintègrent précocement le marché du travail et que leur taux d'occupation croît plus rapidement que chez les mères vivant au sein d'un couple. 19% de ces mères dont le plus jeune enfant est âgé de 5 à 9 ans ont un

<sup>46</sup> Sont considérées comme sans emploi dans l'ESPA, selon les normes internationales, les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.

poste à plein temps, tandis que 42% occupent un poste à temps partiel entre 50 et 89%. Ces valeurs atteignent respectivement 22% et 54% lorsque le benjamin a entre 10 et 14 ans.

L'adaptation des mères apparaît aussi lorsqu'on considère le nombre d'enfants. Plus celui-ci est élevé, plus la part des femmes sans aucune activité rémunérée s'accroît, passant de 17% chez celles qui n'ont qu'un enfant à 23% chez celles qui en ont deux, et à 29% à partir de trois enfants. Chez les mères actives occupées qui vivent avec un partenaire, le taux d'occupation recule à mesure qu'augmente le nombre d'enfants, ce qui semble refléter les difficultés croissantes à concilier emploi et famille lorsque cette dernière est plus nombreuse. Les mères seules avec plusieurs enfants ne peuvent pas se permettre dans une même mesure de renoncer à un travail rémunéré pour rester à la maison. Cependant, dans le cas d'une famille nombreuse, elles occupent moins souvent un poste à plein temps. Chez les pères, l'âge du benjamin ou le nombre d'enfants n'entraîne pas un tel changement de la situation professionnelle.

L'emploi qu'on occupe ne correspond pas toujours au taux d'occupation souhaité. Les mères notamment aimeraient pouvoir augmenter leur taux d'occupation, comme en atteste leur taux de sous-occupation élevé (chapitre 1).

La présence d'enfants n'est pas l'unique cause des besoins de conciliation entre activité professionnelle et famille; certaines personnes assument d'autres tâches familiales pour le compte de parents ou de proches, telles que la garde d'enfants, des prestations de soins ou d'autres prestations encore. Si, dans leur majorité, ces personnes ont également un poste à temps partiel, beaucoup n'exercent pas d'activité rémunérée, ce qui démontre les difficultés à concilier l'exercice d'un emploi avec de telles activités. Sont concernées ici toutes les activités informelles, qu'elles soient effectuées par des femmes ou par des hommes.

### 5.1.3 Temps consacré aux tâches familiales et professionnelles

Les heures effectivement consacrées aux différentes tâches familiales et professionnelles constituent un autre indicateur des besoins de conciliation entre emploi et famille (graphique G44)<sup>47</sup>. Le temps consacré à ces activités met en évidence la répartition entre les différents domaines d'activités d'une part, et les différences quant

au nombre total d'heures qui y sont dédiées d'autre part. Les difficultés à concilier tâches familiales et activité professionnelle sont d'autant plus grandes que le temps total consacré est important.

Les personnes âgées à partir de 15 ans jusqu'à l'âge de la retraite travaillent en moyenne plus de 50 heures par semaine: 54 heures pour les hommes et 53 heures pour les femmes. Les femmes consacrent davantage de temps à des tâches domestiques et familiales non rémunérées; à l'inverse, les hommes passent plus de temps dans l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée. Abstraction faite de ces différences entre les sexes, le temps de travail total est à peu près le même pour les hommes et les femmes qui vivent une situation familiale identique. On relève toutefois d'importantes différences entre les situations familiales: c'est pour les femmes et les hommes avec des enfants en bas âge que la charge de travail est la plus lourde. Ainsi, lorsque le plus jeune enfant a moins de 5 ans, les pères vivant avec une partenaire travaillent 75 heures par semaine, contre 73 heures pour les mères. La charge de travail ne cesse de décroître à mesure que le benjamin grandit. Le volume d'heures consacré à l'activité professionnelle reste à peu près inchangé chez les pères (environ 41). Il ne redescend légèrement (à 39,5 heures) que lorsque le plus jeune enfant entre dans le groupe des 20–24 ans. En revanche, le temps consacré par les pères aux tâches domestiques et familiales diminue de plus de moitié, passant de 33 à 16 heures hebdomadaires. De leur côté, les mères vivant en couple avec des enfants en bas âge consacrent quelque 61 heures par semaine aux tâches domestiques et familiales, contre un peu plus de 11 heures à peine à l'exercice d'une activité lucrative. Plus le cadet grandit, plus cette dernière gagne en importance, jusqu'à atteindre quelque 20 heures par semaine. Les tâches domestiques et familiales reculent dans le même temps à environ 33 heures par semaine.

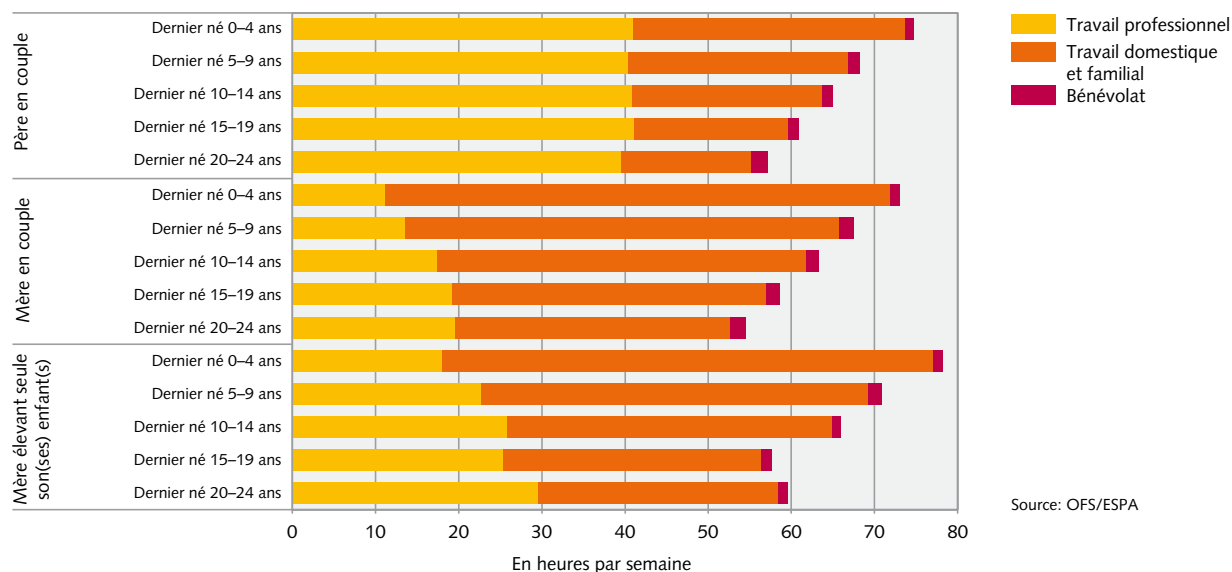
Les mères seules élevant des enfants en bas âge sont les plus chargées, avec 78 heures par semaine en moyenne. Elles consacrent toutefois davantage de temps à l'exercice d'une activité rémunérée que les mères vivant avec un partenaire, tandis qu'elles sont à peine moins prises par les activités domestiques et familiales.

La conciliation entre emploi et famille est influencée par la répartition des rôles entre les hommes et les femmes dans le domaine du travail non rémunéré. Par rapport aux pères, les mères vivant en couple consacrent ainsi près de trois fois plus de temps pour cuisiner et laver la vaisselle et cinq fois plus de temps pour faire le ménage et la lessive. Les mères qui vivent en couple avec des enfants de moins

<sup>47</sup> Les résultats indiqués n'incluent pas la durée des trajets pour se rendre au travail ou pour effectuer la plupart des activités non rémunérées (à l'exception de l'accompagnement des enfants et des achats), ni le temps passé à l'école ou consacré à une formation (continue ou autre).

## Temps consacré à l'activité professionnelle, au travail domestique ainsi qu'au travail bénévole selon l'âge du dernier né, en 2007

G 44



© Office fédéral de la statistique (OFS)

de 5 ans passent en moyenne 11 heures par semaine à en prendre soin (laver, changer, habiller, nourrir, etc.), contre un peu moins de 6 heures pour les pères. Les deux partenaires se partagent plus équitablement les tâches pédagogiques telles que les jeux, l'aide aux devoirs, etc.: les mères d'enfants de moins de 5 ans consacrent un peu plus de 15 heures par semaine à ces tâches, contre 10 heures pour les pères. Ces valeurs sont respectivement de 8 heures (mères) et 7 heures (pères) lorsque l'enfant le plus jeune a entre 10 et 14 ans. En d'autres termes, la prise en charge hors ménage des enfants ne décharge que très partiellement les mères, qui continuent donc d'assumer pratiquement seules les tâches domestiques qui leur reviennent spécifiquement.

On relève des différences au niveau de l'engagement des pères et des mères selon les jours de la semaine. Les premiers consacrent beaucoup plus de temps aux activités familiales pendant le week-end: deux fois plus pour les tâches pédagogiques et l'accompagnement de leurs enfants et environ 50% en plus pour prendre soin des enfants en bas âge et effectuer des tâches domestiques. A l'inverse, la charge de travail des mères se répartit plus ou moins régulièrement sur tous les jours de la semaine; celles-ci dédient toutefois un peu plus de temps le week-end à leurs enfants qu'aux tâches domestiques.

Ces résultats confirment le fait que les hommes et les femmes font face à des contraintes très différentes au moment de concilier activité professionnelle et vie familiale: les hommes ne disposent que de leurs soirées et de

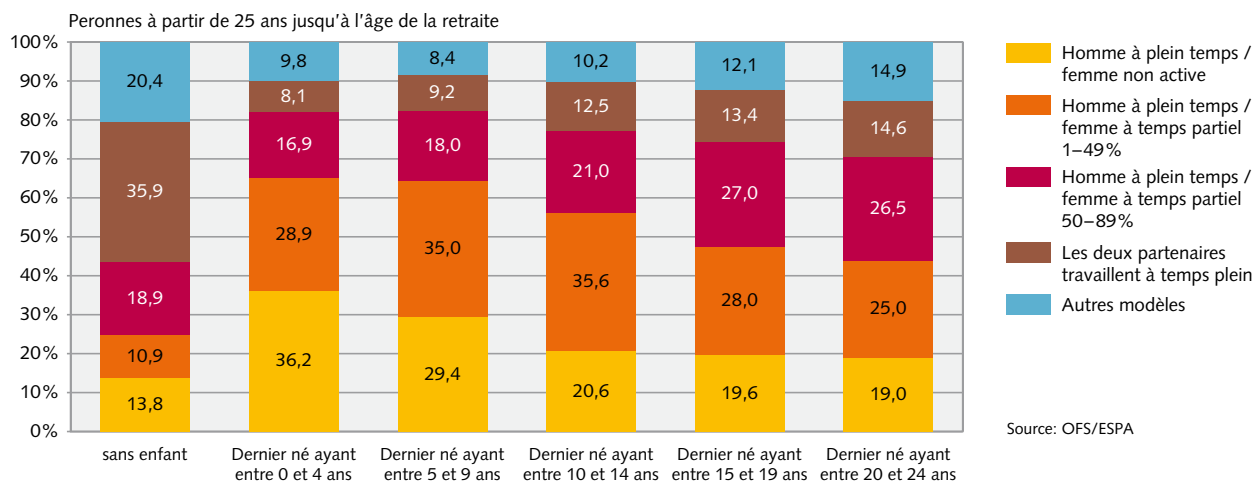
leur week-end pour des tâches domestiques et familiales, soit de périodes plus compactes et plus faciles à planifier. Pour les femmes en revanche, les tâches domestiques et familiales se répartissent sur les sept jours de la semaine, ce qui signifie un emploi du temps morcelé, et qui implique de leur part une capacité de réagir aux imprévus. Souplesse des conditions de travail, proximité du lieu de travail, possibilité de prise en charge extra-familiale des enfants et de décharge du travail domestique sont autant de critères généralement déterminants pour les femmes qui se lancent dans une activité professionnelle.

## 5.2 Solutions choisies pour concilier emploi et famille

Les personnes qui doivent concilier emploi et famille disposent de différentes solutions pour y parvenir. Cette solution peut être idéale ou représenter un compromis lors de conditions plus contraignantes. Un élément sur lequel il est possible de jouer, chez les couples notamment, est la répartition des tâches au sein du ménage (5.2.1). On peut également confier la garde des enfants ou certaines tâches ménagères à des personnes extérieures au ménage, contre rémunération le cas échéant (5.2.2). La mise en place de conditions de travail tenant compte des contraintes familiales peut aussi représenter une solution (5.2.3).

## Modèles de répartition de l'activité professionnelle des couples avec et sans enfant(s)

G 45



© Office fédéral de la statistique (OFS)

### 5.2.1 Répartition des tâches dans les ménages de couples

Le graphique G45 présente les modèles d'organisation de l'activité professionnelle les plus répandus chez les couples avec ou sans enfants des différents groupes d'âges. Nous avons limité l'analyse aux couples en âge d'exercer une activité rémunérée. Il est surprenant de constater que le modèle traditionnel d'un homme ayant un emploi à plein temps et d'une femme sans activité lucrative ne se retrouve au mieux que dans un tiers des ménages où vivent des enfants de 0 à 4 ans. Une telle répartition des rôles ne représente donc plus une solution d'actualité pour concilier emploi et famille, et n'intervient que pendant une période limitée. La situation a complètement changé en vingt ans<sup>48</sup>. Au début des années 1990, le modèle traditionnel de répartition des rôles s'appliquait encore dans la majorité des ménages familiaux comptant des enfants en dessous de 15 ans (57%); en 2007, on ne le retrouve plus que dans 28% des ménages.

Parmi les couples qui ne comptent pas (ou plus) d'enfant, près de 14% connaissent le modèle traditionnel de répartition des rôles. La part des couples dont le partenaire occupe un emploi à plein temps et la partenaire à temps partiel est environ deux fois plus importante. Mais ce sont les couples dont les deux partenaires ont un poste à plein temps qui forment le groupe le plus important. La catégorie «autres modèles» se répartit entre personnes en formation, malades, personnes à la retraite anticipée, et couples dont les deux partenaires ont un

emploi à temps partiel ou dont la femme présente un taux d'activité plus élevé que celui de l'homme.

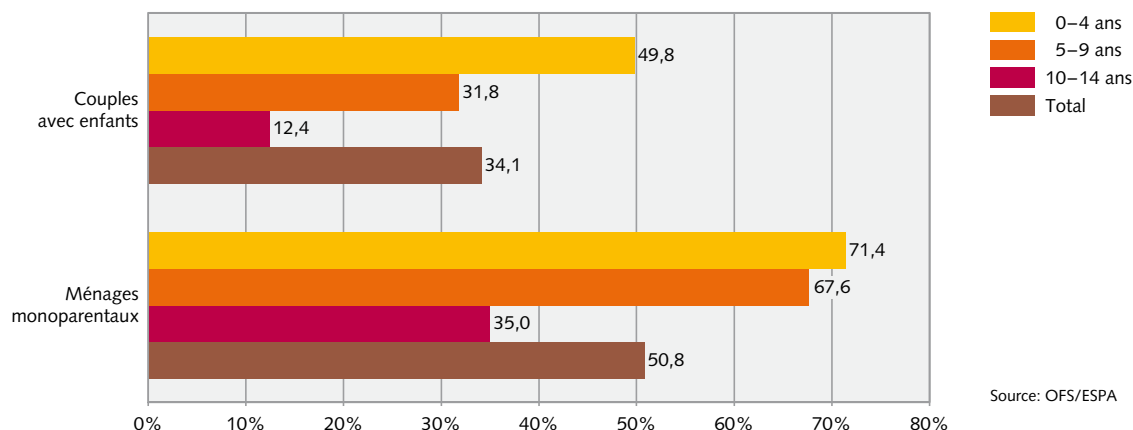
La présence d'enfants dans le ménage influe sur la répartition des tâches, en fonction de l'âge du benjamin. La mère reste au foyer dans 36% des ménages dont l'enfant le plus jeune a moins de 5 ans. La fréquence de ce modèle recule à mesure que l'âge du benjamin augmente, pour se stabiliser vers 20% dans les familles comptant des enfants ayant 10 ans ou plus. Le plus souvent, les ménages familiaux comptent un père ayant un emploi à plein temps et une mère ayant un emploi à temps partiel. La plupart des mères ayant un poste à temps partiel ont un taux d'occupation inférieur à 50% tant qu'elles ont des enfants de moins de 15 ans. Lorsque les enfants dépassent cet âge, les mères ayant un taux d'occupation de 50 à 89% et celles ayant un taux d'occupation inférieur se partagent en deux groupes à peu près égaux. Par ailleurs, si l'on considère le modèle où le père dispose d'un emploi à plein temps et la mère occupe un poste à temps partiel, la part des femmes ayant un taux d'occupation élevé ne cesse d'augmenter depuis 2000, tandis que celle des taux d'occupation inférieurs à 50% stagne.

Même si la participation des femmes à la vie active s'est accrue, les femmes vivant en couple avec enfants sont toujours plus de huit sur dix à assumer l'essentiel des tâches domestiques et familiales. Cette responsabilité est partagée entre les partenaires dans 35% des couples sans enfant, tandis que seulement 12 à 16% (selon l'âge de l'enfant le plus jeune) des adultes des ménages familiaux la partagent conjointement. Dans les familles où le père occupe un emploi à plein temps et la mère est sans emploi ou dispose d'un taux d'occupation de 50% au maximum,

<sup>48</sup> Cf. E. Bühler (2000), *Atlas suisse des femmes et de l'égalité*, OFS, Neuchâtel et S. Strub et al. (2005) *Arbeitsteilung im Haushalt*.

## Ménages qui recourent à des structures d'accueil extra-familial, selon le type de ménage et l'âge du plus jeune enfant, en 2007

G 16



Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

c'est la mère qui assume le gros des tâches ménagères dans neuf cas sur dix. Lorsque le taux d'occupation de la mère se situe entre 50 et 89%, les tâches domestiques sont plus souvent partagées entre les conjoints (20%). Ce partage des tâches concerne également 31% des couples dont les deux conjoints occupent un poste à temps partiel – une telle configuration n'existe toutefois que dans 4% des familles comptant des enfants de moins de 15 ans. A l'opposé, parmi les ménages où les deux conjoints ont un emploi à plein temps, environ 35% appliquent un tel partage des tâches ménagères. En d'autres termes, dans près de deux tiers des couples dont les conjoints occupent un poste à plein temps, la femme continue d'assumer l'essentiel de la charge du ménage<sup>49</sup>. Depuis 1997, la part des ménages familiaux qui partagent les tâches domestiques a augmenté de 7% à 14%.

### 5.2.2 Prise en charge extérieure des tâches domestiques et familiales

Au lieu d'effectuer eux-mêmes les tâches domestiques et familiales, les ménages peuvent recourir à l'aide de parents et de proches ou confier ces tâches à des personnes extérieures, contre rémunération. La prise en charge des enfants et le travail ménager sont deux domaines où le recours à des personnes extérieures au ménage est courant.

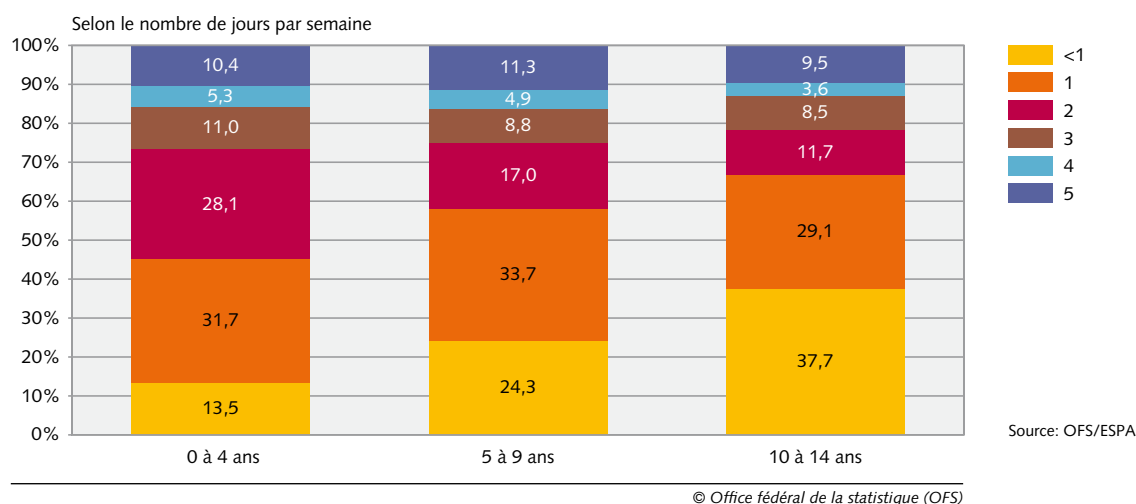
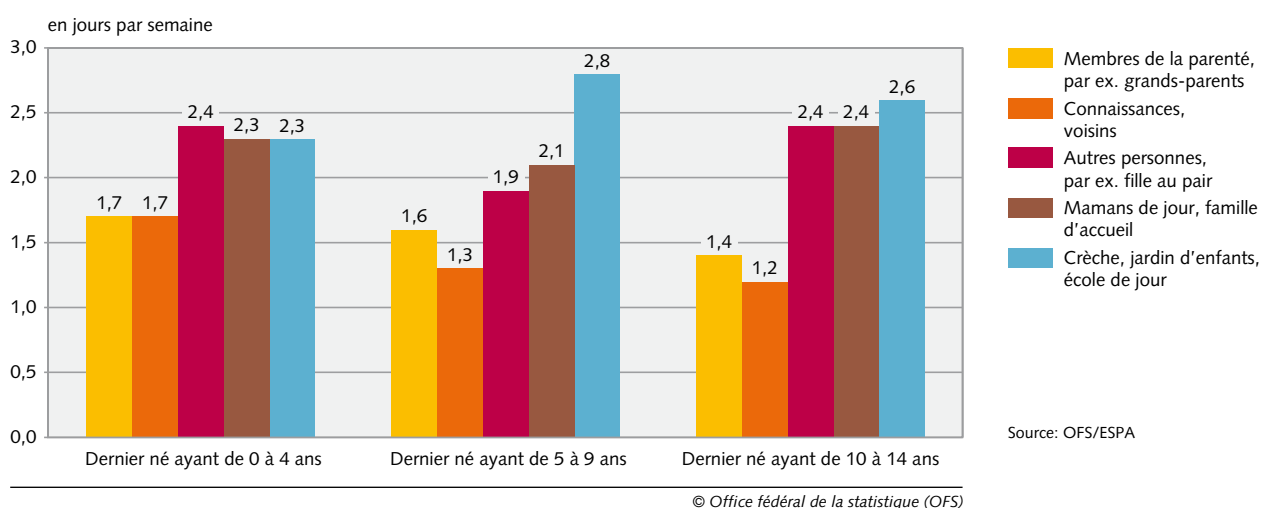
### Prise en charge externe des enfants

En 2007, 35,5% des ménages qui comptaient au moins un enfant de moins de 15 ans ont sollicité une aide extérieure pour faire garder leurs enfants. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes élevant seules des enfants y recourent plus souvent (51%) que les couples (34%). Cette part croît régulièrement chez ces derniers depuis 2001, tandis que le recours à des personnes extérieures reste stable chez les personnes seules.

Comme le montre le graphique G16, ce sont les parents d'enfants en âges préscolaires ou de moins de 10 ans qui recourent le plus souvent à des personnes extérieures pour faire garder ces derniers. Chez les parents d'enfants de moins de 5 ans, la moitié des couples et sept parents seuls sur dix confient occasionnellement leurs enfants à des tiers. Cette part recule nettement dès que les enfants entrent dans le groupe des 10-14 ans. Ceux-ci passent plus de temps à l'école et, dès le niveau secondaire, rentrent moins souvent chez eux à midi.

Le recours à des tiers pour faire garder ses enfants est, comme on pouvait s'y attendre, étroitement lié à la situation professionnelle des parents et plus particulièrement de celle de leur mère. Les couples où la mère exerce une activité rémunérée sont entre 44% (taux d'occupation inférieur à 50%) et 60% (temps partiel de 50% ou plus) à confier leurs enfants à des tiers. Cette part tombe à 51% dans les ménages familiaux où les deux parents ont un emploi à 100%, ce qui semble indiquer que d'autres membres de la parenté vivant dans le même ménage ou des employé-e-s de maison s'occupent des enfants. Les ménages où la mère n'exerce pas d'activité rémunérée sont néanmoins un sur huit (12%) à faire garder leurs enfants par des tiers.

<sup>49</sup> Les résultats concernant l'indice de répartition des tâches ménagères de 2003 prouvent la persistance à une large échelle du modèle traditionnel. L'exercice d'une activité rémunérée par la femme se révèle être le principal déterminant du partage des tâches ménagères: plus son taux d'occupation professionnelle est élevé, plus la répartition des tâches entre les deux partenaires est équilibrée. Cf. Beat Schmid et Jacqueline Schön-Bühlmann, (2003), «Répartition des tâches au sein du ménage», in: *Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Troisième rapport statistique*. OFS, Neuchâtel 2003, pp. 131-149.

**Prise en charge extra-familiale des enfants, selon l'âge du dernier né, en 2007 G 46****Durée moyenne de la prise en charge extra-familiale des enfants, selon l'âge du dernier né et la structure de prise en charge<sup>51</sup>, en 2007 G 47**

Même si le recours à des tiers pour faire garder ses enfants est très répandu, celui-ci porte en général sur des périodes très brèves (graphique G46)<sup>50</sup>. Une bonne part des familles qui confient régulièrement leurs enfants à des tiers sollicite l'aide de ces derniers jusqu'à un jour par semaine. Ce pourcentage atteint 45% lorsque l'enfant le plus jeune a entre 0 et 4 ans et 67% si le benjamin appartient au groupe des 10–14 ans. 28% des familles avec un enfant de moins de 5 ans sollicitent l'aide de tiers pendant deux jours par semaine. Cette part diminue à mesure que l'âge des enfants augmente. Mais au-delà de deux jours par semaine, la part des familles qui recou-

rent à une prise en charge externe ne diminue que légèrement avec l'augmentation de l'âge des enfants.

Ainsi, l'augmentation de l'âge des enfants entraîne un recul non seulement de la fréquence, mais également de la durée moyenne de la prise en charge externe des enfants, alors que dans le même temps, l'intégration professionnelle de la mère augmente. La principale explication réside probablement dans le fait que les enfants passent plus de temps à l'école et que les parents s'arrangent seuls pour occuper leurs enfants pendant les heures creuses.

<sup>50</sup> Les durées indiquées pour la prise en charge externe pendant et après l'école sont entachées d'une certaine imprécision, car la question posée n'indiquait pas comment dénombrer précisément les heures de prise en charge pendant la pause de midi et après l'école (durée de prise en charge en heures effectives ou selon les jours atteints).

<sup>51</sup> Compte tenu des difficultés à interpréter les durées relatives aux repas de midi et à la prise en charge après l'école, nous avons renoncé à les indiquer.

Dans plus de six cas sur dix, les parents font appel à des offres privées, le plus souvent à des membres de la parenté (52%). Un peu plus d'un ménage sur quatre qui fait appel aux offres d'accueil extra-familial, recourt aux services d'une crèche ou d'un jardin d'enfants/d'une école de jour (26%). 15% bénéficient des prestations de mères de jour ou de familles d'accueil, et seulement 4,3% recourent à l'offre de repas de midi et de prise en charge après l'école.

Comme le montre le graphique G47, la durée moyenne de prise en charge varie selon la nature de cette dernière. De manière générale, les parents et les proches assurent les prises en charge de moins de 2 jours. Au-delà, on recourra de préférence aux services de professionnels (employés de maison, crèches, écoles de jour, mères de jour et familles d'accueil). Tandis que parents, proches et nurses sont de moins en moins sollicités à mesure que l'enfant grandit, les écoles de jour et les familles de jour continuent de jouer un rôle important. Plus le taux d'occupation de la mère est élevé, plus la famille dépend de telles infrastructures. C'est notamment le cas des personnes élevant seules leurs enfants, qui y ont davantage recours que les couples avec enfants.

### Aide aux tâches ménagères

Près de 14% des ménages de couples avec enfants et 16% des personnes élevant seules leurs enfants recourent à une aide extérieure pour leurs tâches ménagères. Cette part atteint presque 20% dans les couples ayant un enfant de moins de 5 ans. Le recours aux services de tiers est un peu plus fréquent si, au sein d'un couple, le partenaire occupe un emploi à plein temps et la partenaire un taux d'occupation entre 50 et 89%. A l'inverse, un couple dont la mère n'a pas d'activité professionnelle recourt le moins fréquemment aux services de tiers. Les personnes élevant seules leurs enfants font également d'autant plus souvent appel à une aide extérieure qu'elles ont à un taux d'occupation élevé.

### 5.2.3 Souplesse des conditions de travail rémunéré

Les conditions de travail déterminent dans une large mesure la possibilité de concilier emploi et famille. Les données de l'ESPA ne permettent toutefois pas d'identifier toutes les mesures prises dans les entreprises pour favoriser la vie familiale<sup>52</sup>. Une chose est sûre: la sou-

plesse de l'horaire de travail aide grandement à concilier famille et emploi. Une première analyse de la situation professionnelle en fonction de la situation familiale et du sexe montre que les mères qui ont un partenaire sont plus souvent indépendantes ou membres de l'entreprise familiale que les autres femmes. A l'inverse, les pères qui ont une partenaire sont plus souvent salariés de leur propre entreprise ou employés de la direction d'une entreprise que les autres hommes<sup>53</sup>. L'étude Potentielle aboutit à des conclusions comparables. Elle montre qu'un nombre relativement important de mères sont indépendantes avec un taux d'occupation relativement bas, ce qui leur assure probablement la souplesse nécessaire pour concilier vie professionnelle et vie familiale<sup>54</sup>.

La souplesse requise semble être garantie davantage par le statut d'indépendant ou par le taux d'occupation que par des mesures entrepreneuriales destinées à flexibiliser les horaires de travail. Ces mesures profitent du reste davantage aux hommes qu'aux femmes: près de la moitié des salariés, mais seulement un tiers des salariées peuvent déterminer personnellement le début et la fin de leur journée de travail. On retrouve le même déséquilibre entre les mères et les pères vivant avec un/e partenaire. Les personnes élevant seules leurs enfants (mères et pères) forment le groupe qui a le moins d'emprise sur son horaire de travail.

Ce sont les couples de parents salariés qui se prêtent le mieux à une comparaison directe: 26% des pères, contre seulement 15% des mères de ce groupe bénéficient de solutions combinant périodes de présence obligatoire, appelé également «heures bloquées», et horaires mobiles. On retrouve les mêmes pourcentages pour les personnes qui doivent accomplir un nombre d'heures obligatoire par semaine ou par mois. Un peu plus de 12% des pères et 6,5% des mères bénéficient de conditions encore plus souples, avec un quota d'heures fixé sur une année entière. En revanche, seulement 11% des pères et 12% des mères salariés ont un horaire de travail totalement libre. La part des personnes qui peuvent compenser les heures accumulées par des journées de congé est presque deux fois plus élevée chez les pères (18%) que chez les mères (9,5%).

<sup>52</sup> Voir par ex. «Manuel PME Travail et famille – Mesures visant à concilier vie professionnelle et vie familiale dans les petites et moyennes entreprises», Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), 2007.

<sup>53</sup> En raison du faible nombre de cas, il n'est pas possible de différencier les variables considérées par la suite selon l'âge ou le nombre d'enfants.

<sup>54</sup> Cf. Promotion des femmes entrepreneures – rapport Potentielle réalisé en réponse au postulat FetZ. DFE 2007: <http://www.evd.admin.ch>



Les mères ne sont pas non plus favorisées par la répartition des heures sur les jours de semaine: parmi les employés, la grande majorité des hommes (7 sur 10) et une proportion un peu plus faible des femmes (6 sur 10) exercent une activité professionnelle du lundi au vendredi pendant la journée. Les femmes (mères comprises) ont un peu plus souvent que les hommes des horaires combinés, répartis sur la semaine et le week-end. Par rapport aux pères, les mères exercent leur activité professionnelle un peu plus souvent le soir et la nuit ou alternativement le jour, le soir et la nuit.

Ce résultat est lié aux différences de répartition des hommes et des femmes entre les professions et les branches. Il reflète par exemple la part relativement importante des femmes dans le secteur de la santé. Il n'est pas facile de dire dans quelle mesure une telle variété de combinaisons d'horaires favorise ou entrave la conciliation entre emploi et famille. Mais le fait d'alterner les horaires en équipe ou de mélanger différents horaires ne facilite guère l'organisation de la tenue du ménage et de la prise en charge des enfants.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que les mères ont des horaires moins favorables et moins souples que les pères, bien qu'elles assument davantage de responsabilités dans les activités domestiques et familiales. Elles ont donc également plus de problèmes à concilier emploi et famille<sup>55</sup>.

### 5.3 Difficultés à concilier emploi et famille

La division du travail chez les parents ne résulte pas forcément de leur propre choix. Elle peut refléter des difficultés à concilier emploi et famille. Une étude sur les besoins de prise en charge des enfants hors du ménage, réalisée en 2005 dans le cadre du programme national de recherche PNR52, livre des indices qui vont dans ce sens. Dans ses conclusions, il estime à 50'000 le nombre de places dans des crèches et des familles de jour qui manquent pour la seule prise en charge des enfants en âges préscolaires<sup>56</sup>.

La même année, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) a été complétée par un module consacré à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale<sup>57</sup>. Ce dernier visait à réunir des informations sur le lien entre la participation à la vie active et la prise en charge des enfants ou des soins aux adultes. Il s'agissait notamment de déterminer dans quelle mesure le travail familial pouvait entraver l'exercice d'une activité rémunérée et pour quelles raisons des problèmes de décharge de ces tâches existent.

Ont été interrogées à ce propos les personnes ayant indiqué avoir à s'occuper d'enfants de moins de 15 ans ou d'adultes nécessitant des soins dans leur propre ménage. Les questions ne s'adressaient donc pas aux personnes assumant de telles tâches pour le compte d'autres ménages. De même, ces résultats montrent que le choix est bien souvent très limité<sup>58</sup>.

26% des mères qui ont au moins un enfant de moins de 15 ans et qui exercent une activité professionnelle, soit près de 127'000 femmes, indiquent devoir limiter leur taux d'occupation pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. Cette proportion atteint même 31% lorsqu'elles ont un enfant de moins de 5 ans. Il paraît logique de voir dans ces chiffres le reflet d'une offre insuffisante en matière d'accueil extra-familial des enfants. Parmi les quelque 240'000 femmes qui n'exercent pas d'activité rémunérée et qui ont au moins un enfant de moins de 15 ans, 31% souhaiteraient exercer une activité professionnelle. Dans ce groupe, 26% aimeraient un horaire allant jusqu'à 16 heures par semaine, 40% jusqu'à 24 heures par semaine et 12%, un poste à plein temps.

Quelque 189'000 mères d'enfants de moins de 15 ans (26%) souhaiteraient modifier l'organisation de leur horaire de travail rémunéré et du temps qu'elles consacrent à leurs enfants. Parmi celles-ci, environ 44% expliquent le fait de ne pouvoir exercer une activité rémunérée ou augmenter leur taux d'occupation par le manque de structures d'accueil<sup>59</sup>.

<sup>55</sup> Une étude de 2003 consacrée aux situations défavorables et aux groupes défavorisés dans ce domaine aboutit à un constat identique: sur le plan professionnel, les femmes sont légèrement «favorisées» par rapport aux hommes sous certains aspects (poste à temps partiel ou travail de nuit), mais sont désavantagées sous d'autres (souplesse des horaires). Cf. Pascale Gazareth (2003), «Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle», in: *Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Troisième rapport statistique*, OFS, pp. 151–161.

<sup>56</sup> Susanne Stern: *Nachfrageschätzung für familienergänzende Betreuung im Vorschulalter*. Infrass 2005: <http://www.infrass.ch>

<sup>57</sup> Ce module, conçu par EUROSTAT, est ajouté aux enquêtes sur la population active de tous les pays de l'UE. La Suisse n'a repris qu'une partie des variables proposées.

<sup>58</sup> Les commentaires qui suivent s'appuient sur l'étude de MecOP/INFRAS: «Familienergänzende Kinderbetreuung und Erwerbsverhalten von Haushalten mit Kindern. Studienreihe Vereinbarkeit von Beruf und Familie n° 3». seco, 2007.

<sup>59</sup> Dans la présente étude, l'accent a été mis sur la situation des mères. Le but était d'estimer le volume potentiel d'activité professionnelle des mères en fonction de l'offre de prise en charge des enfants. Comme le montrent les données du Panel suisse de ménages 2000, la part des personnes qui ont des difficultés à concilier emploi et vie familiale n'est pas nécessairement moins élevée chez les pères que chez les mères: selon le nombre d'enfants, 16 à 19% des pères et 16 à 22% des mères font état de difficultés dans ce domaine. Cf. OFS (2003), *Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Troisième rapport statistique*, Neuchâtel, pp. 78 ss.

Les raisons mentionnées pour n'avoir pas recouru à la prise en charge extra-familiale des enfants sont en premier lieu, le coût élevé d'une telle mesure (39%), puis le manque de structures d'accueil (30%). Environ 10% des mères avancent des problèmes liés aux horaires des structures d'accueil et, 8,4% déplorent le manque de qualité de telles structures. 13% d'entre elles désignent diverses autres raisons qui n'ont pas été différenciées dans l'enquête.

## 5.4 Conclusion

Le modèle traditionnel de répartition des tâches a perdu bien du terrain ces dernières décennies, ce qui conduit à un besoin de conciliation plus important entre vie professionnelle et vie familiale, qu'il s'agisse de l'éducation des enfants, de prestations de soins ou d'autres formes d'aides pour des parents ou des proches.

Le modèle dominant est aujourd'hui celui d'une mère exerçant une activité professionnelle à temps partiel et d'un père occupant un emploi à plein temps, même dans les familles qui comptent des enfants en bas âge. Les mères continuent d'assumer la principale responsabilité des tâches domestiques et arrangent leur vie professionnelle en conséquence. Ce sont donc elles qui ont le plus besoin de concilier emploi et famille. Les chiffres montrent que les taux d'occupation des mères sont souvent bas, et que nombre d'entre elles souhaiteraient les augmenter. Elles sont toutefois confrontées au problème de structures d'accueil extra-familial, aussi bien au manque d'offres qu'au coût élevé de telles structures. Il ressort des résultats d'enquêtes que les mères ont des horaires de travail moins souples et plus irréguliers que ceux des pères.

## 6 Environnement familial et éducation

Une des principales missions du système éducatif est de garantir l'égalité des chances à l'école et de favoriser la mobilité socio-éducative de la population dans son ensemble. Il essaie par conséquent d'atténuer les influences de l'origine sociale et de la situation familiale des élèves. A l'instar d'autres pays, la Suisse tend depuis le milieu du siècle dernier, à en faciliter l'accès au plus grand nombre. Ainsi, la part de la population suisse ayant obtenu un diplôme du tertiaire (haute école ou formation professionnelle supérieure) a passé d'environ 20% en 1991 à près de 30% en 2006 (OFS 2007a).

L'influence de l'environnement familial sur les performances de l'enfant à l'école et sur ses perspectives d'avenir n'est pas à négliger pour autant. L'origine sociale reste effectivement en Suisse un élément déterminant dans la réussite scolaire. Ce constat est étayé par les résultats PISA dont les enquêtes sont réalisées depuis 2000. Ce sujet a par ailleurs été étudié sous différentes perspectives dans le cadre du programme national de recherche n° 52 intitulé «L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations», réalisé à partir de données de l'Office fédéral de la statistique.

Nous avons regroupé ci-après en différents thèmes les derniers résultats obtenus à partir de ces sources. Nous nous concentrerons d'abord sur la manière dont l'environnement socio-économique, l'histoire migratoire et la structure familiale influent sur les résultats scolaires. Nous aborderons ensuite, dans une perspective plus large, le lien entre l'environnement familial et le parcours de formation, celui-ci ne dépendant pas uniquement des résultats scolaires obtenus.

### 6.1 Influence du milieu socio-économique sur les performances scolaires

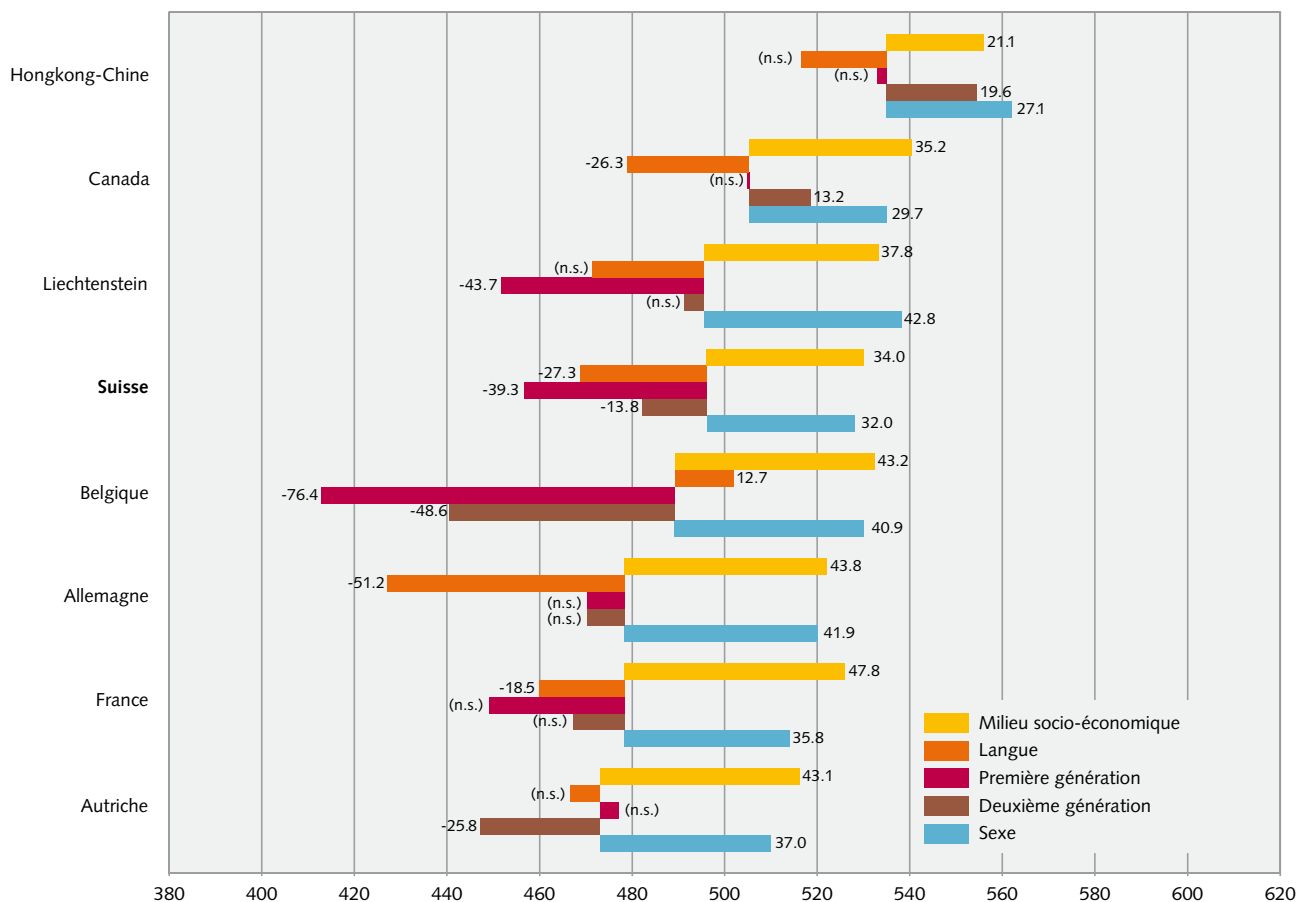
La recherche en éducation considère depuis longtemps le milieu socio-économique comme l'un des principaux facteurs de l'environnement familial susceptible d'agir sur le niveau de formation<sup>60</sup>. Ce dernier est déterminé par le niveau d'éducation, la profession et le revenu des parents. Sans surprise, les enfants de parents à statut socio-économique élevé obtiennent dans l'ensemble de meilleurs résultats scolaires que ceux issus de milieux moins favorisés. Cet avantage leur permettra à leur tour d'accéder plus facilement à un statut socio-économique élevé: les inégalités sociales se perpétuent ainsi de génération en génération.

On suppose que le lien entre cadre familial et performances scolaires est régi par des mécanismes touchant aussi bien les ressources à disposition que le mode de socialisation. Les parents ayant une bonne assise financière peuvent davantage se permettre de payer à leurs enfants de bons outils d'apprentissage, des heures de soutien ou une prise en charge extra-familiale de qualité. Les qualifications et les compétences acquises leur permettent par ailleurs de soutenir eux-mêmes leurs enfants dans leurs apprentissages. La possibilité de s'isoler pour étudier, la présence de livres et d'autres ressources éducatives propices au développement du savoir constituent autant de facteurs liés au statut socio-économique qui favorisent de bonnes performances. Conjuguées avec les ressources financières et intellectuelles, le processus de socialisation joue donc un rôle important dans la réussite scolaire. Les enfants dont les parents jouissent d'un statut socio-économique élevé ont en effet de bonnes chances d'apprendre à maîtriser très tôt des modes de communication et des techniques de résolution de conflit socialement reconnues. Et plus le niveau d'éducation des parents est élevé, plus il est probable que ceux-ci enseignent à leurs enfants des modes de fonctionnement qui correspondent aux canons prônés par le système éducatif.

<sup>60</sup> Pour une bonne synthèse sur le sujet, voir Coradi Vellacott & Wolter, 2002.

# Influence des caractéristiques individuelles<sup>1</sup> sur les performances en lecture, en comparaison internationale, PISA 2006

G 48



<sup>1</sup> = L'analyse a été réalisée au moyen d'une régression linéaire

(n.s.) = Les pays sont classés par ordre décroissant de la moyenne sur l'échelle des sciences de PISA 2006

Remarques: les lignes, depuis lesquelles des barres partent vers la droite ou vers la gauche, indiquent la performance moyenne d'une personne de référence. Cette personne est de sexe masculin, née dans le pays en question, ou a au moins un de ses parents originaire de ce pays, parle la langue d'enseignement à la maison et vit dans un environnement socio-économique moyen.

Source: OCDE – OFS/CDIP, PISA 2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Parallèlement, il est probable que les attentes des parents vis-à-vis du système éducatif augmentent avec leur niveau d'éducation.

De nombreuses études confirment la corrélation entre le statut socio-économique et les performances scolaires. Toutes les études PISA<sup>61</sup> réalisées jusqu'ici montrent ainsi que les enfants de parents ayant un statut socio-économique élevé réalisent en moyenne de meilleurs résultats que leurs camarades issus de milieux moins favorisés. On retrouve ce schéma dans presque tous les autres pays ayant participé à l'étude (voir OCDE 2007). Le graphique

G48 montre par exemple cette corrélation pour la lecture lors de l'enquête PISA 2006<sup>62</sup>.

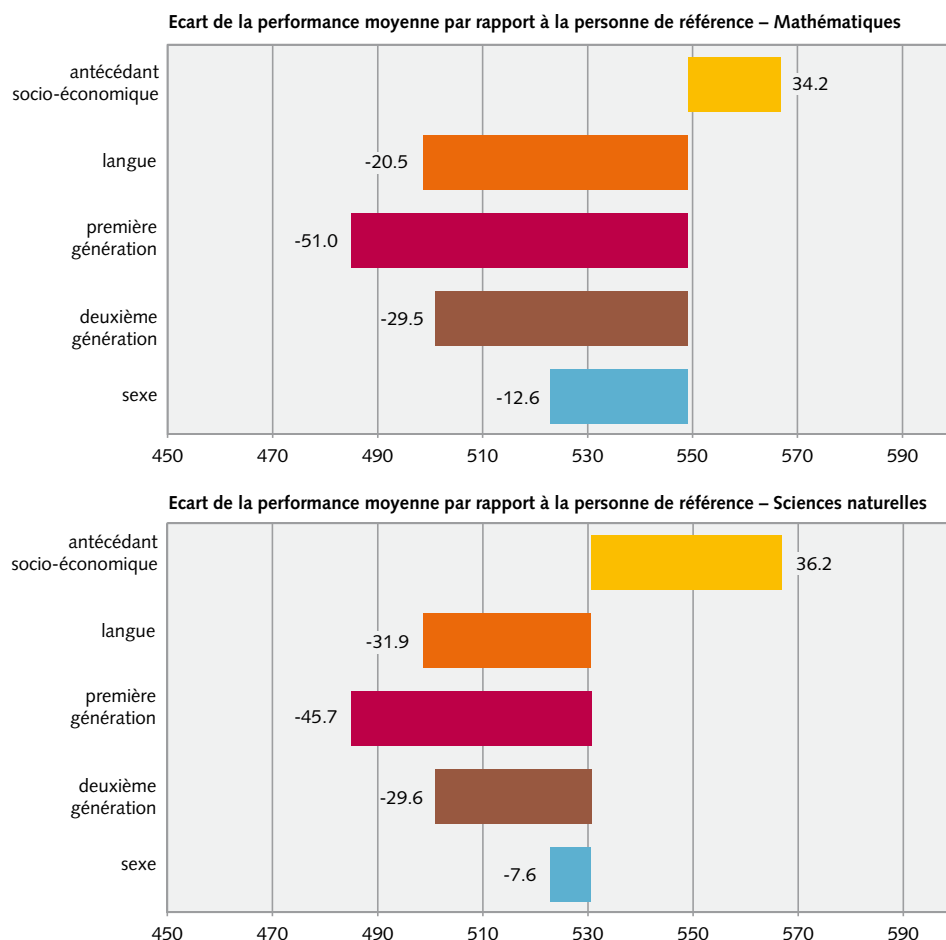
En ce qui concerne la Suisse, la barre supérieure montre que les enfants dont les parents ont un statut socio-économique élevé (sixième supérieur de la distribution) obtiennent en moyenne un nombre de points nettement plus élevé en lecture, abstraction faite des autres facteurs indiqués. Il ressort également du graphique que les résultats des personnes de référence varient selon les pays. L'effet du statut socio-économique apparaît cependant partout distinctement, même si son ampleur varie. A titre d'exemple, la différence est moins marquée à Hong-Kong,

<sup>61</sup> Le «Programme International de Suivi des Acquis des élèves» (PISA) a été lancé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les trois enquêtes PISA réalisées jusqu'ici ont servi à relever les compétences de base des élèves; l'accent a été mis sur la lecture en 2000, sur les mathématiques en 2003 et sur les sciences en 2006.

<sup>62</sup> PISA mesure l'origine socio-économique au moyen d'un indice dérivé des informations fournies par les élèves sur le niveau de formation des parents, sur leur statut professionnel et sur la possession de biens culturels et de livres. Pour les pays de l'OCDE, l'indice a une valeur moyenne de 0 (milieu socio-économique moyen) et un écart-type de 1 (OFS, 2007b: 50).

## Influence de l'environnement<sup>1</sup> sur les performances dans le test de compétences PISA en mathématiques et en sciences, en Suisse, en 2006

G 49



Source: OCDE – OFS/CDIP, PISA 2006

<sup>1</sup> = L'analyse a été réalisée au moyen d'une régression linéaire

(n.s.) = Les pays sont classés par ordre décroissant de la moyenne sur l'échelle des sciences de PISA 2006

Remarques: les lignes, depuis lesquelles des barres partent vers la droite ou vers la gauche, indiquent la performance moyenne d'une personne de référence. Cette personne est de sexe masculin, née en Suisse ou a au moins un de ses parents d'origine suisse, parle la langue d'enseignement à la maison et vit dans un environnement socio-économique moyen.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

où le niveau moyen des résultats en lecture est particulièrement élevé. A l'inverse, en France, l'effet de l'origine socio-économique sur les performances est particulièrement prononcé. La Suisse occupe le milieu du classement de ce point de vue. L'effet du statut socio-économique s'est réduit de manière marginale dans notre pays depuis que la première enquête PISA, en 2000, a mis en évidence cette problématique.

## 6.2 Origine migratoire des élèves et performances scolaires

Parmi les différents déterminants de l'environnement familial, l'étude PISA a en outre mis en évidence le lien existant entre l'origine migratoire des élèves et leurs résultats scolaires (voir graphique G48). Le statut socio-économique des parents ne suffit en effet pas à expliquer les performances plus basses en lecture des élèves issues de familles immigrées par rapport aux résultats des jeunes Suisses. En revanche, la langue parlée a une influence relativement importante sur les résultats des tests. Les enfants qui ne parlent pas la langue du test à la maison obtiennent des résultats inférieurs de 27 points en moyenne. Il n'y a là rien d'étonnant, puisque la langue de lecture ne correspond alors pas à la langue maternelle de l'enfant. Mais la langue

ne représente pas le seul handicap: les jeunes de 15 ans qui sont, comme leurs parents, nés à l'étranger (immigrés de 1<sup>re</sup> génération) obtiennent également de moins bons résultats dans les autres domaines. L'effet de l'origine se trouve quelque peu atténué chez les enfants d'immigrés nés en Suisse (immigrés de 2<sup>e</sup> génération). Souvent, on assiste à un cumul des effets de l'origine et de la langue (OFS, 2007b).

L'origine migratoire des enfants et la langue parlée à la maison ont également une influence sur les résultats en sciences et en mathématiques en Suisse. Le graphique G49 le montre clairement: les enfants qui ne parlent pas la langue d'enseignement à la maison obtiennent dans ces deux domaines des résultats moyens plus bas que ceux des autres élèves. Abstraction faite de la langue, les jeunes arrivés en Suisse avec leurs parents réalisent de moins bonnes performances que les élèves étrangers de deuxième génération, ces derniers affichant des résultats inférieurs à ceux des Suisses. Les observations peuvent être faites alors même que l'influence du milieu socio-économique (barre supérieure) est mesurée à part. Enfin, la barre inférieure montre dans quelle mesure les filles affichent de plus mauvaises performances que les garçons.

### 6.3 Structure familiale et performances scolaires

Seuls les tests PISA de 2000 permettent de mesurer l'influence de la structure familiale (nombre de parents, grandeur de la fratrie) sur les résultats scolaires (Coradi Vellacott & Wolter, 2002). En prenant conjointement en compte le statut socio-économique des parents et la structure familiale, il ressort que celle-ci n'influe que très modérément sur les compétences de l'enfant. Les résultats en lecture étaient meilleurs chez les enfants issus de familles «classiques» (composée des deux parents biologiques) ou de familles monoparentales, par rapport à ceux vivant chez leurs grands-parents, auprès d'autres membres de la parenté ou encore chez d'autres personnes. A noter également que les jeunes vivant dans une famille recomposée ne se distinguent pas de manière significative des autres du point de vue de leurs résultats. En revanche, les enfants de familles «classiques» obtiennent en sciences un nombre de point significativement plus élevé que ceux vivant dans d'autres structures familiales. Par contre, aucune corrélation n'a pu être démontrée entre la structure familiale et les résultats en mathématiques. Enfin, même en tenant compte du milieu socio-économique, le nombre de frères et sœurs ne joue aucun rôle sur les résultats obtenus aux tests.

### 6.4 Environnement familial et parcours de formation

L'environnement familial, et plus particulièrement le statut socio-économique des parents n'agit pas seulement sur les résultats scolaires, mais également sur le parcours de formation de l'enfant. Les valeurs et les modèles d'interprétation acquis au sein de la famille peuvent en effet fortement influencer l'image que les jeunes ont de l'éducation ainsi que sur leurs attentes vis-à-vis de cette dernière (voir par ex. Bourdieu, 1979). A titre d'exemple, si tous ne ressentent pas la même envie ou n'estiment pas égales leurs chances d'accomplir des études dans une filière donnée, cela peut être lié, dans une certaine mesure, au milieu social et au statut économique des parents.

Diverses études scientifiques présentent des cas démontrant la reproduction du niveau d'éducation d'une génération à l'autre, selon certains mécanismes sociaux. Des analyses de la mobilité socio-éducative fondées sur le recensement de la population 2000 montrent, par exemple, que la probabilité de fréquenter une école de maturité augmente avec le niveau d'éducation des parents (Bauer & Riphahn, 2007). Ce constat se vérifie le plus souvent chez les jeunes d'origine suisse, selon Bauer et Riphahn (2007).

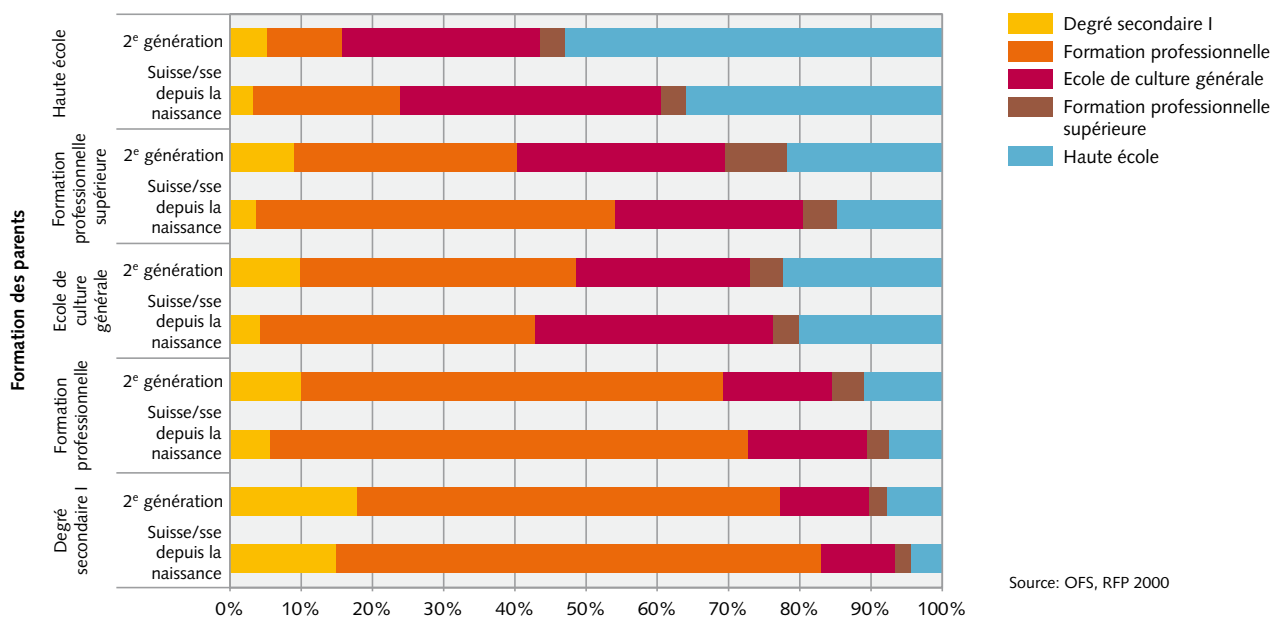
Relativement faible chez les Suisses, l'ascension socio-éducative est plus forte chez les immigrés de 2<sup>e</sup> génération dont les parents sont originaires d'Allemagne, de France, d'Italie ou d'Espagne. Ceux-ci parviennent en effet plus fréquemment à dépasser le niveau d'éducation de leurs parents. A l'inverse, les enfants d'étrangers originaires des pays d'ex-Yougoslavie ou de Turquie ont, à niveau d'éducation des parents égal, de moins fortes chances d'aller au gymnase ou au lycée que leurs camarades suisses, et ce, dans presque tous les cas de figure. Les jeunes de deuxième génération issus de familles à faible niveau culturel originaires d'ex-Yougoslavie constituent ici une exception. Ils ont relativement peu de chances d'entrer au lycée, mais ne sont pas pour autant désavantagés par rapport aux enfants de parents suisses qui ont un faible niveau de formation.

Mey, Rorato et Voll (2005) parviennent à une conclusion identique dans une étude un peu plus vaste dans laquelle ils analysent également l'accès aux hautes écoles. Le pourcentage des jeunes de deuxième génération âgés de 20 ans qui atteignent le même niveau d'éducation que leurs parents est un peu plus faible que chez leurs camarades suisses. En d'autres termes, les enfants suisses ont une plus grande probabilité d'égaliser le niveau



**Les personnes de 20 ans en Suisse, selon le plus haut niveau de formation de leurs parents, et selon leur propre niveau de formation, génération migrante incluse, en 2000**

G 50



© Office fédéral de la statistique (OFS)

d'éducation de leurs parents. Si leurs chances d'accéder à un niveau socio-éducatif plus élevé que leurs parents sont plus faibles, ils courent moins de risque de se trouver relégués socialement que les jeunes de la 2<sup>e</sup> génération d'immigrés (graphique G50).

L'environnement familial influe sur le parcours de formation des enfants par l'intermédiaire des performances scolaires et de la vision de l'éducation qu'ils acquièrent au travers de leur socialisation. Comme le montrent des études empiriques (par ex. Moser & Rhyn, 2000), d'autres facteurs qui échappent au contrôle de l'individu (sexe, origine sociale, origine culturelle, etc.) et qui orientent les décisions des enseignants et des autorités au moment de la sélection des élèves existent (voir aussi Kronig, 2007). Aussi, divers résultats de recherches scientifiques semblent indiquer l'existence de mécanismes sociaux d'exclusion, qui s'enclenchent à un stade précoce du parcours de formation et qui affectent en particulier les nouvelles populations d'immigrants (Fibbi, Kaya & Piguët, 2003; Fibbi et al., 2005; Mey et al., 2005). Pour plus d'informations à ce sujet, voir le rapport « Famille – Éducation – Formation » de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF 2008), qui contient une analyse plus approfondie sur le lien entre famille et éducation.

## Bibliographie

- Bauer, P. & Riphahn, R. T. (2007). *Heterogeneity in the Intergenerational Transmission of Educational Attainment: Evidence from Switzerland on Natives and Second Generation Immigrants*. Journal of Population Economics, 20 (1), pp. 121–148
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris: Ed. de Minuit
- Coradi Vellacott, M. & Wolter, S. C. (2002). « Origine sociale et égalité des chances ». In OFS & CDIP (édit.), *Préparés pour la vie? Les compétences de base des jeunes – Rapport national de l'enquête PISA 2000*. (pp. 88–109). Neuchâtel/Berne: OFS [Office fédéral de la statistique]/CDIP [Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique]
- COFF Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (2008): *Famille – Éducation – Formation*. Berne
- Fibbi, R., Kaya, B. & Piguët, E. (2003). *Nomen est Omen: Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*. Berne: Fonds national suisse



- Fibbi, R., Lerch, M. & Wanner, P. (2005). «Processus de naturalisation et caractéristiques socio-économiques des jeunes issus de la migration». In OFS (édit.), *Die Integration der ausländischen zweiten Generation und der Eingebürgerten in der Schweiz*. Neuchâtel
- Kronig, W. (2007). *Die systematische Zufälligkeit des Bildungserfolgs. Theoretische Erklärungen und empirische Untersuchungen zur Lernentwicklung und zur Leistungsbewertung in unterschiedlichen Schulklassen*. Berne/Stuttgart/Vienne: Haupt Verlag
- Mey, E., Rorato, M. & Voll, P. (2005). «Die soziale Stellung der zweiten Generation. Analysen zur schulischen und beruflichen Integration der zweiten Ausländergeneration». In OFS (édit.), *Die Integration der ausländischen zweiten Generation und der Eingebürgerten in der Schweiz*. Neuchâtel
- Moser, U. & Rhyn, H. (2000). *Lernerfolg in der Primarschule. Eine Evaluation am Ende der Primarschule*. Aarau: Sauerländer
- OCDE (2007). *PISA 2006: Science Competencies for Tomorrow's World. Volume 1 (Analysis)*. Paris
- OFS (2005). *Situation sociale des étudiant-e-s 2005. Premiers résultats de l'enquête menée auprès des étudiant-e-s des hautes écoles suisses*. Neuchâtel
- OFS (2007a). *Mosaïque de l'éducation en Suisse. Les indicateurs de la formation 2007*. Neuchâtel
- OFS (2007b). *PISA 2006: Les compétences en sciences et leur rôle dans la vie. Rapport national*. Neuchâtel





# Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

## *Moyen de diffusion*

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)

Banque de données (accessible en ligne)

## *Contact*

032 713 60 11  
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 60 60  
order@bfs.admin.ch

032 713 60 86  
www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse  
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

## Population

Liste des publications récentes de l'OFS dans le domaine Population:

*Portrait démographique de la Suisse. Edition 2007.* Neuchâtel 2007  
N° de commande: 480-0700/ISBN: 978-3-303-01238-3

*Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050.* Neuchâtel 2006  
N° de commande: 202-0500/ISBN: 3-303-01222-9

*Démos.* Bulletin d'information démographique 4/2007. Vieillesse démographique et adaptations sociales, Neuchâtel 2008, numéro de commande: 239-0704, ISBN: 978-3-303-01246-8

*La population de la Suisse 2007,* neuchâtel 2008, numéro de commande: 349-0700

Combien coûte un enfant? A quel point les familles sont-elles touchées par la pauvreté et à quel point sont-elles dépendantes de l'aide sociale? Comment les familles organisent-elles leurs dépenses pour que le même revenu suffise à un nombre plus important de personnes? Quelles solutions les parents trouvent-ils pour concilier emploi et famille? Quelle est l'influence de l'environnement familial sur les résultats scolaires et le parcours de formation d'un enfant?

Cette publication tente de répondre à ces questions. Elle présente en effet les principales statistiques de référence sur la structure des ménages et les formes familiales, sur la situation financière des familles, leur revenu ainsi que sur les tâches domestiques. De plus larges aspects de la vie des familles en Suisse ont également été abordés.

En complément de ce travail, de nombreux tableaux détaillés, qui seront régulièrement actualisés, sont disponibles sur le portail statistique de l'OFS à l'adresse suivante: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) -> Thèmes -> 01 Population -> Familles, ménages -> Analyse: rapport statistique 2008.

**N° de commande**

1011-0800

**Commandes**

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

**Prix**

19 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-01242-0



## Erratum

### Les familles en Suisse, Rapport statistique 2008

ISBN 978-3-303-01242-0

En page 47, le graphique G25 a été corrigé après impression, une erreur s'étant malencontreusement glissée. Dans la moitié droite du graphique, apparaissait à deux reprises l'intitulé «couple 1-2 enfant/s», alors que le point figurant au-dessous représente bien les couples avec trois enfants et plus. Il a été rectifié donc comme suit: «couple 3+ enfants».

#### Représentation graphique des probabilités de combinaisons des différentes modalités

G 25

